St. Andrew Ward Esq.re

Hooton Pagnell.

MEMOIRES
Pour servir à l'Histoire
DE MADAME DE MAINTENON,
Et à celle du Siécle passé,

PAR MR. DE LA BEAUMELLE.

NOUVELLE EDITION,

Augmentée des Remarques Critiques

DE MR. DE VOLTAIRE,

Tirées de son Essai sur l'Histoire Générale.

TOME IV.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

M. DCC. LVII.

589129

Cap
DC
130
.M2
L19
1751

TABLE
DES
LIVRES & CHAPITRES
Contenus dans le
QUATRIEME TOME.

LIVRE DIXIEME.

LE QUIETISME. pag. 1

CHAP. I. *Me. Guion.* 2
CH. II. *Harlai de Chanvalon.* 8
CH. III. *Me. Guion enfermée & élargie.* 11
CH. IV. *L'Abbé de Fénelon.* 17
CH. V. *Progrès de Me. Guion.* 23
CH. VI. *Godet des Marais.* 27
CH. VII. *Premiers bruits sur le Quiétisme.* 33
CH. VIII. *Commissaires accordés a Me. Guion.* 42
CH. IX. *Conférences d'Issy.* 46
CH. X. *Fenelon Archevêque de Cambrai.* 51
CH. XI. *Fenelon opposé à Bossuet.* 55
CH. XII. *Mort de l'Archevêque de Paris.* 61
CH. XIII. *L'Explication des Maximes des Saints.* 65
CH. XIV. *Propositions d'accommodement.* 72
CH. XV. *Fenelon prend Rome pour Juge.* 77
CH. XVI. *Fenelon renvoyé dans son Diocèse.* 82
CH. XVII. *Ecrits pour & contre.* 87
CH. XVIII. *Calomnie refutée.* 91
CH. XIX. *Livre de Fenelon examiné à Rome.* 97

CH.

CH. XX. *Disgrace de Fenelon.* pag. 102
CH. XXI. *Fenelon est condamné & se soumet.* 108
CH. XXII. *Made. de Maintenon accusée de vouloir rendre son mariage public.* 112
CH. XXIII. *Vraye cause de la disgrace de Fenelon.* 124

LIVRE ONZIEME.

CHAP. I. *Etat de la France.* 135
CH. II. *Me. la Duchesse de Bourgogne.* 142
CH. III. *La Paix de Ryswick.* 159
CH. IV. *Le Bien public.* 164
CH. V. *L'Archevéque de Paris. Le P. de la Chaise. Le Curé de Versailles.* 175
CH. VI. *Billets de Confession.* 192

LIVRE DOUZIEME.

CHAP. I. *Mariage de Mlle. d'Aubigné.* 203
CH. II. *Autres Mariages.* 211
CH. III. *Monseigneur.* 215
CH. IV. *Me. la Duchesse de Bourbon.* 222
CH. V. *Mlle. de Choin.* 230
CH. VI. *Chagrins domestiques.* 255
CH. VII. *Mr. de Chamillard.* 267
CH. VIII. *La mort de* MONSIEUR, *celle du Comte d'Aubigné, & celle de Me. de Montespan.* 284

FIN de la Table du Tome quatriéme.

MEMOIRES
Pour servir à l'Histoire
DE MADAME DE MAINTENON,
Et à celle du Siècle passé.

LIVRE DIXIEME.

LE QUIETISME.

MADAME de *Maintenon* eut tant de part à l'affaire du Quiétisme, qu'on me permettra bien de la détailler. On y verra l'innocence opprimée, un Roi vigilant surpris, un fantôme d'hérésie poursuivi avec acharnement, un Ambassadeur ouvertement infidèle aux ordres de son Maître, un Pére de l'Eglise

trop ardent, un Novateur docile. On y trouvera quelques contradictions : mais ce n'eſt pas à moi à concilier les hommes avec eux-mêmes.

CHAPITRE I.

Madame Guion.

JEANNE-*Marie Bouvieres de la Mothe*, née à Montargis, de parens nobles, mariée à dix-huit ans au fils du célèbre *Guion* *, qui devoit ſa nobleſſe & ſa fortune à la belle entrepriſe du canal de Briare, ſe tourna de bonne heure vers les choſes du Ciel. Son imagination tendre & flexible fit ſes malheurs, & ſa piété fit ſon crime. Son goût naiſſant de ſpiritualité fut fortifié par les conſeils de ſes Directeurs & par les oppoſitions de ſon mari. Dom *François de la Combe*, Barnabite, natif de Tonon en Savoye, débauché dans ſa jeuneſſe, dans l'âge mûr dévot & myſtique, compoſé dans ſon extérieur, d'un viſage ſiniſtre, d'un eſprit délié,

* [Conſeiller au Parlement. M. l'Abbé de *la Bletterie* a publié des Lettres Apologétiques ſur Madame *Guion*, qui ſont fort eſtimées & fort rares.]

délié, s'empara de sa confiance, & mit ses erreurs en système.

Veuve à vingt-deux ans, maitresse de grands biens, détachée de la terre, Me. *Guion* résolut de travailler au salut de son prochain. *La Combe* lui persuadoit qu'elle en étoit capable, soit qu'il en fût amoureux, & qu'il voulût l'engager à le suivre, soit qu'il la crût propre à inspirer la piété, [soit qu'il pensât, qu'il ne faloit qu'un effronté, une femme, des absurdités & des dupes pour faire une Religion.] Me. *Guion* entra dans les vues de son Directeur, non pour être à la tête d'un parti, mais uniquement pour glorifier Dieu. * Les malheurs de *Molinos* ne l'effrayérent point: elle crut n'avoir rien de commun avec lui. Cependant son mari lui avoit dit en mourant: »Je crains [fort] » que vos singularités ne vous attirent bien » des affaires.

Jamais femme ne fut plus propre à [former] une secte. Beaucoup de noblesse dans les traits, de la douceur dans les yeux, une bouche formée pour la persuasion, l'humeur la plus insinuante, l'éloquence la plus naïve: en un mot la plus aimable

 Héré-

* Manuscrits de l'Evêque d'Agen, page 384.

Hérétique qui eût encore paru. Sa piété ne l'empêchoit pas de laisser *entrevoir* une très belle *gorge*, d'avoir un soin extrême de sa parure, *de se piquer d'une politesse attentive & élégante, d'étaler avec complaisance à un bal la vanité de sa danse*, d'aller à l'Eglise, *bien plus pour être vûe de son amant, que pour invoquer son amour*, (c'est le nom qu'elle donnoit à Jesus-Christ), *d'aimer ses attraits, qui sur leur déclin sembloient encore jetter de nouveaux feux*, de se rapeller ce que *l'amour* lui dit après la petite vérole: *Si je t'avois voulu belle, je t'aurois laissée comme tu étois; de ne faire des vœux de chasteté que pour un tems, de ne pouvoir souffrir qu'une femme fût belle en sa présence* *; de choisir pour Précepteur de son fils un Abbé jeune, agréable, bien-fait, assidu, & plus occupé à montrer le Latin à la mére qu'à l'enfant †. Persécutée par d'avides parens, toujours malade, & toujours jolie, elle aimoit Dieu, elle aimoit le monde, & ne se dégoutoit ni de l'un ni de l'autre.

Elle

* Vie de Me. *Guion* écrite par elle-même: premiére partie.

† Rélation du Quiétisme par l'Abbé *Phelippeaux*, Ecrivain très-partial, mais très-instruit.

Elle avoit beaucoup d'eſprit, & même de ce véritable eſprit, qu'un Ecrivain célèbre * lui refuſe, peut-être parce qu'il n'a pas lu ſes ouvrages. Voyez ſon *Moyen court*, & la troiſiéme partie de ſa vie, depuis la page 147. juſqu'à la page 252: vous y trouverez l'expoſition la plus déliée de ſa doctrine, qui n'étoit pas le Quiétiſme, mais qui en aprochoit fort dans l'expreſſion, & qu'elle ſauve néanmoins de cette reſſemblance apparente. Comment n'auroit-elle pas eu d'eſprit, elle qui ſçut découvrir ce ſyſtême de Métaphyſique, que *Pope* a mis en ſi beaux vers? »La conduite, diſoit-elle, que » Dieu tient ſur l'homme, eſt une con» duite univerſelle. Car quoiqu'il y ait l'or» dre particulier qui regarde chacun de » nous, il eſt néanmoins tellement dépen» dant de l'ordre général, que, pour peu » qu'il s'en éloignât, il jetteroit tout dans » la confuſion. Les déſordres du monde, » les malheurs de l'homme, les renverſe» mens des Empires ſont une ſuite de cet » ordre général: & ce qui nous paroit » déſordre, à cauſe de notre maniére de » concevoir les choſes, eſt un ordre admi-

 »rable

* Siècle de LOUIS XIV. chap. du Quiétiſme.

» rable ſelon la divine ſageſſe : de ſorte » que le déſordre particulier eſt ce qui con- » ſerve l'ordre général. L'ordre général » eſt, que Dieu établit, qu'il détruit ce » qu'il a établi, & qu'il perpétue [toutes] » choſes par cette deſtruction *.

Me. *Guion*, pleine de ce zèle qu'on a toujours pour ſes opinions, quand on les croit nouvelles, ou à ſoi, alla les répandre dans les pays où la conduiſit ſon *amour*. Elle s'accrédita par-tout par ſes profuſions. Elle prêcha le renoncement à ſoi-même, cet amour pur, déſintéreſſé, rejetté par les ames fortes, & toujours ſenti par les ames tendres. Elle parcourut le pays de Gex, le Dauphiné, le Piémont, où pourſuivie par l'Inquiſiteur de Verceil, elle obéit à l'*amour*, qui lui dit que l'heure du martyre n'étoit pas encore venue. Elle eut des proſélites dans la grande Chartreuſe ; mais elle dédaigna toujours la gloire de faire une ſecte. Son eſprit étoit foible : ſon cœur n'étoit pas ambitieux. Quand on ouvrit ſon corps, on n'y trouva aucune partie ſaine, hormis le cœur qui pourtant étoit flétri, & le cerveau qui étoit entier, mais comme celui d'un

* Tome III. de ſes Juſtifications, p. 269.

d'un enfant, ſeulement un peu plus humide.

Elle ne donnoit aux foibles que le lait de ſes maximes & ſon *Moyen court*. Capable d'une nourriture plus ſolide, ils voguoient ſur les ondes impétueuſes de ſes *Torrens*. C'étoit le titre d'un de ſes livres, tous imprimés avec l'approbation de quelques Docteurs, & tous curieux par un galimatias ſingulier. Elle eut beaucoup de diſciples: ſa doctrine flattoit l'orgueil & ſoulageoit la pareſſe. On alloit à la plus ſublime perfection par un chemin ſemé de fleurs. Le ſimple acte de la vue de Dieu en ſoi-même ſuffiſoit. Les Eccléſiaſtiques ſe croyoient diſpenſés du Bréviaire, les fidéles d'une vie active, les femmes du ſoin de ſe précautionner contre leurs vapeurs. Les vieux pécheurs entroient de plein vol dans la chambre de l'époux: il ne falloit qu'aimer. Me. *Guion* poſoit des principes vrais: ſes ſectateurs tiroient des conſéquences pratiques qui paroiſſoient juſtes, & qui étoient abominables.

Le jeûne altéra ſa raiſon. Elle prophétiſa que tout l'Enfer ſe banderoit contre elle, que la femme ſeroit enceinte de l'Eſprit intérieur, & que le Dragon ſe

tiendroit bientot debout devant elle. A ſon retour à Paris, la prophétie s'accomplit. Ses ennemis l'y attendoient.

CHAPITRE II.

Harlai de Chanvalon.

LE Diocèſe de Paris étoit alors gouverné par M. de *Harlai de Chanvalon*, Prélat qui s'étoit gliſſé dans l'Egliſe plutot qu'il n'y étoit entré. Sous *Anne d'Autriche*, M. *Vincent de Paul* admis au Conſeil de Conſcience, l'avoit formellement exclu de la Coadjutorerie de Rouen. M. de *Péréfixe* prit le tems où quelque indiſpoſition éloignoit du Conſeil M. *Vincent* pour propoſer *Harlai*. De-là, la haine de ce Prélat contre M. *Vincent*, contre ſon inſtitut, & contre tout ce qui lui reſſembloit.

* Archevêque de Rouen, il avoit rempli tout ſon Diocèſe du bruit de ſon incontinence. Ses déréglemens lui valurent l'Archevêché de Paris: le Roi & Me. de *Monteſpan* craignoient un cenſeur rigide: ils

* Janvier 1660.

ils ſe flatérent qu'un Paſteur [gangrené] de vices n'auroit pas le front de leur reprocher leurs foibleſſes †. Ils ne ſe trompérent pas. *Harlai* ſe tut, & ſouffrit tout. La maitreſſe eut en lui un Courtiſan aſſidu, & le Prince un Caſuiſte commode. Un jour, il envoya un Peintre lever le deſſein de Conflans, avec ordre de deſſiner tout ce qu'il verroit, ſans être vu. L'Artiſte porta au Roi le plan de cette maiſon: on voyoit dans un cabinet Monſeigneur l'Archevêque mettant un bouquet dans le ſein de la Sultane du jour.

Une heureuſe phyſionomie, une politeſſe extrême, le talent de la parole, une mémoire prodigieuſe, couvroient une partie de ſes défauts. Il embraſſoit dans ſes audiences les Moines les plus mal-propres avec le même empreſſement que ſes maitreſſes les plus ragoutantes: ſouvent il demandoit le nom d'un homme qu'il venoit d'étouffer de careſſes. Il traitoit les affaires de l'Egliſe avec la même légéreté qu'une affaire de cœur: auſſi perſuaſif à l'Aſſemblée du Clergé, qu'inſinuant à la toilette d'une femme.

Inſenſiblement le Roi ſe défia de ſon élo-

† Mém. de l'Evêque d'Agen.

éloquence, & les Eccléſiaſtiques, de ſes careſſes. LOUIS regarda ſes brillantes ſaillies comme des piéges tendus à ſa prudence: & les Prêtres ſes promeſſes comme des refus, & ſes menaces comme de pures formalités. Le peuple chanſonna ſon Archevêque. Nulle diſcipline dans ſon Diocèſe. Le Dogme étoit maintenu avec ſévérité. La Morale alloit comme il plaiſoit à la Providence. Il ne cherchoit plus les éloges du Roi, il ſe bornoit à ſe garantir de ſes réprimandes: il mettoit toute ſa vigilance à étouffer les bruits qui pouvoient l'inſtruire de ſes ſimonies ou de ſes débauches. Il obtenoit le pardon d'un éclat ſcandaleux, en ſe prêtant à toutes les volontés de la Cour à l'égard de l'Ordre dont il étoit le Chef. Le Contrôleur général étoit sûr de trouver dans le premier Eccléſiaſtique du Royaume un promoteur du don gratuit, pénétré des beſoins de l'Etat, & prodigue des revenus de l'Egliſe. Le zèle du Prélat étoit ſi vif, que le Miniſtre étoit obligé de le modérer. De-là ces dettes immenſes auxquelles le Clergé s'eſt aſſujetti: de-là, ces emprunts, qui en rendant plus facile le recouvrement de l'impoſition, rendent l'impoſition plus fréquente.

A mesure que LOUIS se dégouta des femmes, *Harlai* vit tomber son crédit. On se repentit de lui avoir confié la premiére Dignité de l'Eglise. On lui ôta la feuille des Bénéfices. On ne lui parla plus avec la même bonté. On lui fit des reproches amers sur le scandale de sa vie. Son antichambre fut désert.

CHAPITRE III.

Madame Guion *enfermée & élargie.*

* A PEINE Madame *Guion* arriva-t-elle à Paris, que l'Archevêque obtint un ordre du Roi pour l'enfermer dans le Couvent des filles de la Visitation de la rue St. Antoine. On l'accusa d'avoir été séduite par *La Combe* son fidèle ami, qu'on mit à la Bastille. On disoit que ce Moine avoit profité des momens de folie de sa pénitente pour attenter à sa vertu. Elle appella en témoignage sa femme de chambre *Catos*, qui ne l'avoit jamais quittée. On lui répondit que *Catos* avoit partagé ses plaisirs. L'Archevêque la fit examiner par *Cheron* son Official,

* An. 1687.

ſi fameux par le déréglemeut de ſes mœurs, qu'on héſita, ſi on lui ouvriroit le Couvent.

Me. *Guion* édifia les Religieuſes, en ſéduiſit quelques-unes, les attendrit toutes. Dans le Monde, elle avoit des partiſans : à la Cour, des protecteurs. Cependant Me. de *la Maiſon-fort*, ſa couſine, fut la ſeule qui oſa parler pour elle. *La Maiſon-fort*, d'une ancienne famille de Berry, dès douze ans Chanoineſſe de Pouſſay, Abbaïe ouverte à la ſeule Nobleſſe, bien-faite, aimable, pleine d'imagination & de candeur, perſécutée par une injuſte marâtre, préſentée à Me. de *Maintenon* par l'Abbé *Gobelin*, admiſe à St. Cyr pour en perfectionner l'éducation, s'y livrant avec un zèle qui lui mérita la confiance de l'Inſtitutrice, trop diſſipée pour ſonger à faire des vœux, trop orgueilleuſe pour obéir à une femme. Elle goûtoit Me. *Guion*, & ne pouvoit ſe réſoudre à ſuivre ſes conſeils, & à renoncer au monde : auſſi Me. *Guion* lui diſoit-elle : » Pour » vous gouverner, ma couſine, il vous » faut un bonnet quarré.

Madame de *la Maiſon-fort*, à la prière de M. *Laſſeau*, Prêtre de la Miſſion, dit à Me. de *Maintenon* que Me. *Guion* n'étoit

n'étoit coupable que d'un excés d'amour pour Dieu : que toutes les calomnies débitées contre elle étoient inventées par des parens, avides de ſon bien : que M. l'Archevêque de Paris étoit perſuadé de ſon innocence, & ne la perſécutoit que pour arracher d'elle, à force de menaces, un conſentement au mariage de ſa fille avec le Marquis de *Chanvalon.*

Me. de *Maintenon* en parla au Roi, qu'elle trouva fort prévenu par le P. de *la Chaize.* Ce Jéſuite avoit peut-être cru devoir conſoler l'Archevêque de la diminution de ſon crédit en entrant dans ſes petites paſſions. Il diſpoſoit de tous les Bénéfices : mais il ſe conduiſoit avec tant de ſageſſe, que *Harlai* croyoit diſpoſer de lui : [l'illuſion ne dura pas longtems.]

Me. de *Maintenon* fut prévenue elle-même contre ſa protégée par le P. de *la Motthe*, Barnabite, beau-frére de Me. *Guion.* Ce Moine adroit contrefit par piété l'écriture de *La Combe*, & mit ſous ſon nom tous les blaſphêmes & tous les délires de *Molinos.*

Me. de *Miramion* voulut voir par ſes yeux, ſi Me. *Guion* étoit auſſi coupable, ou auſſi folle qu'on le diſoit : elle alla au

Cou-

Couvent, interrogea la Supérieure, entendit l'éloge de la prisonniére, fit un raport favorable à Me. de *Maintenon*, qui, ravie de s'être trompée, & fâchée de l'avoir été, promit de parler encore au Roi. Me. de *la Maison-fort* fit agir les Duchesses de *Crarost*, de *Chevreuse*, de *Beauvilliers*, de *Mortemar*, dont la piété n'étoit pas suspecte. Me. *Guion* eut à la Cour un parti dont elle ne se doutoit pas dans sa retraite. On dit qu'il étoit ridicule à M. l'Archevêque, qui ne haïssoit pas les femmes, d'en vouloir perdre une qui n'aimoit que Dieu. Que cet homme austére sévisse contre le relâchement des mœurs ! on lui permettra ensuite de s'exercer contre ce qu'il apelle des hérésies.

Pressé par Me. de *Maintenon*, à demi instruit par les murmures de la Cour, le Roi dit qu'on présentât un placet. Sur l'exposé, il ordonna qu'on relâchât la prisonniére. L'Archevêque n'osa se plaindre, mais voulut sauver du moins son honneur.

Avant d'élargir Me. *Guion*, il essaya de lui faire passer un acte qui prouvoit qu'il ne s'étoit pas mépris, & qu'elle étoit bien hérétique. Elle refusa de le signer, soutenant qu'il n'y avoit point d'hérésies

réſies dans ſes livres, puiſqu'elle n'avoit pas voulu y en mettre.

Me. de *Maintenon* laiſſant au Prélat la vaine gloire des formalités, fit dire à Me. *Guion* de ſigner: qu'elle avertiroit le Roi de la violence: & que le plus preſſé étoit de ſe tirer des mains du Prince des Prêtres.

Me. *Guion* obéït à ſa Protectrice & fut élargie. Me. de *Maintenon* avoit exigé une promte ſignature, parce qu'elle jugeoit fort indifférent qu'une femme ſe fût trompée ou non en matiére de Religion, & qu'elle ſavoit qu'on cherchoit encore à prévenir le Roi, à qui l'on avoit déja ſurpris un ordre de transférer Me. *Guion* dans une priſon à deux cent lieuës de Paris. Tant il eſt aiſé au crédit de tromper le Prince, & d'exercer ſous ſon nom une tyrannie publique, lorſque les voies de la juſtice ſont fermées par l'exercice abuſif de l'autorité arbitraire!

Les Ducheſſes de *Chevreuſe* & de *Beauvilliers*, la Princeſſe d'*Harcourt*, la Marquiſe de *Montchevreuil*, Me. de *Miramion*, témoignérent à Me. *Guion* la joye qu'elles avoient de ſon élargiſſement, & l'invitérent d'aller à Verſailles. Mr. de *Charoſt* lui prêta ſon appartement. Le Duc de

de *Béthune* ſon pére, envelopé dans la diſgrace de *Fouquet* dont il avoit épouſé la ſœur, exilé à Montargis, avoit logé chez le pére de Me. *Guion*, & tranſmis à ſes enfans la reconnoiſſance qu'il devoit à la famille qui l'avoit ſecouru dans l'adverſité. La doctrine de Me. *Guion* fut goûtée à la Cour: & dans ce pays où l'on n'adore que la fortune, il y eut, peut-être pour la premiére fois, des cœurs qui adorérent Dieu en eſprit & en vérité.

Me. de *Maintenon* fut curieuſe d'entretenir une perſonne ſi extraordainire. Les Ducheſſes s'empreſſérent d'accompagner Me. *Guion* à cette viſite. Ses charmes, [ſon eſprit,] ſes malheurs, je ne ſai quoi qui perſuade, ſa douceur, ſa patience, & ce talent ſupérieur de parler de Dieu d'une maniére ſublime, tout ſe réunit pour convaincre Me. de *Maintenon* qu'elle n'avoit jamais mieux employé ſon crédit.

Elle lui donna des marques d'eſtime: & ſa confiance crut de jour en jour. Les viſites de la nouvelle Sainte furent fréquentes. Ce n'étoient plus des heures rapides, c'étoient des jours entiers paſſés avec elle. Et plus on la voyoit, plus on en étoit charmé. Etoit-on accablé de chagrins ou de fatigues, Me. *Guion* étoit apellée: & ſa con-

conversation toute céleste étoit également propre à délasser & à consoler.

Me. de *Miramion* la reçut dans sa Communauté en dépit de l'Archevêque. Me. *Guion* en sortoit quelquefois pour aller voir Me. de *Charost* à Benne, d'où elle passoit à St. Cyr. Elle y séjournoit quelques jours: elle y distribuoit ses livres: les Dames de *St. Louis* se passionnoient pour elle par imitation & par goût: & tandis que Me. de *Maintenon* bénissoit le Ciel de l'heureux succès de ses soins, l'erreur s'y glissoit sous le masque de la piété.

CHAPITRE IV.

L'Abbé de Fénélon.

CHAQUE jour voyoit grossir le nombre des disciples de la visionnaire. Bientôt elle en eut un qui en valoit des milliers. *Un jour elle l'ouït nommer. Elle en fut toute occupée avec une extrême force & douceur. Il lui sembla que* l'amour *le lui unissoit intimement, & qu'il se faisoit de lui à elle comme une filiation spirituelle. J'eus occasion*, dit-elle *, *de le voir*

* Vie de Me. *Guion*, 3e. partie, p. 102.

voir le lendemaiu : je ſentois intérieurement qu'il ne me goûtoit point : & j'éprouvai pourtant un je ne ſçai quoi qui me faiſoit tendre de verſer mon cœur dans le ſien : mais je ne trouvai pas que ſon cœur m'entendit : & Dieu ſait ce que je ſouffris la nuit ! Le jour, je le revis : nous reſtames quelque tems en ſilence, & le nuage s'éclaircit un peu : mais qu'il étoit encore loin de ce que je le ſouhaitois ! Je ſouffris huit jours entiers, & je me trouvai uni à lui ſans obſtacles. Et depuis notre union augmente ſans ceſſe, toujours plus pure, toujours plus vive, toujours ineffable. Il me ſemble que mon ame a un raport entier avec la ſienne. O mon fils ! mon cœur eſt collé au cœur de *Jonathas. Je mourrois, s'il y avoit le moindre entre-deux entre toi & moi, entre nous & Dieu. O mon fils !* Que ces propos devoient toucher le cœur tendre & vertueux de l'Auteur de *Télémaque !*

L'Abbé de *Fénélon*, né dans le Périgord, de parens nobles, élevé par l'Evêque de Sarlat ſon oncle, dirigé au Séminaire de St. Sulpice par l'Abbé *Tronſon*, plus appliqué dès ſa jeuneſſe à l'étude de l'Ecriture Sainte qu'à celle des Péres, employé avec ſuccès à la converſion des Proteſtans, Supérieur des nouvelles Catholi-

ques,

ques, accusé de Jansénisme à cause de ses liaisons avec *Laval*, Evêque de la Rochelle, & avec *Barillon*, Evêque de Luçon, nommé deux fois à l'Episcopat par le Roi, & deux fois rejetté par le Confesseur, sous prétexte qu'il étoit ami de Port-Royal. *Fénélon* venoit enfin de dissiper tous les soupçons formés contre lui, & de recueillir le fruit de ses études & de sa patience. Ses sermons avoient commencé sa réputation : la mort chrétienne du vieux Duc de *Mortemar*, qu'il avoit préparé à ce terrible passage, l'avoit achevée.

Le Roi avoit nommé le Duc de *Beauvilliers* Gouverneur de M. le Duc de Bourgogne. Le Préceptorat étoit fort brigué. Le choix en fut abandonné au Gouverneur. *Beauvilliers* jetta les yeux sur l'Abbé de *Fénelon*, qu'il connoissoit depuis long tems. Il falloit écarter les soupçons de Jansénisme. Il recourut à Me. de *Maintenon*, & lui fit le portrait le plus avantageux & le plus naturel de l'Abbé. Me. de *Maintenon* consulta séparément *Tronson*, Supérieur de St. Sulpice, qui vanta sa piété & déplora ses malheurs; *Hebert* Curé de Versailles, qui répondit de

de sa soumission à l'Eglise ; le Pére *Valois*, qui l'assura que *Fénélon* étoit aussi Jésuite que lui - même ; *Bossuet*, qui dit nettement que dans le Clergé du second ordre, il ne connoissoit personne qui l'égalât. Elle dit au Roi, que le Duc de Bourgogne seroit trop heureux d'être élevé par un homme qui réunissoit les suffrages de gens d'un caractère si opposé. *Fénelon* fut nommé Précepteur : & ce choix fut si applaudi, que l'Académie d'Angers le proposa pour sujet du prix qu'elle distribue toutes les années.

Tout à la fois l'homme à la mode & le Saint de la Cour, il étoit souhaité partout, & ne se montroit qu'à quelques amis utiles & choisis. Il concilioit tout l'enjoument, toute la complaisance que demande le commerce des femmes, avec toute la modestie qu'exigeoit son état : simple avec le Duc de Bourgogne, sublime avec *Bossuet*, brillant avec les Courtisans : des maniéres pleines de graces, une imagination vive, une éloquence touchante, un stile plein de vérité & de goût, une Théologie affectueuse, une passion extrême d'aimer Dieu pour l'amour de Dieu. Le feu de ses yeux annonçoit les plus impérieuses passions, & sa

ſa conduite, la plus étonnante victoire *. Voilà le proſélite que Me. *Guion* mit à la tête du Quiétiſme. Jamais héréſie ne s'étoit inſinuée plus agréablement : & c'eſt là une des cauſes, qui, en hâtant ſes progrès, hâtérent ſa ruine. On craignit ces nouveaux hérétiques bien plus qu'on ne les condamna : on les trouva trop vrais dans une Cour hypocrite, & trop aimables dans une Cour qui ne l'étoit plus.

L'Abbé de *Fénelon* ne ſe rendit pas d'abord. Il fit ſes objections. Me. *Guion* y répondit. » Mon fils, lui diſoit-elle, êtes-» vous ſatisfait? la doctrine de l'oraiſon » entre-t-elle dans votre tête? Oui, Ma-» dame, repartoit l'Abbé, & même par » tou-

* L'Abbé *Phelippeaux* n'en fait pas le même portrait. Cet injuſte Ecrivain le peint ſans ceſſe ambitieux, faux, inconſtant, avec la plus groſſiére malignité. C'étoit ambition, ſelon lui, de s'occuper des Miſſions pour les Huguenots, de faire de bonnes œuvres avec zéle, de rechercher l'amitié de M. de *Meaux*, de faire des conférences pieuſes à St. Cyr & à Verſailles. C'étoit fauſſeté, de conſeiller à *la Maiſon-fort* d'obéir. Il ne voit que duplicité dans ſes lettres, ſes maximes, ſes démarches. Il trouve quelque choſe de ſiniſtre dans ſa phyſionomie & d'égaré dans ſes yeux, quoique, de l'aveu de tous ceux qui ont vu M. de *Cambrai*, il eût le viſage doux, & l'air riant, aimable.

» toutes les portes. « Tel étoit l'aſcendant que cette femme prenoit ſur tous les eſprits, que les plus ſavans Théologiens, tels que *Nicole*, *Boſſuet*, *Boileau*, *Gaillard*, fort prévenus contre elle & encore plus contre ſon *Moyen court*, la voyoient, l'entendoient, & étoient déſabuſés. L'avoient-ils quittée ? ils revenoient à leurs premiers ſentimens, qu'ils ne gardoient qu'en ne la voyant plus. Sa beauté partageoit ſans doute la gloire de la ſéduction.

Fénelon ſe livra tout entier à l'étude des livres myſtiques. Son imagination s'enflamma. Il ne vit en Madame *Guion* qu'une ame brulante de l'amour divin, ame ſimple & ſans fard, dont les erreurs même étoient reſpectables, puis-qu'elles tiroient leur origine des principes les plus ſublimes & les plus ſaints. Il ſe retrouvoit en elle, il retrouvoit ſa candeur, ſa piété, ſon déſintéreſſement. Elle étoit perſécutée : & *Fénelon* avoit ce panchant, cette ſenſibilité pour les malheureux ; vertu ſi inutile dans le Monde, & ſi funeſte à la Cour.

Il n'aimoit point l'Archevêque de Paris : & il parloit fort librement de ſa vie mondaine, de ſes careſſes trompeuſes, de ſa paſ-

paſſion de dominer. » Que fait Mr. de » Paris ? demandoit-on un jour. Il diſ-» penſe, répondit *Fénelon.*

CHAPITRE V.

Progrès de Madame Guion.

LES progrès de ces pieux contemplatifs allarmérent quelques Eccléſiaſtiques. Dans cette grande ville où tout eſt mode, ſans en excepter la Religion, on ne parloit plus que ce jargon des Myſtiques, ſi commode pour les eſprits qui n'ont nulle préciſion dans les idées. *Treville*, célèbre débauché, alors myſtique, fit un précis de la doctrine des Péres. L'Abbé *Duguet* y avoit une pente ſecrette *. *Corbinelli*, qui de Philoſophe étoit devenu Athée, d'Athée Chrétien, de Chrétien Quiétiſte, préſidoit chez Madame *le Maigre*, où les beaux-eſprits myſtiques s'aſſembloient pour faire des romans de Religion †.

Quelques Dames de St. Cyr témoignérent

* Lettres de Me. de *Coulanges.*
† Lettres de Me. de *Sévigné.*

rent à Me. de *Maintenon* qu'elles trouvoient dans les entretiens de Me. *Guion* quelque chose qui les portoit à Dieu. Sans trop aprofondir ce que c'étoit, peut-être même trompée par sa piété qui ne l'éloignoit pas de la spiritualité, Madame de *Maintenon* leur permit de prendre confiance en elle.

Toutes les fois que Madame *Guion* alloit à St. Cyr, elle étoit écoutée comme un Oracle, & reconduite comme une Sainte. Les Dames, qui n'avoient pas de dévotion, en acquirent : celles qui en avoient, en eurent davantage.

Il n'est pas étonnant qu'elle trouvât des disciples parmi tant d'esprits tendres & accessibles à tous les sentimens de la piété. Détails de ménage, tracasseries de Cour, minucies de Religion, tout cela sert aux femmes à remplir les mêmes vuides.

Pendant quatre années, Me. de *Maintenon* combla de bontés Me. *Guion*. Elle l'avoit souvent à sa table, & s'en servoit pour inspirer le goût de la piété à quelques jeunes Dames, dont l'exemple pouvoit influer sur le reste de la Cour. On tenoit trois fois la semaine des assemblées aux Hôtels de *Chevreuse* & de *Beauvilliers*, où l'on avoit pratiqué de petits apparte-

partemens. Là, après un repas frugal où nul domestique n'étoit admis, on faisoit des conférences sur des matiéres spirituelles: on agitoit plusieurs affaires qui tendoient à l'avancement du régne de Dieu. L'Abbé de *Fénelon* présidoit à ces mystères. Les Courtisans murmuroient de ces assemblées, dont ils ne pénétroient pas le secret. Le Roi fut persuadé que partout où Me. de *Maintenon* étoit, on ne pouvoit conspirer que contre la corruption du monde.

On sera sans doute surpris, que Me. de *Maintenon*, dont le jugement paroit si droit, fût séduite par une femme à révélations, à extases, à miracles, *qui étouffoit de la grace intérieure, qu'il faloit délacer, lorsque dans l'oraison elle étoit suffoquée par une abondance de graces, qu'elle communiquoit à ceux qui étoient auprès d'elle en silence.*

Mais Me. de *Maintenon* portoit ses vûes plus haut. Elle se détachoit de l'extérieur, & ne considéroit que les principes, qui réellement étoient admirables. Aimer Dieu uniquement pour lui-même, lui sacrifier sa raison, sa volonté, son bonheur: consentir comme *Moyse* à être effacé du livre de vie pour que l'Eternel soit

glorifié : écouter en ſilence cette voix intérieure qui nous parle, & qui nous apelle : ſe perdre dans la contemplation de l'Etre le plus aimable : non, il n'eſt rien de plus propre à ſéduire une ame vraîment Chrêtienne. Me. *Guion* avoit été guérie de ſes travers les plus choquans, par ſa priſon au Couvent de *Sainte Marie*. L'Abbé de *Fénelon* lui avoit laiſſé le galimatias, les vapeurs, les extaſes, & *les regorgemens d'une grace, qui, comme une écluſe, ſe déchargeoit avec profuſion.* Mais il avoit ſupprimé les prophéties. En la rendant plus éclairée, il lui avoit ôté cet extraordinaire, qui avoit allarmé tant d'eſprits ennemis de toute nouveauté, & encore remplis de la condamnation toute récente de l'infortuné *Molinos*. Enfin la préſence de Me. de *Maintenon* moderoit le feu de ſon imagination : & Me. *Guion*, ſans s'en apercevoir, étoit attiédie par reſpect pour ſa Protectrice. Il eſt donc bien plus ſurprenant que Me. de *Maintenon* ait employé cette femme à ſes vuës de réformation, ait eu le bonheur d'y réuſſir, & le crédit de la ſauver du ridicule.

CHA-

CHAPITRE VI.

Godet des Marais.

L'Abbé *Gobelin* étoit devenu presque inutile à St. Cyr, à cause de ses infirmités, & à Me. de *Maintenon* à cause de ses respects. Ebloui d'une élévation qui n'auroit pas dû l'étonner, puisqu'il en avoit vu tous les progrès, il embarrassoit si fort Me. de *Maintenon* par sa contrainte, il lui déplaisoit tant par les égards qu'il croyoit devoir au rang qu'elle occupoit, qu'il fut moins souvent consulté. On eut pour lui la même confiance: mais on n'eut plus le même goût. Il étoit si pénétré de la grandeur que Me. de *Maintenon* s'efforçoit de cacher, qu'il disoit dans sa simplicité: » Savez-vous bien, » que son pouvoir est tel, qu'elle pourroit » nous faire couper la tête, s'il lui en pre- » noit fantaisie ?

Me. de *Maintenon* s'adressa quelque tems au P. *Bourdaloue*, qui ne voulut lui accorder que deux visites par an, à cause de ses sermons. Les Jésuites auroient bien souhaité que Me. de *Maintenon* n'eût point

admis cette excuſe. Mais elle reſpecta les ſcrupules & les talens de ce grand homme: elle n'oſa le ravir à l'Egliſe : elle crut que ſon tems ſeroit mieux employé à convertir des milliers d'ames qu'à en diriger une ſeule : & elle ſacrifia ſon goût & ſes beſoins au bien public. Peut-être auſſi craignit-elle d'exciter la jalouſie du P. de *la Chaiſe*, en lui oppoſant un confrére qui lui étoit ſi ſupérieur.

Elle connoiſſoit beaucoup d'Eccléſiaſtiques : mais elle n'oſoit choiſir : elle trembloit de tomber entre les mains d'un Janſéniſte, ou dans celles d'un ambitieux. Il lui falloit un homme qui ne fût occupé que d'elle & de St. Cyr. Elle conſulta Mrs. *Tiberge* & *Briſacier*, en qui elle avoit une confiance qu'ils avoient méritée par mille bonnes œuvres, & qu'ils n'avoient conſervée par aucune flaterie. Ces Meſſieurs, au lieu de profiter pour eux-mêmes des ouvertures de Me. de *Maintenon*, lui propoſérent M. *des Marais*, & M. de *Fénelon.* L'un & l'autre lui plaiſoient : *Fénelon*, par ſa douceur, *des Marais*, par ſon auſtérité.

Les voyant étroitement liés, elle réſolut de ſe laiſſer conduire par tous les deux, juſqu'à-ce qu'une plus parfaite connoiſſance

de

de leur caractère l'eût déterminée. Elle les mit au nombre de ses Ministres de St. Cyr : elle les aprofondit : & dans toutes les affaires qu'elle leur confia, elle vit en eux tant de droiture, de raison & de zèle, qu'elle fut encore plus embarrassée du choix. Le désir de se sauver, quoi qu'il lui en coutât, le besoin d'un homme sévére, vigilant, inflexible, qui la rapellât à ses devoirs dans un pays où tout les fait oublier, l'attiroient puissamment vers l'Abbé *des Marais* : la piété affectueuse & tendre, les maniéres aisées, l'esprit brillant de *Fénelon* l'entrainoient vers lui. Cependant, encore attachée au monde, elle craignoit que le premier ne fût pas assez accommodant, & ne ménageât point assez les foiblesses attachées à sa place, & que le second, si dégagé de tout dans la théorie, ne se servît de son esprit pour lui aplanir le chemin du Ciel, & peut-être pour la gouverner. L'extérieur de *des Marais* étoit trop choquant, & celui de *Fénelon* trop aimable. Dans cette incertitude, elle se servit encore de tous les deux, & les balança l'un par l'autre.

L'Abbé *des Marais* auroit dirigé volontiers St. Cyr : mais il avoit une plus haute idée de ce Couvent que de celle qui l'a-

voit établi. Me. de *Maintenon* lui étoit fort suspecte : il soupçonnoit qu'elle étoit maitresse du Roi, ou du moins qu'elle l'avoit été. Quand Mrs. *Tiberge* & *Brisacier* lui proposérent de se charger de sa conscience, il fut sur le point de répondre comme *Joseph : Qui? moi? que je fasse un si grand mal!* On le désabusa. Il ne se rendit point. Il craignoit de respirer l'air empesté de Versailles. Me. de *Maintenon* étoit pour lui une mondaine, qui ne vouloit un Directeur que pour l'extérieur de la dévotion : il refusa de perdre son tems à essuyer les inconstances, les bizarreries, & peut-être les faussetés d'une femme de Cour. Ses Supérieurs mieux instruits lui ordonnérent d'accepter. *Fénelon*, plus répandu dans le monde, savoit quelle avoit été la conduite, & quel étoit l'état de Me. de *Maintenon*.

L'Abbé *des Marais* fut bientôt détrompé : il ne vit qu'une femme simple, docile, remplie de désirs d'aimer Dieu & de crainte de se perdre : il fut dans l'admiration. Il exerça son Ministère avec toute l'ardeur d'un zèle incapable de ménagemens : & l'Abbé de *Fénelon* exerça le sien avec toute l'adresse & l'affection d'un Quiétiste bel-esprit.

L'Abbé

* L'Abbé *Gobelin* mourut : il fut sincérement regretté, & remplacé par *des Marais* & par *Fénelon*, qui conduisirent de concert cette conscience, qui réglant toutes les autres, étoit, pour ainsi dire, la conscience publique.

Un Ordre, accoutumé & capable de dominer, murmura, dit-on, de cette préférence : & le P. *Bourdaloue* répondit à Me. de *Maintenon*, qui l'assuroit de toute son estime : » Madame, ayez moins d'a» mitié pour moi : & ayez-en davantage » pour ma Compagnie. « On ajoute que les Jésuites donnérent à Lyon une édition des œuvres de *Scaron*, où l'on inséra une épigramme injurieuse à la vertu de sa veuve. C'étoit une rime messéante, qui avoit produit une mauvaise plaisanterie.

Les deux Directeurs déplurent également aux Jansénistes, & les Jésuites désespérérent alors d'inspirer leur zèle à *Fénelon*, qui, à la vérité, pensoit comme eux, mais dont le caractère étoit trop modéré pour opprimer ceux qui ne pensoient pas comme lui. Tel est le sort de ces hommes, peut-être assez persuadés, mais trop peu ardens : ils sont presque aussi haïs du

* 7. May 1691.

parti auquel ils tiennent, que de celui auquel ils ne tiennent pas.

L'Evêché de Chartres vaqua par la mort de Mr. de *Villeroi*. Me. de *Maintenon* fut ravie de l'occaſion de donner à ce Diocèſe un homme, à qui la proximité du lieu permettroit de continuer à la conduire: & cet intérêt ſe joignant à celui de St. Cyr, qui ne pouvoit être mieux gouverné que par celui qui le connoiſſoit ſi bien, elle paſſa par deſſus la loi qu'elle s'étoit faite de ne jamais demander d'Evêché au Roi, & propoſa l'Abbé *des Marais* pour celui de Chartres.

Celui qui lui apporta cette nouvelle, le trouva à genoux devant un crucifix, dans une petite chambre, qui n'avoit pour tous meubles qu'une chaiſe & une table, & pour toute tapiſſerie qu'une carte de la Terre ſainte. L'Abbé fondit en pleurs, & refuſa de ſe charger d'un ſi peſant fardeau. Il ne céda qu'aux inſtances de Me. de *Maintenon* & à l'autorité de ſes ſupérieurs. Sa conduite dans cette place prouva combien ſes larmes & ſes refus étoient ſincères, & qu'il avoit droit de *déſirer comme une bonne œuvre* ce que ſa modeſtie rejettoit comme une dignité. Il travailla ſans relâche, & à St. Cyr, & contre

tre Me. *Guion*, & contre M. de *Fénelon* ſon ami, & contre les Janſéniſtes déclarés, & contre ces lâches impoſteurs, qui ſignoient le formulaire & s'en moquoient, & contre ceux qui abjuroient Janſénius, & le protégeoient dans *Queſnel*. Le Roi lui offrit depuis le chapeau de Cardinal, & la place de Conſeiller d'Etat d'Egliſe. *Des Marais* refuſa tout. Il n'étoit nullement propre aux fauſſetés du Conclave, ni au faſte de la Pourpre. Il dit à Me. de *Maintenon*: »Il y a bien loin d'un »Cardinal à un Evêque!

CHAPITRE VII.

Premiers bruits ſur le Quiétiſme.

LES aſſemblées ſecrettes continuérent avec plus de ferveur. *Fénelon* faiſoit des conférences réglées, après avoir diné avec Me. de *Maintenon*. Soit jalouſie ou haine, ſoit qu'on fût allarmé des progrès du Quiétiſme, que perſonne n'avoit pourtant encore prêché, les Prêtres prirent ombrage de ces aſſemblées où ils n'étoient point admis. Quelquefois Me. *Guion* y prêchoit: elle exigeoit de ſes au-

diteurs, qu'ils lui rendiſſent compte de leurs plus ſecrettes penſées. Me. la Ducheſſe de *Guiche* ayant éclaté de rire à l'endroit le plus patétique, Me. *Guion* exigea qu'elle prononçât tout haut le ſujet de ſa diſtraction. Après s'être un peu défenduë : » Eh bien ! dit la Ducheſſe, je » penſois que vous étiez folle, & que nous » ne l'étions guére moins.

L'Archevêque de Paris, qui vouloit perdre *Fénelon*, fit propoſer à la Sorbonne un cas de conſcience. On demandoit ſi un Prince pouvoit ſouffrir auprès de ſes enfans un Précepteur ſoupçonné de Quiétiſme. M. *Boſſuet* empêcha la ſolution du problême. *Fénelon* étoit ſon ami, après avoir été ſon flateur. A table, à la promenade, aux cercles, il donnoit à l'orgueilleux Prélat le plus faſtidieux encens. L'Evêque rougiſſoit ſouvent: l'Abbé applaudiſoit à ſa modeſtie : Quel empoiſonneur ! diſoit tout bas *la Bruyére* *.

On engagea *des Marais* à repréſenter à Me de *Maintenon*, que Me. *Guion* troubloit l'ordre de St. Cyr, qu'elle y introduiſoit une méthode particuliére, & que ſes élèves avoient plus de déférence pour les déciſions d'une femme, que pour les ordres d'un Evêque. Ces

* Relation du Quiétiſme par l'Abbé *Phélippeaux*.

Ces plaintes étoient vraies en partie. Les écrits de Me. *Guion* étoient lûs avec avidité à St. Cyr: & Me. *du Perou*, alors Maitresse des Novices, étoit presque la seule qui ne donnât point dans la nouvelle spiritualité. Ses Novices n'obéissoient plus. On avoit des extases. Le goût pour l'oraison devenoit si vif & si incommode, que les devoirs les plus essentiels étoient négligés. L'une, au lieu de balayer, restoit nonchalamment appuyée sur son balai. L'autre, au lieu de vaquer à l'instruction des Demoiselles, entroit en inspiration, & s'abandonnoit à l'Esprit. La sous-maitresse menoit furtivement les illuminées dans quelque reduit secret, où l'on se nourrissoit de la doctrine de Me. *Guion*. Sous prétexte de tendre à la perfection, on dédaignoit la règle commune qui y conduit *.

L'Evêque de Chartres accourut à la vûe du danger. Il parla en particulier à toutes les Dames: il les persuada toutes. Mais *la Maison-fort* se souleva contre lui, critiqua quelques nouveaux réglemens, & se moqua des Confesseurs. M. de *Chartres* exigea qu'on lui remît tous les

 livres

* Mémoires de Me. *du Perou*.

livres de Me. *Guion*, imprimés ou manuſcrits. Me. de *Maintenon*, qui avoit ſans doute concerté avec lui cet acte d'obéiſſance, tira de ſa poche, ſans héſiter, le *Moyen court* : & toutes les Dames l'imitérent quoiqu'à regret.

Fénelon, qui connoiſſoit Me. de la *Maiſon-fort*, craignoit que l'indignation du Supérieur & de l'Inſtitutrice contre l'entêtement de ſa pénitente ne tombât ſur le Directeur. Il l'engagea à ſe ſoumettre à ſon Evêque, & la détermina à faire des vœux ſolemnels, pour leſquels elle avoit témoigné beaucoup d'averſion. Me. *Guion* fut priée de ne plus aller à St. Cyr. Me. de *Maintenon* traita cette affaire avec le plus grand ſecret, de peur d'allarmer le Roi ſur ce nouvel établiſſement: Tout fut calmé en apparence.

Mais ſi les Confeſſeurs de la Communauté avoient murmuré des viſites de Me. *Guion*, les Dames ne murmurérent pas moins de ſon abſence. Il falut tolerer un commerce de lettres. Me. *Guion* leur en écrivoit de très édifiantes, qui paſſoient toutes par les mains de Me. de *Maintenon*, dont la vigilance ne dédaignoit pas les détails les moins importans. Une copie échapée aux recherches de l'Evêque, multiplia

tiplia les exemplaires du *Moyen court* & des *Torrens*. La nuit, on lisoit ces livres: le jour, on les mettoit en pratique: & Me. *Guion* régnoit à St. Cyr, comme si elle en eût été Supérieure.

Cependant le déchaînement de ses ennemis croissoit tous les jours. Malheureusement la dispute commençoit à s'échauffer dans les écoles. Et comme si une dispute sur l'amour étoit le fléau de l'amitié, *Nicole* & le P. *Lami*, auparavant fort liés, écrivoient l'un contre l'autre sans ménagemens, comme firent depuis *Bossuet* & *Fénelon*, qui cessèrent de s'aimer, dès qu'ils sçurent qu'ils aimoient Dieu différemment.

* Me. de *Maintenon* consulta séparément M. de *Chalons*, Mrs. *Tiberge* & *Brisacier*, M. *Jolly*, le P. *Bourdaloue*, & M. *Tronson*, qui se réunirent tous à désaprouver par écrit le *Moyen court*. Docile à la voix des Pasteurs, incertaine des suites qu'auroient les calomnies semées contre Me. *Guion*, elle lui persuada de conjurer l'orage par la retraite. Me. *Guion* se retira, sans regret, du monde qui n'étoit pas fait pour elle, dans une solitude ignorée des hommes, hormis de *Fouquet*

* An. 1694.

quét, Comte de *Vaux* * son gendre, du Duc de *Chevreuse* son ami, & de *Fénelon* son fils en *Jesus-Christ*. Elle crut être à l'abri des injustices des humains : mais les Théologiens étoient entrés dans ses affaires.

Ils l'accusérent de répandre de loin le poison du Quiétisme. Les Confesseurs ne parloient que de crimes qu'on s'accusoit d'avoir commis d'après ses principes. On intercepta des lettres où des dévotes lui disoient, *qu'elles étoient livrées à toutes les rages, à toutes les furies, depuis qu'elles étoient privées du Reverend Pére Alleaume.* Ces désordres exagérés avec passion étoient imputés à Me. *Guion*, quoiqu'ils vinssent de quelques Moines, qui, pour séduire leurs pénitentes, expliquoient physiquement ces paroles des mystiques, qui semblent faire de l'homme un être étranger à l'homme même : *Pourvu que la partie supérieure soit à Dieu, l'ame ne peut être salie par les impuretés de la partie inférieure.*

On disoit ouvertement, qu'il faloit enfermer Me. *Guion*, & qu'elle perdoit tout le

* Fils du dernier Surintendant des Finances, & pére de M. le Maréchal Duc de *Belle-Isle*.

le monde. Sa réponſe étoit : *Ceux que j'ai perdus, vous le ſçavez, ô mon Dieu ! ſont pleins d'amour pour vous. Quand les femmes que j'ai données à Dieu*, ajoutoit-elle, *aimoient l'élégance & la vanité, mettoient des mouches, ſe couvroient de rouge, ruinoient leur famille par leur faſte, leur jeu, on ſe taiſoit. Aujourdui qu'elles ont quitté tout cela, on crie que je les ai perdues : eh ! ſi je leur avois fait quitter la piété pour le vice, que diroit-on de plus ?*

Les Janſéniſtes avoient tenté de la gagner. Ils auroient bien voulu perſuader au public, qu'ils étoient perſécutés, parce qu'ils aimoient trop le Seigneur. Ils euſſent eu pour eux tous les myſtiques, toutes les imaginations foibles, tous les cœurs ſenſibles : & apparemment ils auroient encore mieux défendu *Ste. Thérèſe* que *Janſénius*, qu'ils feignoient d'abandonner. Mais Me. *Guion* n'aimoit que ſes propres idées, & les ſoumettoit même au jugement de l'Egliſe.

Me. de *Maintenon* ne l'abandonna point encore, non que le ſentiment de *Fénelon* balançat dans ſon eſprit celui de tant d'habiles Théologiens qui l'avoient condamnée ; mais, parce qu'elle mettoit une grande différence entre l'héréſie qui lui pa-

roissoit digne de censure, & la personne de l'hérétique qui lui sembloit digne de pitié. Cependant pour dissiper les bruits semés avec affectation, qu'elle vouloit se mettre à la tête d'une espéce de secte, qu'on appelloit à la Cour *les Rigoristes*, elle défendit absolument à Me. *Guion* tout commerce avec St. Cyr, & pria l'Evêque, Supérieur de cette maison, d'y supprimer tous les écrits de cette Dame. M. de *Chartres* jugeoit ceux de *Fénelon* aussi dangereux. *La Maison-fort* ne voulut pas s'en désaisir. Me. de *Maintenon* obtint d'elle par persuasion ce que l'Evêque n'avoit pu obtenir par autorité. Une Religieuse remit au Prélat un manuscrit relié, dont elle le pria de ne pas lire les feuilles qu'elle avoit cousues : l'Evêque les lut, & y trouva des choses qui firent frissonner Me. de *Maintenon* †.

Cependant loin de ravir à Me. *Guion* la protection des *Beauvilliers*, des *Colberts* & des *Chevreuses*, elle se joignit à eux pour la garantir de toutes les injustices qu'on lui préparoit auprès d'un Prince trop occupé pour n'être pas quelquefois surpris.

On

† Mém. de l'Evêque d'Agen.

On fit un mémoire apologétique, que Me. de *Maintenon* avoit promis d'appuyer. Mais Me. *Guion* dédaigna d'être justifiée, remercia ses protecteurs, les pria de retirer le mémoire qui étoit déja donné, & se jetta dans les bras de *l'amour*. On prit donc le parti du silence, parti si [commode] à la Cour: on l'admira, on la plaignit, on la laissa opprimer.

Des Marais, de tout tems irréconciliable ennemi des Jansénistes, les poursuivoit avec ardeur dans son Diocèse, où il arrachoit jusqu'aux moindres semences de la doctrine condamnée. Les Jansénistes tâchérent de l'occuper ailleurs, persuadés que son zèle, une fois allumé par d'autres matiéres, leur permettroit de respirer un moment. Ils l'allarmérent sur cette nouvelle hérésie, & y réussirent si bien, que l'Evêque ne songea plus qu'à combattre, décrier, réduire Me. *Guion*. Diversion utile au parti, surtout par la défaite des Jésuites.

Des Marais renouvella ses plaintes à Me. de *Maintenon*. *Fénelon* tâcha de la rassurer. Ce partage de sentimens en deux hommes, pour qui elle avoit une déférence égale, la jetta dans une profonde tristesse. Elle balançoit entre l'Evêque, qui l'en-

l'entrainoit par sa fermeté, & l'Abbé qui l'enchaînoit par sa douceur. Enfin le plus ardent l'emporta : & l'Archevêque de Paris ayant menacé de recommencer ses poursuites, *Des Marais* se servit de cette circonstance pour jetter des scrupules dans l'esprit de Me. de *Maintenon*, qui ne cherchoit qu'à vivre en paix, & qui savoit l'aversion de LOUIS pour toute nouveauté. Ce Prince n'avoit point encore entendu parler de cette affaire : & elle étoit née sous ses yeux, dans le sein de sa Cour: elle divisoit la capitale : elle retentissoit dans toutes les chaires: elle attiroit l'attention de toute l'Europe. Il savoit confusément que Me. *Guion* étoit un esprit singulier. Tant il est facile à ceux qui aprochent les Rois d'étouffer le cri public!

CHAPITRE VIII.

Commissaires accordés à Me. Guion.

ME. de *Maintenon* servit encore Me. *Guion*, dont les mœurs, les lettres, les discours la rassuroient sur le fonds de sa doctrine, ou du moins exigeoient qu'elle suspendit son jugement. Me. *Guion* s'i-
magi-

maginoit pourtant qu'elle ne cherchoit qu'à l'accabler, précisément parce qu'elle l'avoit tirée d'oppression quelques années auparavant. Ce jugement paroitra bien étrange : ce fut pourtant celui de Me. *Guion.* *

Elle demanda des Commissaires pour juger de sa doctrine & de ses mœurs : elle n'en obtint que pour juger de sa doctrine. Me. de *Maintenon* crut que le fonds une fois décidé, toutes les calomnies tomberoient d'elles-mêmes.

† La commission fut nommée, & formée par Mr. de *Meaux*, par Mr. de *Châlons*, & par Mr. *Tronson* Supérieur de St. Sulpice. Me. *Guion* étoit inconsolable de ce qu'on lui avoit refusé trois Laïques qu'elle auroit voulu joindre à ces trois Ecclésiastiques. Ses ennemis étoient l'Evêque de Chartres, dont le zèle étoit effrayé ; *Hebert*, Curé de Versailles, qui d'abord avoit approuvé ses livres §, & qui ensuite avoit été piqué de ce que la Comtesse de *Guiche* & la Duchesse de *Mortemar* avoient pris un autre Confesseur :

* Vie de Me. *Guion.* † Août 1694.

§ Mémoires de Me. *Guion. Hébert* n'en dit rien dans les siens.

ſeur : l'Abbé *Boileau*, gagné par la Sœur *Roſe*, fille qui joignoit à toute l'extravagance d'une dévote tout le libertinage d'une avanturiére : *Fléchier*, qui ne cherchoit qu'à combattre pour augmenter ſa réputation, & qui combattoit avec le grand nombre pour avoir un meilleur Evêché : *Boſſuet*, qui depuis long tems regardoit le pur amour comme une chimère, & depuis quelque tems *Fénelon* comme ſon rival : l'Abbé de *Rancé*, qui proſcrivoit toutes les études & entroit dans tous les démêlés, qui déchiroit les Quiétiſtes, & avoit établi la régle la plus propre à en faire : enfin tous les Eccléſiaſtiques de Paris, que l'eſpoir ou la reconnoiſſance attachoient à leur Archevêque.

» Comment, s'écrioit Me. *Guion*, com» ment aurai-je raiſon contre tout cela? « Il lui reſtoit Mr. de *Châlons*, eſprit doux & conciliant, & M. *Tronſon*, qui, à la fermeté près, avoit toutes les vertus.

Boſſuet partit pour Meaux, où il parcourut les papiers de Me. *Guion*. Il fut choqué de ces communications orgueilleuſes de graces, indigné de l'amour-propre qu'il voyoit à chaque page, irrité d'un ſonge, où Me. *Guion* avoit été tranſportée par *Jéſus-Chriſt* dans une chambre

bre à deux lits. » A quoi bon ces lits ? demanda Madame *Guion*, » En voilà un, répondit *Jésus - Christ* » pour ma mére : » & l'autre est pour vous, ma chére épouse !

Les conférences d'Issy commencérent. L'Archevêque de Paris se plaignit hautement qu'on empiétoit sur ses droits, en lui ôtant la connoissance d'une hérésie née dans son Diocèse. Il se hâta de s'en venger en précipitant une censure publique des livres qu'on examinoit. Cet acte d'autorité fut mal reçu. C'est bien à lui, disoit - on, à juger des dogmes de mysticité ! A - t - il lû un livre de dévotion ? A - t - il assez prié Dieu, pour juger des effets de la priére ? Quel goût un Epicurien peut - il avoir pour la piété ? On ne peut aimer à la fois Madame *Guion* & la Duchesse de *Lesdiguiéres* †.

Harlai demanda une audience au Roi, & lui dit que les Evêques de Meaux & de Châlons tenoient des conférences secrettes à Issy. » Je le sçai, répondit le Roi. » Ces assemblées, reprit l'Archevêque, » peuvent couvrir quelque complot. Je » connois ces Prélats, repartit le Roi. Ils » ju-

* *Paule de Gondy*, mariée le 12. Mars 1675. avec *François - Emmanuel de Créqui*, Duc de *Lesdiguiéres*.

» jugent Me. *Guion*, repliqua l'Archevêque : » elle eſt dans mon Diocèſe : c'eſt » à moi à prononcer, & je l'ai fait. Ce » quils feront, dit le Roi, vaudra encore » mieux. *Boſſuet* ſçut cet entretien par Me. de *Maintenon*. Pour ôter tout ombrage à ſon Métropolitain, il alla le féliciter ſur ſa cenſure, & lui promit que celle d'Iſſy condamneroit les mêmes erreurs * d'après les mêmes principes. Les gens d'Egliſe mettent dans leurs ſaints procedés trop de traits de gens du monde.

CHAPITRE IX.

Conférences d'Iſſy.

BOSSUET ſe rendit maitre des Conférences, prit un point fixe, s'obſtina, s'empara des matiéres & des mémoires, exclut le Duc de *Chevreuſe*, ſous prétexte qu'on diſcutoit une affaire Eccléſiaſtique, & traita Me. *Guion* non avec la charité d'un Evêque, mais avec la dureté d'un Tyran.

Il n'avoit point promis à Me. de *Maintenon*

* Rélation du Quiétiſme par *Phelippeaux*.

tenon une condamnation formelle, comme Me. *Guion* ſe l'imaginoit: mais il l'avoit promiſe à M. de Paris: il ſe l'étoit promiſe à lui-même: il la gardoit à l'Abbé de *Fénelon*, qui de ſon côté tachoit de la rendre plus difficile en fourniſſant à ſon amie des extraits des myſtiques, qui répondoient à tout.

Boſſuet voyoit *un orgueil de Diable* là où *Fénelon* ne voyoit qu'une humilité chrétienne. Le premier ſoupçonnoit tout: le ſecond donnoit à tout un jour favorable. Doux avec les gens hauts, haut avec les gens doux, *Boſſuet* avoit beau jeu avec *Fénelon* & ſon amie. Celle-ci ne pouvoit répondre à un homme qui tyranniſoit ouvertement ſes aſſociés, parloit avec une extrême vivacité, l'interrompoit toujours, ne pouvoit ſouffrir d'être interrompu, la terraſſoit, ne l'entendoit pas, lui juroit qu'il l'avoit entendue, & l'écraſoit inceſſamment.

Boſſuet avertit Me. de *Maintenon* que Me. *Guion* revenoit de ſes erreurs. Il en avoit, à force d'importunités, tiré parole qu'elle paſſeroit quelques mois dans la Communauté des filles de *Ste. Marie* de Meaux. Le Prélat ne bornoit pas là ſon triomphe: il en attendoit le ſiége de Paris & la pourpre

pre de Cardinal: il manqua l'un & l'autre, quoique très-digne de tous les deux.

Pendant les Conférences, *Fénelon* avoit écrit à *Boſſuet* les lettres les plus myſtiques & les plus ſoumiſes. On eût dit que ſon cœur étoit partagé entre l'amour déſintéreſſé & la foi aveugle. Il proteſtoit qu'il le regardoit comme le dépoſitaire de la Tradition, & que ſa conſcience étoit dans la ſienne. En un mot, les promeſſes d'obéiſſance & de docilité alloient à un excès, qu'on auroit à peine pardonné au Chrétien le plus idiot. Car enfin *Boſſuet* n'étoit pas un Concile.

L'examen d'Iſſy avoit rendu ſi peu d'héréſies, qu'on ne pouvoit en faire un beau Mandement. On ſurprit donc une ſignature à Me. *Guion:* cette ſignature ne ſuffiſoit pas. On tâcha, mais en vain, de la forcer à ſigner que par une conſéquence fort éloignée & non aperçue, elle ne croyoit point au Verbe incarné. Les Religieuſes de Meaux, témoins & miniſtres de ces violences, déteſtérent la mauvaiſe foi de leur Evêque, & admirérent la fermeté de leur priſonniére *. En vain *Boſſuet*

* [Hiſtoire de *Fénelon* par *Ramſay*:] Vie de Madame *Guion*, écrite par elle-même. Je ne garantis point ce fait: je cite mes Auteurs: & ces Auteurs ſont ſuſpects.

ſuet déclama contre ſon opiniâtreté, Me. *Guion* lui répondoit: » Qu'eſt ce qu'une » hérétique que vous avez toujours admiſe » aux ſacrés myſtères? « Il déclama contre ſon défenſeur. *Fénelon* lui répliquoit: » Si j'ai été trompé, j'ai été trompé le » premier. «

Cependant *Fénelon* baiſſoit tous les jours dans l'eſprit de Me. de *Maintenon*, & ne s'en apercevoit pas. Me. *Guion* le devinoit du fonds de ſa retraite, l'en avertiſſoit, & n'étoit pas crue. Me. de *Maintenon* avoit demandé pour lui l'Abbaye de St. Vallery, ſoit pour le récompenſer de l'éducation du Duc de Bourgogne, ſoit pour lui ménager un azile contre l'orage qu'elle ſembloit prévoir. Pour le détourner, *Fénelon* ſigna les trente-quatre articles d'Iſſy, mais uniquement par déférence, & non par perſuaſion. » Il ſera bientot » l'ami des Jéſuites, dit l'Abbé *Beaufort.*

La condamnation des écrits de Me. *Guion* ne fut pas la ſeule cauſe du premier dégout que Me. de *Maintenon* parut avoir pour lui. Il déplaiſoit au Roi malheureuſement ſujet à des antipathies injuſtes: & depuis long-tems elle n'avoit plus de ſentimens à elle. *Fénelon* étant un jour dans ſon cabinet, à l'heure que LOUIS

avoit coutume de s'y rendre, la pria de le faire connoitre au Roi. Me. de *Maintenon* l'y retint. *Fénelon* parloit bien, quoiqu'il parlât beaucoup. Mais briller devant LOUIS n'étoit pas le moyen de lui plaire. Ce Prince aimoit fort l'esprit, & n'en pouvoit souffrir cette ostentation qui humilie ceux qui n'en ont pas, & impatiente ceux qui en ont. Ennuyé des belles phrases de *Fénelon*, il dit à Me. de *Maintenon* après qu'il fut sorti: » Votre hom» me parle bien, Madame: mais je vous » avoue qu'il ne sera jamais le mien. «

Une seconde conversation acheva de le perdre. Plein d'idées de bien public, il laissa entrevoir au Roi les principes austères de gouvernement qu'il inspiroit au Duc de Bourgogne. LOUIS, que rien n'avoit préparé à des principes si vrais & si nouveaux, les prit pour des chimères, & dit à quelques Courtisans, qu'il venoit d'entretenir l'homme le plus spirituel & le plus chimérique de son Royaume. M. le Duc de Bourgogne instruit de ces paroles les redit à son Maitre, qui se promit bien de n'avoir plus désormais de l'esprit devant le Roi.

Peu à peu Me. de *Maintenon* fut moins ébloüie des éclairs de l'imagination féconde

de & brillante de ſon Directeur. Peut-être le voyoit-elle trop ſouvent pour ne pas s'en dégouter. Elle donna toute ſa confiance à l'Evêque de Chartres, qui la conduiſit à Dieu avec plus de fermeté & moins de politeſſe que *Gobelin*, avec plus d'intelligence & moins de douceur que *Fénelon*.

CHAPITRE X.

Fénelon *Archevêque de Cambrai.*

LEs amis de *Fénelon* le voyant ſur le bord du précipice, projettérent de lui faire donner l'Archevêché de Cambrai vacant par la mort de Mr. de *Brias*. Le Duc de *Beauvilliers* en fit au Roi les premiéres propoſitions. Me. de *Maintenon* les appuya, d'après les conſeils de M. *des Marais*, incapable de jalouſie, & pénétré du mérite de ſon ancien ami.

Cependant l'Abbé de *Fénelon* étoit ſoupçonné d'aſpirer en ſecret au Siége de Paris. Il repréſentoit à Me. de *Maintenon*, que ce Diocèſe avoit beſoin d'un homme qui y rétablît les loix de la diſcipline. Il en excluoit adroitement *Boſſuet*, en inſi-

nuant, qu'Archevêque de Paris il nuiroit à l'Eglise en abandonnant ses études, ou au Diocèse en les continuant. Il excluoit le Cardinal *Jansson*, en exagérant les services qu'il rendoit à Rome. Il excluoit M. de *Noailles*, en assurant qu'il étoit trop régulier & trop ami du repos, pour consentir d'être transferé à Paris, après avoir refusé de succéder à cet Evêque de Cahors qui ne savoit pas ortographier son nom *.

Le Roi annonça lui-même à *Fénelon* sa nomination à l'Archevêché de Cambrai. *Fénelon* répondit qu'il ne pouvoit regarder comme une récompense une grace qui l'éloignoit de M. le Duc de Bourgogne. » Vraiment, repartit le Roi, je ne » prétends point vous obliger à résidence : » je sçai trop combien vous êtes utile à » mes petits-fils. L'éducation des Prin» ces, repliqua *Fénelon*, » & l'Archevê» ché de Cambrai sont deux emplois in» compatibles. Le Concile de Trente ne » permet que trois mois d'absence, encore » pour les affaires du Diocèse. Le Conci» le de Trente, reprit LOUIS, n'a point » prévû combien vous êtes nécessaire à l'E-

„ tat

* Relation du Quiétisme par *Phelippeaux*.

» tat & à l'Eglise, & capable de servir » l'un & l'autre. « *Fénelon* le supplia de lui donner quelque tems pour consulter ses amis.

Quelques jours après, le Roi le fit venir dans son cabinet, & lui dit : » On » peut concilier les intérêts de mon Royau- » me avec les devoirs de votre conscience. » Vous résiderez dans votre Diocèse : & » vous nous donnerez les deux ou trois » mois que les canons vous permettent » toutes les années pour vos affaires par- » ticuliéres. « En acceptant, *Fénelon* remit au Roi son unique Abbaye de St. Vallery. Désintéressement que les uns attribuérent à un ordre précis du Roi, les autres au besoin de raffermir une réputation chancelante, tous à un motif d'intérêt, plutôt qu'à un sentiment de régularité.

L'Archevêque de Rheims, qui craignoit les suites d'un exemple si dangereux, dit brusquement à *Fénelon* : » Le bruit court » que vous quittez votre Bénéfice : quelle » folie ! Si c'en est une, répondit *Fénelon*, » elle est déja faite. Vous nous perdez tous, repliqua l'Archevêque. » Que voulez-vous » que le Roi pense de M. de *Meaux* qui » a plusieurs Abbayes, de M. de *Rheims* » qui en demande encore, de tant de Pré-

» lats qui croyent qu'être Evêques eſt un » titre pour être Abbés, de tant qui en » ſollicitent, & de tant d'autres qu'on ne » raſſaſiera jamais? Je ne condamne per- » ſonne, reprit *Fénelon.* » C'eſt-à-dire, repartit M. de *Rheims* » que chacun doit » ſuivre ſa conſcience : Eh bien! ma con- » ſcience à moi m'ordonne de garder mes » Abbayes †.

Mr. de *Meaux*, & Mr. de *Chartres* ſe diſputérent l'honneur de conſacrer *Fénelon*: celui-ci faiſoit valoir les droits d'Evêque Diocеſain : celui-là repréſentoit ceux de l'amitié. *Des Marais*, à la priére de *Fénelon*, abandonna cette cérémonie à *Boſſuet*, réſolu de n'en être pas le témoin s'il n'en étoit pas le miniſtre.

Me. de *Maintenon* voulut qu'elle ſe fit à St. Cyr, & que les trois Enfans de France s'y trouvaſſent. *Fénelon* voyoit qu'il étoit ſuſpect, que ſon élévation lui feroit des ennemis & des envieux, que ſes ſentimens ſur l'amour déſintéreſſé & ſur la mercenarité de l'eſpérance étoient trop goûtés, trop ſuivis, pour lui être pardonnés. Il alla voir *Boſſuet*: que ne fit-il point

† Lett. de Me. de *Coulanges*. Mém. de l'Ev. d'Agen. p. 483. & ſuivantes.

point pour l'adoucir ? Il ſe mit à genoux, l'appella ſon pére, ſon maître, ſon ami, baiſa la main qui le devoit ſacrer, & proteſta qu'il n'auroit jamais d'autre doctrine que la ſienne. *Boſſuet* lui remit tous ſes écrits ſur le Quiétiſme. *Fénelon* le pria d'en garder quelques-uns pour ſervir de témoignage contre lui, s'il s'écartoit jamais de la ſaine doctrine : » Non, Monſieur, dit *Boſſuet*, » je ne veux d'autres précautions » avec vous que votre parole.

CHAPITRE XI.

Fénelon *oppoſé à* Boſſuet.

LA Doctrine des deux Prélats fut bientôt très oppoſée : & le trouble devint grand. Les Quiétiſtes qui ne prêchent que le repos furent traités par-tout de perturbateurs du repos public.

Me. *Guion* travailloit à ſe juſtifier des accuſations de *Boſſuet*. Elle n'avoit qu'une connoiſſance ſuperficielle des Auteurs Aſcétiques : elle pria *Fénelon* de lui fournir des extraits. Il y travailla, craignant toujours qu'on ne donnât atteinte aux ſentimens des vrais myſtiques, qu'il croyoit

avoir mieux faifis que M. de *Meaux*. Le livre des *Juſtifications* de Me. *Guion* parut. Manuſcrit, il avoit fait pitié à *Boſſuet* : imprimé, il l'embarraſſa. Rien n'eſt plus fort que cette apologie. L'Auteur prouve que ſes rêveries ſont bonnes, à la vérité par la citation d'autres rêveries : mais les rêveurs qu'elle cite avoient été canoniſés, béatifiés, invoqués, ou alloient l'être.

Boſſuet, enclin au deſpotiſme Eccléſiaſtique, peut-être jaloux de la réputation de ſon diſciple, & certainement très délicat ſur tout ce qui pouvoit affoiblir ſon crédit, exiga de *Fénelon* qu'il condamnât ſon amie, ſoutenant qu'il lui feroit plus glorieux de décider comme juge, que d'être condamné comme partie. L'écrit fut dreſſé, communiqué à Me. de *Maintenon*, approuvé par elle. *Fénelon* propoſa des tempéramens : *Boſſuet* donna des promeſſes. On ſe plaignit de part & d'autre d'y avoir manqué.

L'Evêque de *Meaux* ne ſe rebuta point. Il préſenta à M. de *Cambrai* une Inſtruction paſtorale ſur les livres examinés à Iſſy, & lui propoſa de la ſigner. *Fénelon*, ſur le point de partir pour ſon Diocéſe, en parcourut les marges fort à la hâte, jugea

jugea que c'étoit un libelle contre Me. *Guion*, en fut indigné, & refusa sa signature.

Bossuet fut irrité de ce refus. C'est donc pour soutenir une femme qu'il abandonne trois Evêques! Ce soupçon les déshonoroit à la Cour : que fera la certitude? de quels livres veut-il être le martir? Voila ce que *Bossuet* dit au Duc de *Chevreuse*. Tout fut inutile: le Duc lui rendit son Instruction.

Vraisemblablement la pitié avoit parlé à *Fénelon* pour son amie opprimée. Peut-être crut-il que la déférence absolue promise par l'Abbé de St. Valery devenoit une bassesse pour l'Archevêque de Cambrai, qui avoit aussi sa part à l'infaillibilité de l'Eglise. Peut-être ceda-t-il avec trop de foiblesse à cet amour-propre qui persuade, que dans un grand poste, il est honteux d'être humilié.

Bossuet se vengea de cette résistance sur Me. *Guion*. Il exigea d'elle une soumission aveugle, & n'en obtint qu'un refus positif. L'Evêque, qui n'avoit rien de plus pressé que d'être obéi, tenta ces voies de violence & d'autorité, qui avoient encore plus converti de Huguenots, que ses argumens. Madame *Guion* effrayée de la

lettre de cachet dont le Prélat la mena-çoit, pour lui prouver qu'elle étoit héreti-que, ſigna tout ce qu'on voulut †.

Me. de *Maintenon*, à qui *des Marais* & *Boſſuet* avoient promis la ſignature de *Fénelon*, fut choquée de ſon refus, & en témoigna ſon mécontentement. *Fénelon* ſe juſtifia, & dit qu'il avoit promis de con-damner les erreurs de Me. *Guion*, & non ſa perſonne: qu'il avoit rempli ſa promeſ-ſe: que la dignité de ſon Miniſtére ne lui permettoit pas de faire une entrée ſcanda-leuſe dans ſon Diocèſe par égard pour M. de *Meaux*. » J'ai publiquement eſtimé Me. » *Guion*: & l'on veut que je la flétriſſe! » Son crime eſt de ne pas s'expliquer avec » aſſez de juſteſſe: & l'on veut que je la » dénonce à l'Egliſe comme coupable de » [forfaits] dignes du feu. J'explique ſes » expreſſions, qui ſont obſcures, par ſes » ſentimens, que j'ai aprofondis: & l'on » veut que je condamne ſes ſentimens, à » cauſe de ſes expreſſions. Je vous ai ſa-» crifié, Madame, mes opinions: je ne » ſacrifierai à perſonne mon amie. J'ai ſi-» gné les trente-quatre articles d'Iſſy: mais » on ne verra jamais mon nom au bas » d'un libelle. *Boſſuet*

† Relation du Quiétiſme.

Boſſuet éclate encore plus violemment. Son zèle s'en prend à Me. *Guion* qu'il accuſe de dogmatiſer, après avoir promis de ſe taire, & d'être cachée à Paris, après avoir promis d'aller aux eaux de Bourbon. Il ſurprend un de ces ordres particuliers, qu'un Prince éclairé n'accorde qu'avec peine, & que le Miniſtre le plus intrépide ne contreſigne qu'avec crainte.

Me. *Guion* fut arrêtée & conduite chez le Gouverneur de Vincennes. Le Roi, ſollicité par Me. de *Maintenon*, qui aimoit l'accuſée, & déteſtoit la violence, ne pouvoit ſe réſoudre de donner un ordre rigoureux. Me. *Guion* ne pouvoit troubler l'Etat: & ce ne ſont point les contemplatifs, qui font les révolutions. Un Couvent ſuffiſoit: mais la modération ne s'accordoit pas avec le projet de détruire M. de *Cambray*, de ſorte que LOUIS eut la foibleſſe de la faire enfermer dans le donjon de Vincennes. Me. *Guion* en devenoit plus coupable, & *Fénelon* plus ſuſpect.

Celui-ci ſe vengeoit dans ſon Diocèſe de ſes envieux par ſes vertus. Les Flamands, à qui leur Archevêque n'avoit jamais daigné annoncer la Parole de Dieu, furent charmés, ſurpris, édifiés de voir

leur nouveau Prélat defcendre de chaire, dégoutant d'une fueur apoftolique, enfeigner aux enfans les premiers élémens de la Religion, abandonner à fes Vicaires les fonctions aifées, & fe réferver les pénibles; avoir un Aumônier pour diftribuer fes revenus aux pauvres, & non pour lui marmoter rapidement la Meffe; en un mot, fe fouvenir toujours qu'il étoit Pafteur, & leur faire oublier qu'il étoit François *. De Cambrai il conduifoit l'éducation des Princes, comme s'il eût été à Verfailles: & leurs progrès fembloient rendre inutile fa préfence, que leur ennui rendoit néceffaire.

Cependant *Des Marais* ne ceffoit d'éloigner Me. de *Maintenon* de tout ce qui avoit l'ombre de Quiétifme. Ses Directeurs avoient toujours été fon confeil. Et loin de l'écarter des affaires d'Etat, ils lui perfuadoient d'y entrer, foit afin de régner fous fon nom, foit pour contreminer des cabales puiffantes, foit parce qu'ils ne jugeoient point au-deffous de la majefté de la Religion, qu'elle fût protégée par une femme, à laquelle ils attribuoient les talens & les vertus d'un hom-

* Mém. de l'Evêque d'Agen.

homme. Un Bref, par lequel le Pape mettoit le St. Siége ſous ſa protection, l'autoriſoit à ſe mêler des affaires de l'Egliſe, où elle parut quelquefois comme témoin, jamais comme arbitre, & toujours malgré elle-même.

CHAPITRE XII.

Mort de l'Archevêque de Paris.

* HARLAI finit une vie impure par une mort honteuſe. Diſgracié depuis deux ans, il trainoit à Paris une vieilleſſe mépriſée. Accoutumé à faire valoir l'Autorité Royale dans les aſſemblées du Clergé, il voulut conſerver un reſte de conſidération, en alléguant encore cette même autorité. L'Evêque d'Orléans lui donna un démenti courageux. » Vous en impoſez, dit-il, à la plus auguſte aſſemblée. « Le Roi en ayant été inſtruit, donna ordre à l'Archevêque de ſe retracter publiquement, & lui défendit de prendre déſormais ſon nom en vain.

Harlay fut aſſommé de ce coup. Il partit

* An. 1695.

partit pour Conflans, s'enferma dans ſon cabinet, & défendit, ſuivant ſa coutume, à ſes domeſtiques de l'interrompre. Précaution attribuée à la crainte qu'on ne s'aperçût qu'il tomboit du haut-mal. Là, il repaſſe avec amertume les affronts qu'il a eſſuïés, les crimes qu'il a commis. Enfin ſes gens, ſurpris de n'être pas appellés, entrent dans ſon appartement : ils trouvent leur Maitre frapé d'apoplexie, & ſe débattant avec la mort. On vole à Paris pour chercher du ſecours. La Ducheſſe de *Leſdiguiéres* arrive. Le Curé de la Paroiſſe n'eſt point averti. L'Archevêque, ſans donner le moindre ſigne de repentir, meurt dans les bras de ſa maitreſſe, qu'un autre amant conſola fort vite. *

Le Roi apprit cette nouvelle à Marli. » Qu'on ne me demande point, dit-il, » cette place ; je ne veux la donner qu'au » mérite. « L'Archevêque de Rheims outragea hautement la mémoire d'un homme ſur lequel il auroit dû ſe taire : car il étoit ſon ennemi : le Roi l'entendit avec indignation : le Comte de *Grammont* lui dit : » Monſieur de Rheims ! il eſt bon de » vivre.

Nul

* Mém. de l'Evêq. d'Agen.

Nul Orateur ſacré ne ſe chargea de l'oraiſon funèbre de *Harlay*. Reſte de l'ancienne probité. Le P. *Gaillard* [fut moins ſcrupuleux ; il oſa faire un Panégyrique en forme. Un homme de beaucoup d'eſprit dit après l'avoir lû : » Ce diſcours » ſe réduit à ces deux propoſitions : *Mon* » *Héros eſt damné : c'eſt grand dommage.*]

Le Public nomma l'Archevêque de Cambrai au Siége de Paris. Me. de *Maintenon* demanda à *Hebert* Curé de Verſailles ce qu'on en diſoit dans le monde. » Pluſieurs » penſent, répondit *Hebert*, que ſi M. » de *Fénelon* n'avoit pas été placé depuis » peu, le choix tomberoit ſur lui : & on » le déſire ſi fort, qu'on voudroit que cette » premiére grace du Roi ne fût que l'a» vant - goût d'une plus grande. Vous » ſavez, interrompit Me. de *Maintenon*, » ce qui nous empêche de le propoſer. » Mais M. de *Meaux* & M. de *Châlons* » nous reſtent : auquel des deux vous ar» rêteriez - vous ? A celui qui refuſeroit, répondit *Hebert* : » & certainement Mr. de » *Châlons* n'acceptera pas.

Louis - Antoine de Noailles s'étoit élevé aux Dignités Eccléſiaſtiques ſans la protection des Jéſuites de qui elles dépendoient alors. Sa doctrine n'étoit pas ſuſpecte ;

&

& ſa piété étoit ſi éminente, que la Ducheſſe de *Noailles*, morte en odeur de ſainteté, n'avoit pas d'autre Confeſſeur que ſon fils. Me. de *Maintenon* le propoſa pour l'Archevêché de Paris. Le lendemain, le Roi dit au Maréchal de *Noailles* d'écrire à ſon frére de ſe rendre inceſſamment à la Cour. L'Evêque de Châlons s'en excuſa ſur les occupations de ſon Miniſtère: Le Roi lui dépêcha un courier: & Me. de *Maintenon* lui écrivit la lettre la plus preſſante. Le Prélat ſe rendit à Verſailles. Le Roi lui offrit le Siége vacant. L'Evêque lui repréſenta qu'il étoit tranquille à Châlons; qu'il y faiſoit du bien; que vraiſemblablement il n'en feroit pas à Paris, où il ſeroit accablé de contradictions; qu'il auroit pour ennemis les Jéſuites dont il n'épouſeroit pas les paſſions, les Janſéniſtes dont il combattroit les ſentimens, les Quiétiſtes contre leſquels il s'étoit déja déclaré, tous les Eccléſiaſtiques que l'habitude & l'exemple de *Harlai* avoit endurcis dans le vice ou dans l'ignorance, toute la Cour qui ſouffriroit impatiemment que la corruption des mœurs fût réprimée par la ſévérité de la diſcipline. » Voilà bien des ennemis, lui dit le Roi: » mais vous pouvez compter ſur

» toute

» toute mon autorité. « Là deſſus, *Noailles* accepta. Les Jéſuites cherchoient le ſujet qu'ils devoient choiſir: & le choix étoit déja fait. Le P. de *la Chaize* ne l'apprit qu'avec le public, & ne pardonna cette prétendue injure ni aux *Noailles* ni à Me. de *Maintenon*. Le Roi dit aux Courtiſans: » Si j'avois connu un homme » plus digne de cette place, l'Evêque de » Châlons ne l'auroit pas eue. « Le nouvel Archevêque, plus indifférent ſur ſon élévation que ſur celle de ſa famille, ſe ſervit d'un tour à peu près pareil pour avoir pour ſucceſſeur à Châlons l'Abbé de *Noailles* ſon frére; » Sire, dit-il au Roi, » ſi j'en connoiſſois un meilleur, je vous le » propoſerois. « L'Abbé de *Noailles* n'avoit pas encore l'âge requis par les Canons: une piété auſtère & un ſavoir prématuré l'en diſpenſérent.

CHAPITRE XIII.

L'Explication des Maximes des Saints.

* TANDIS que Me. *Guion* épouſoit *Jeſus-Chriſt* à Vincennes dans une de

* An. 1696.

de ſes extaſes, chantoit ſes amours, ſoupiroit ſes malheurs, parodioit les Opéra de *Quinault*, tâchoit d'avoir autant de viſions que *Marie d'Agréda* qu'on canoniſoit alors à Rome, ne répondoit que ces mots à ſes Juges: *Dieu m'a fait la grace de m'obombrer par le P. La Combe*, qui répondoit aux ſiens: *J'ai obombré Me. Guion, en Notre Seigneur*, Fénelon travailloit à Cambrai à la juſtifier, à ſe juſtifier lui-même, à prouver l'ortodoxie des myſtiques: & *Boſſuet* déclamoit à St. Cyr contre le Quiétiſme, dans des conférences, où les Dames lui propoſoient leurs doutes, qu'il diſſipoit avec l'éloquence la plus ſolide. *La Maiſon-fort*, le bel-eſprit de la Communauté, ne ſe rendit point aux premiéres inſtructions de M. de *Meaux*. Elle écrivit ſes difficultés. On a encore cet écrit, où l'on voit une décompoſition d'idées & de ſentimens, une érudition & une ſagacité qui étonneroient dans un homme. L'Evêque y répondit. *La Maiſon-fort* parut ſatisfaite: mais un ſecret panchant l'attiroit vers M. de *Cambrai*.

Boſſuet rougit bientôt d'avoir employé contre Me. *Guion* ces voyes de rigueur qui ne perſuadérent jamais perſonne. *Noailles* fit transférer la priſonniére de Vincen-

nes

nes dans un Couvent à Vaugirard. Ce Prélat, qui n'oublia jamais que l'unique peine de l'errant eſt d'être enſeigné *, la ramena par ſes inſtructions à des idées plus ſaines, & en obtint ſans contrainte un déſaveu de ſes erreurs.

Le livre de *Fénelon* parut enfin, ſous le titre d'*Explication des Maximes des Saints.* Le ſtile en étoit pur, élégant, [tendre,] les principes préſentés avec art, les contradictions ſauvées avec adreſſe. On y voyoit un homme qui craignoit également d'être accuſé de ſuivre *Molinos*, & d'abandonner *Sainte Thérèſe*, tantôt donnant trop à la charité, tantôt ne donnant pas aſſez à l'eſpérance. Parmi ſes propoſitions, les unes établiſſoient la réalité d'un état, dans lequel on aime Dieu ici-bas uniquement pour lui-même: les autres vouloient qu'une ame peinée pût, dans le tems de ce que les myſtiques apellent les derniéres epreuves, faire à Dieu un ſacrifice abſolu du Paradis & de ſon ſalut. En général, le livre pouvoit ſe défendre: il eût été plus ſage de le bruler. *Fénelon* le lut à M. de *Paris*, qui lui conſeilla de le ſupprimer, à l'Abbé *Pirot*, Chancelier

* Errantis pœna doceri.

celier de l'Egliſe de Paris, & Profeſſeur de Sorbonne, qui ſe chargea de le répandre, & dit à *Hebert*: *C'eſt un livre d'or*; aux Jéſuites du Collége de Clermont, qui promirent de le ſoutenir; à l'Abbé *Fleuri*, qui crut ce qu'il n'entendoit pas auſſi beau que ce qu'il entendoit.

A cette nouvelle, *Boſſuet* éclata, & dit avec ſa vivacité naturelle: *Eh bien! qu'il écrive! que ſon livre paroiſſe avant le mien! mais qu'il prenne garde à lui! pour peu qu'il biaiſe, & qu'il s'écarte du vrai, il me trouvera ſur ſes pas pour l'y ramener. J'éléverai ma voix: &, s'il le faut, je porterai mes plaintes à Rome:* apparemment pour ſe réconcilier avec elle: car il avoit été un des plus zélés Gallicans de l'Aſſemblée du Clergé de 1682.

Les Quiétiſtes conçurent de grandes eſpérances. Ils répandirent une eſtampe, pour annoncer l'accompliſſement de la prophétie de Me. *Guion*, qui avoit prédit, que l'oraiſon revivroit ſous un enfant, c'eſt-à-dire, ſous M. le Duc de Bourgogne. Ce tableau, propoſé par *Fénelon*, deſſiné par *Silveſtre*, gravé par *le Clerc*, repréſentoit le Duc de Bourgogne, en habit de berger, une houlette à la main, au milieu d'un troupeau d'animaux de toute epèce,

efpèce, avec ces paroles du onziéme chapitre d'*Ifaie*, *Puer parvulus illuminabit eos.* M. d'*Anjou* étoit dans un coin figuré en enfant nud, qui tiroit un ferpent de fon trou : & M. de *Berri*, encore à la mammelle, entre les bras de fa nourrice, fe jouoit avec un afpic, qu'il tenoit à la main. Me. *Guion* étoit fans doute la nourrice. On prétendoit repréfenter par ces emblêmes tous les états & toutes les paffions calmées & vaincues par l'efprit d'oraifon, que la Prophéteffe avoit introduit.

* *Fénelon* étoit à Cambrai. *Beauvilliers* fit les honneurs du livre qu'il avoit fait imprimer, en préfenta un exemplaire au Roi à Marli, & en envoya un à *Boffuet*. *Pontchartrain*, alors Controlleur-Général, depuis Chancelier, dénonça le livre au Roi, & lui dit qu'il n'étoit aprouvé que par des fripons ou par des dupes. *Maurice le Tellier*, Archevêque de Rheims, écrivit fur le même ton à Sa Majefté. Le Roi ne crut pas qu'un Miniftre d'Etat & un Evêque Janféniſte fuffent de bons Juges d'un livre de doctrine. Il manda *Boffuet*, qui lui jura que l'Evêque & le Miniftre n'avoient dit que trop vrai. Le Roi lui

* Février 1697.

lui reprocha ſon ſilence ſur une affaire ſi grave, ſes liaiſons avec *Fénelon*, & ſon empreſſement à le ſacrer Archevêque de Cambray. *Boſſuet* ſe jette à ſes genoux, pleure, gémit, & demande pardon de ne lui avoir pas révélé le fanatiſme de ſon confrére. » Je charge, lui dit le Roi, je » charge votre conſcience de tous les » malheurs que je prévois. Dieu m'eſt » témoin que le moindre ſoupçon auroit » fermé pour jamais à *Fénelon* l'entrée aux » Dignités Eccléſiaſtiques !

Ce Prince, qui avoit ſi vivement pourſuivi le Quiétiſme en Italie, crut le mal plus grand qu'il n'étoit, & fut indigné que l'héréſie eût oſé ſe gliſſer dans ſa Cour & aprocher de ſon Trône. Il haïſſoit tous les Sectaires : il en craignoit juſqu'à l'ombre. Il avoit détruit les Huguenots; il pourſuivoit les Janſéniſtes, au hazard de faire de ſon Royaume une vaſte ſolitude : & il apprenoit que la foi de ſa famille, de ſes héritiers, étoit en péril. Il fit des reproches amers à Me. de *Maintenon* ſur ce qu'elle lui avoit caché l'amitié déja ſi ancienne de Mr. de *Cambrai* pour Me. *Guion*, ſur ſes importunités pour le faire Archevêque, ſur les conférences ſecrettes qu'elle avoit [eues] avec lui. En vain elle lui

lui dit, que les ſoupçons qu'on avoit contre M. de *Fénelon* avoient cédé à l'eſpoir qu'avoit donné ſa docilité : qu'il en avoit montré une entiére à l'examen d'Iſſy : que l'on devoit des égards à un homme ſi eſtimable par ſa piété, ſi diſtingué par ſon eſprit. Le Roi rejétta toutes ces excuſes, & parut ſi mécontent que Me. de *Maintenon* [ſe ſeroit cru] perdue ſi elle avoit pû l'être.

Le P. de *la Chaiſe* fut conſulté : il répondit que le livre des *Maximes* étoit très bon, que tous les Catholiques en étoient édifiés, & qu'il falloit être Janſéniſte pour le déſaprouver. Le Pére *Segnery* avoit le premier abatu le Quiétiſme en Italie, & le P. de *la Chaiſe* le relevoit en France. Du reſte, la Société entiére n'entra point dans cette nouvelle diſpute : ce qui prouve que le Confeſſeur n'en eſt pas toujours l'organe : la Société a ſes intérêts : le Confeſſeur peut avoir ſes paſſions. Le P. *de la Rue* prêcha contre l'amour déſintéreſſé : & *Bourdaloue* répondit avec candeur à Me. de *Maintenon*, que le livre n'étoit point exâct, & qu'écrit en langue vulgaire il pouvoit être dangereux. Cette franchiſe le brouilla avec *la Chaiſe*. Mais *Bourdaloue* ne tenoit qu'à la vérité.

Allar-

Allarmé par *Boſſuet*, raſſuré par ſon Confeſſeur, le Roi ſuſpendit ſon jugement, mais ſe rapella que *Fénelon* faiſoit des romans de politique, & craignit fort qu'il n'en eût fait un de Religion, ſurtout voyant que toutes les femmes font leurs délices du livre nouveau, appellé déja *la Bible de la petite Egliſe.*

CHAPITRE XIV.

Propoſitions d'accommodement.

FENELON ſe rend à Paris, n'entend que les clameurs de ſes envieux, eſt inſenſible aux aplaudiſſemens de ſes amis, propoſe des moyens d'arrêter le ſcandale, offre de retoucher ſon ouvrage, d'expliquer ce qui eſt obſcur, & de ſuprimer tout ce qui paroit dangereux. Il voit Me. de *Maintenon* qu'il trouve occupée à lire ſon livre : » Voilà, lui dit-elle, un chapitre que j'ai lu neuf fois, & que je ne » comprens pas encore. « C'étoit le chapitre ſur le mariage de l'ame, qui amuſoit fort les Courtiſans. » Madame, lui répond l'Archevêque, » vous le liriez cent » fois, & vous ne le comprendriez pas

davan-

» davantage. Tous les livres myſtiques » ſont obſcurs : & ce n'eſt point à la Cour » qu'on apprend à les entendre. C'eſt ſans » doute de là, lui dit Me. de *Maintenon*, » que viennent tant de bruits effrayans » ſur votre livre. Quand je penſe que » c'eſt vous qui l'avez fait, je me raſſure » contre cet éclat †.

Huit jours après cette entrevue, elle lui parla encore des nouvelles rumeurs qu'excitoit le livre, & lui en témoigna la plus vive douleur. » Mais, Monſieur, » vous êtes trop prudent pour n'avoir pas » conſulté des amis éclairés & ſages : vous » êtes trop docile pour n'avoir pas déféré » à leur jugement. Oui, Madame, répondit M. de *Cambrai*, » j'ai montré mon » ouvrage à M. le Cardinal de *Noailles*, » qui l'a lu & examiné : j'ai proſcrit ce » qui lui a déplu. Je l'ai montré à Mrs. » *Tronſon*, [*Pirot*.] *Fleury*, *Hebert*, qui » l'ont aprouvé. M. de *Meaux* le con- » damne parce qu'il a paru avant le ſien » par le zèle de mes amis, qui, char- » gés de l'impreſſion pendant mon abſen- » ce, ont craint que M. de *Meaux*, pi- » qué de ce qu'on n'avoit pas ſoumis à

„ ſon

† Mémoires de l'Evêque d'Agen.

» son examen le manuscrit, n'en supprimât » l'édition par autorité.

Me. de *Maintenon* proposa des conférences : le Cardinal de *Noailles*, toujours ami de la paix, les desiroit extrêmement : *Fénelon* y consentoit, pourvû que M. de *Meaux* en fût exclu. Il conservoit un vif ressentiment des invectives de cet Evêque contre son livre, du nom d'hérétique, de la dénonciation de Mariy, & surtout d'un mot qui lui avoit échapé devant toute la Cour. » M. de *Cambrai*, avoit-il dit [publiquement,] » m'a souvent » avoué qu'il étoit lui-même dans la pra» tique intérieure sur la contrition, tant » reprochée aux *Molinosistes*. « *Hebert*, [trop dévoué à ses amis,] lui raporta ces paroles. *Fénelon*, le plus modéré des hommes, fit, pour dissimuler son indignation, des efforts dont *Hebert* s'aperçut. Cependant il ne put s'empêcher de dire †: » Si M. *Bossuet* a tenu ce propos, M. » *Bossuet* est le plus malhonnête homme » du monde. Je ne lui ai jamais parlé » qu'en confession de mes dispositions in» térieures : & il s'en faut bien que je » les lui aye ainsi exposées. « M. de *Meaux* impri-

† Mém. Mss. de l'Ev. d'Agen, p. 488. & 489.

imprima dans la ſuite ce qu'il avoit dit. M. de *Cambrai* lui répondit, qu'il étoit étrange qu'il abuſât du ſecret de la Confeſſion. Rien dans cette diſpute ne cauſa plus de ſcandale.

Cependant M. de *Meaux* diſoit au Roi, que *Fénelon* condamnoit lui-même ſon livre, par ſon obſtination à rejetter les conférences. Me. de *Maintenon*, à qui ſon ami diſoit toujours qu'il ne lui falloit qu'un entretien avec le Roi pour le déſabuſer, lui ménagea une audience. *Fénelon* dit au Prince, qu'il n'avoit fait qu'expliquer les articles d'Iſſy : qu'il les avoit expliqués par les maximes des Saints, dont il avoit fait une étude particuliére : & que s'il lui étoit échapé quelques expreſſions impropres, elles diſparoitroient dans une ſeconde édition Le Roi ſortit de cette converſation, plus irrité contre le coupable, ſoit que la préſence d'un homme qui lui étoit odieux réveillât ſes reſſentimens, ſoit que ſes ſoupçons ſe fortifiaſſent des efforts mêmes qu'on faiſoit pour les détruire. Il parla fort durement à Me. de *Maintenon*, lui reprocha encore les conférences ſecrettes, accuſa M. de *Noailles* de mollir, & dit à *des Marais* qu'il avoit plus eſpéré de ſon zèle. On

lui repréſenta que *Fénelon* n'étoit pas encore condamné: & on lui promit que la douceur termineroit l'affaire. L'Archevêque propoſa de plus amples explications. Me. de *Maintenon* préſenta ce projet. Le Roi l'approuva. *Boſſuet* frémit de ſe voir enlever ſa proie, ſoutient que des explications ſont des faux-fuyans, veut une retractation formelle, montre une longue liſte de Théologiens qui déſapprouvent le livre, & l'emporte ſur le Roi, ſur Me. de *Maintenon*, ſur le P. de *la Chaiſe*, ſur toute la Cour.

Paris, ne pouvant être juge du combat, raiſonnoit ſur les combattans. On cherchoit la cauſe des animoſités de *Boſſuet* & des répugnances de *Fénelon.* Le zèle pour la maiſon de Dieu, diſoit-on, inſpire de la charité, & non des emportemens. Le grand éclat de M de *Cambrai* éblouït M. de *Meaux:* il lui ſemble que chaque louange qu'on donne à un autre eſt un larcin qu'on fait à ſa gloire. Il ne veut point qu'on croye que la Tradition de l'Egliſe ſur un dogme ſi important lui ait échapé. Il a toujours plus aimé la Cour que ſon Diocèſe. Il n'eſt pas ſans ambition: il a perdu la place de premier Aumônier de Me. la Dauphine: il veut la recou-

recouvrer dans la maiſon de Me. la Ducheſſe de Bourgogne, & la ravir à *Fénelon*, à qui elle ſemble apartenir. D'autres diſoient, que cette place lui étoit déja aſſurée avant toutes ces diſputes: que ſa ſupériorité étoit trop décidée pour l'accuſer de jalouſie, comme ſi l'on n'étoit jaloux que de ſon ſupérieur, ou de ſon égal: que ſon zèle, peut-être trop véhément, partoit de ſon attachement à la vérité, qui lui faiſoit oublier ce qu'il devoit à l'amitié, pour ne ſe ſouvenir que de ce qu'il devoit à l'Egliſe: que garant de la doctrine des articles d'Iſſy, il étoit juſtement indigné que *Fénelon*, après y avoir ſouſcrit, les condamnât par un [ouvrage] qui élevoit Autel contre Autel.

CHAPITRE XV.

Fénelon *prend Rome pour Juge.*

FENELON défend le livre qu'on ne veut point qu'il explique. *Boſſuet* répond. L'un a pour lui la Cour & le Collège de Clermont: l'autre, les Janſéniſtes & la ville. Ici, on regarde *l'Inſtruction* de M. de *Meaux* comme une refutation complet-

te du livre des *Maximes :* là, on ſoutient que c'en eſt l'apologie. A quoi bon tant d'éclat ? ces deux Evêques ont la même doctrine : ils ne différent que dans l'expreſſion : des mots valent-ils la peine qu'on nous donne des ſcènes ſcandaleuſes ? Les gens deſintéreſſés blâment *Fénelon* d'avoir écrit, & *Boſſuet* d'avoir parlé.

Me. de *Maintenon* reſtoit neutre. L'inclination, l'eſtime, la [piété,] l'attachoient à *Fénelon.* Mais ces ſentimens étoient moins forts, que le ſecret dépit, qu'elle ſe cachoit peut-être à elle-même, d'avoir donné ſi long tems toute ſa confiance à un homme accuſé d'une monſtrueuſe héréſie. Animée par M. de *Meaux*, attirée par M. de *Cambrai*, conduite par M. de *Chartres*, elle voulut encore voir l'hérétique, & le confronter avec le Cardinal de *Noailles.* En général on convint des faits : on les nia en détail. Le Cardinal convint d'avoir examiné le livre, mais nia de l'avoir aprouvé. Cette converſation jetta Me. de *Maintenon* dans de plus grandes inquiétudes. » Diſputez, » Meſſieurs, leur dit-elle : & s'il ſe peut, » ayez tous deux raiſon. « Si elle eût été Quiétiſte, le Quiétiſme eût-il été une héréſie ?

Fénelon

Fénelon se flata de trouver une puissante protection à Rome, où ses adversaires n'avoient aucun crédit. Tous ses amis lui conseillérent d'y porter en premiére instance le jugement de son livre. Le P. de *la Chaise* écrivit comme de la part du Roi au Cardinal de *Jansson*, pour le prier de protéger les *Maximes des Saints*, dont la doctrine est pure, puisqu'elle soulève tous les Jansénistes. Le Cardinal répondit au Roi, qu'il obéiroit. A la lecture de cette dépêche le Roi manda le P. de *la Chaise*, lui reprocha violemment d'abuser de son nom, rejetta ses excuses, & donna ordre à *Torcy* de désavouer promptement le Jésuite.

Me. de *Maintenon*, [encore] sollicitée par M. de *Cambrai*, fit entendre au Roi qu'il falloit, pour conserver la paix en France, que cette contestation se jugeât à Rome. Le Roi ne s'y opposa point: *Fénelon* prit son silence pour une permission, & ensuite pour un ordre. Il écrivit au Pape. Le Cardinal de *Bouillon* lui offrit d'avancer son voyage, sous prétexte du Décanat du sacré Collège qui devoit lui tomber après la mort de *Cibo* & d'*Altieri*. Il promettoit de se rendre par ses intrigues maitre des délibérations. Mais pour assurer le

 succès

ſuccès de ſa négociation, il demanda d'être chargé des affaires du Roi à la Cour de Rome. Le P. de *la Chaiſe* écrivit à *Janſſon*, qu'il étoit tems de jouïr des bienfaits que le Roi deſtinoit à ſes ſervices. *Janſſon* donna dans ce piége, preſſa dans toutes ſes dépêches le départ du Cardinal de *Bouillon*, & repréſenta que le titre de Miniſtre du Roi, uni à celui de Doyen du ſacré Collège, feroit utile aux intérêts de la Nation.

Bouillon déplaiſoit à LOUIS, qui ſe ſouvenoit des lettres interceptées, & qui ne lui pardonnoit point d'avoir voulu donner à ſon neveu le nom de *Prince Dauphin*, à cauſe de la Principauté Dauphine en Auvergne. *Pontchartrain* & *Torcy* furent gagnés. *Bouillon* fut Ambaſſadeur. Vain, inquiet, ambitieux, redevable de ſon rappel aux Jéſuites, ennemi perſonnel des *Noailles*, intime ami de *Fénelon*, fier de ſa naiſſance, enorgueilli par ſes malheurs, incapable des affaires les plus aiſées, aſſez préſomtueux pour ſe charger des plus délicates, dominé par le plaiſir cruel de troubler le repos du Roi, auquel il ne pardonnoit ni ſon exil ni la perte de l'Evêché de Liége, *Bouillon* partit pour l'Italie, uniquement occupé de l'affaire de M. de

Cam-

Cambrai. Il prit pour Théologien le Jéſuite *Charonier* importun citeur de Poëtes, outré dans ſes flateries, mal-adroit dans ſes intrigues, obſcène dans ſes propos.

Soit fatigue du voyage, ſoit changement de climat, *Bouillon* en arrivant à Rome tomba dans une vraye démence. Le jour il étoit mélancolique, la nuit il étoit furieux: plus d'appetit, plus de ſommeil: ſans ceſſe agité par des idées triſtes, il étoit gardé à vue. Les bains de Freſcati rétablirent ſon cerveau.

Fénelon continuoit à proteſter de ſa ſoumiſſion, & *Boſſuet* de ſa fermeté: » J'é» léverai ma voix juſqu'au Ciel contre ſes » erreurs: la cauſe de Dieu ne ſera point » lâchement abandonnée: fuſſai-je ſeul, » ſeul je réſiſterai à tous. Les ames ſont » en péril: mais Dieu ne m'abandonnera » ni moi ni ſon Egliſe. Quoi qu'il en ar» rive, la vérité ſera triomphante, & l'er» reur confondue. « * Si cet homme véhément avoit été condamné, croyez-vous qu'il ſe fût ſoumis?

* Rélation du Quiétiſme, p. 264.

CHAPITRE XVI.

* *M.* Fénelon *renvoyé dans ſon Diocèſe.*

LE ROI qui n'avoit pas encore ôté à *Fénelon* l'éducation des Princes, lui refuſa la permiſſion d'aller en perſonne à Rome ſolliciter ſon affaire, & lui propoſa d'entrer en conférence avec M. de *Meaux*. *Fénelon* fuyoit la diſpute, ſoit que *Boſſuet* lui fût odieux, ſoit qu'il craignit d'être accablé par ſon impérieuſe volubilité. Cependant à la perſuaſion d'*Hébert*, il ſacrifia ſes reſſentimens à l'amour de la vérité, & conſentit aux conférences, pourvu que le Cardinal de *Noailles*, quelques Evêques & huit Docteurs y aſſiſtaſſent, & qu'un Secretaire écrivit mot à mot les objections & les réponſes †. Il livra ces conditions par écrit au P. *Valois*, qui jouoit le rôle de médiateur, pour conſerver ſa place & pour ſauver ſon ami.

Le P. *La Combe*, enfermé à Vincennes, avoua tout ce qui s'étoit paſſé entre Me. *Guion* & lui. Il écrivit même un billet § à

* Juillet 1697.

† Mém. Mſts. de l'Evêque d'Agen.

§ Ibid. pag. 508. & 509.

à sa pénitente, où il lui rappelloit toutes leurs familiarités passées, & l'exhortoit à s'en repentir. Le Cardinal de *Noailles* le fit lire à Me. *Guion*, qui soudain s'écria : » Que le P. *la Colombe* est malheureux ! » il est donc fou ? O mon Dieu ! que vos » jugemens sont impénétrables ! [Moi, qua- » torze nuits avec ce saint homme] ! « Une femme de chambre de Me. *Guion*, un Gentilhomme de MONSIEUR, l'accusérent d'attouchemens impurs. Elle fut envoyée à la Bastille : & son défenseur fut perdu. Rien n'irrita plus le Roi que ce billet : il regarda Me. *Guion* comme la corruptrice des mœurs ; les Duchesses de *Guiche*, de *Mortemar*, de *Sully*, de *Chevreuse*, de *Beauvilliers*, comme corrompues ; *Fénelon* comme le protecteur du vice ; & Me. de *Maintenon* comme complice de tout le mal qu'elle avoit celé. Il se rapelloit toujours avec un nouveau chagrin, les conférences pieuses de l'hôtel de *Beauvilliers* : & qui sçait jusqu'où alloient ses soupçons ? Ils n'épargnoient pas la vertu la plus pure, s'il faloit en juger par ses emportemens, si effrayans dans un Roi si modéré.

Cependant *Fénelon*, au milieu de ses amis, dissipoit ses chagrins par les plaisirs

innocens d'une converſation enjouée. L'Abbé de *Langeron* entre d'un air triſte & abatu. » Avez-vous reçu des lettres de » Flandres? Oui, dit l'Archevêque. Vous » mande-t-on, reprend l'Abbé, ce qui » eſt arrivé dans votre palais? Oui, on » me l'écrit. Mais vous dit-on que tous » vos meubles, tous vos livres, tous vos » papiers ont été conſumés par le feu? » Oui, mon cher Abbé, je ſçai tout cela, » & j'en ſuis conſolé. « Il reprend tranquillement les propos agréables que *Langeron* avoit interrompus. Un moment après, on lui porte une lettre du Roi. Il l'ouvre ſans empreſſement: il y voit ſans pâlir ſa diſgrace: il en dit un mot à ſes amis, & continue ſon diſcours.

Fénelon, ſi bruſquement renvoyé dans ſon Diocèſe, conſerva encore ſa place de Précepteur. C'eſt tout ce que le Roi accorda aux inſtances de Me. de *Maintenon*, & aux larmes du Duc de Bourgogne. Le Cardinal de *Noailles* & M. de *Chartres*, qui avoient tout eſpéré des conférences acceptées, ne doutérent pas que M. de *Meaux* n'eût fait jouer des reſſorts ſecrets pour punir l'Archevêque de ſon entêtement.

Ces deux Prélats n'étoient pas éloignés des

des voyes intérieures. Et vraiſemblablement, s'ils n'avoient craint que le livre des *Maximes* ne fût plutôt une apologie de Me. *Guion* qu'une explication des ſentimens des myſtiques, ils ſe feroient tus, & peut-être joints à M. de *Fénelon*. M. de *Chartres* avoit ſouvent dit, qu'il penſoit comme lui, mais qu'il s'exprimoit autrement: & M. de *Paris*, lors des articles d'Iſſy, ſembloit s'être engagé à ſoutenir l'amour déſintéreſſé, par ces mots de ſon Inſtruction: *Ne blâmons point les excès, où l'amour porte les ames. La meſure de l'amour de Dieu eſt de l'aimer ſans meſure.*

Me. de *Maintenon* ne crut point devoir entrer dans une affaire portée au St. Siége. Elle attendit en ſilence la déciſion de l'Egliſe. Mais elle acheva de déraciner à St. Cyr les principes des myſtiques. Elle exhorta *la Maiſon-fort* à ſe conformer aux Conſtitutions, à marcher vers Dieu par les voïes les plus ſimples, à reprendre ſes anciennes imperfections, plutôt que de conſerver celles que ſes chimères lui donnoient. *La Maiſon-fort* obéiſſoit: mais bientôt après, elle avoit de nouvelles extaſes. M. *Boſſuet* ne la convainquoit pas, parce qu'elle trouvoit en lui une eſpèce

de

de mauvaiſe foi à condamner hardiment en *Fénelon* ce qu'il n'oſoit condamner dans les Saints. L'Evêque vouloit accorder un profond reſpect pour les Auteurs myſtiques avec un parfait mépris pour les défenſeurs. Et cela n'étoit pas poſſible.

De Cambrai, *Fénelon* écrivit au Duc de *Beauvilliers* la lettre la plus édifiante. Il ne ſe plaignit ni de la ſévérité du Roi, ni des cabales de ſes envieux, ni de l'injuſtice de ſes ennemis : il parut tranquille, détaché de ſes ſentimens, ſupérieur à l'adverſité, prêt à ſe ſoumettre, convaincu qu'il faloit défendre l'amour déſintéreſſé avec un entier déſintéreſſement. Cette lettre, répandue dans le public, traduite en Italien, lui fit beaucoup de partiſans.

Boſſuet, qui aimoit mieux raiſonner ſur l'oraiſon que la faire, répondit à cette lettre, donna un ſens coupable de rébellion méditée aux termes qui annonçoient la plus parfaite ſoumiſſion. » Déja, dit-il, ſon » obéiſſance ſe prépare des défaites : & » l'on verra renaître ces raffinemens qui ont » fatigué les ſiécles paſſés & le nôtre. Il reprocha ſans détour à M. de *Cambrai*, qu'il forgeoit des perſécuteurs à l'oraiſon pour s'en faire le martir, & s'engagea dans des raiſonnemens théologiques, qui éblou-

éblouïrent les gens d'Eglise, & ennuyérent les gens du monde. Ses amis même furent bleſſés de l'acreté de ſon zèle. Les Miniſtres le déſaprouvoient. *Fleuri*, *Catalan*, *Langeron* le blâmoient hautement. Et que ne diſoient pas ſes ennemis? Comment, après avoir offert tant de tolérance aux Huguenots, en avoit-il ſi peu pour les Quiétiſtes? Son *Apocalypſe* étoit une pure rêverie: ſes notes ſur *David* & ſur *Salomon*, l'ouvrage d'un écolier: ſes *Variations* un beau roman: ſon *Expoſition de la foi Catholique* un lâche déguiſement de la doctrine de l'Egliſe. *Boſſuet* n'ignoroit pas ces diſcours: il en connoiſſoit les auteurs: il eût pu les perdre d'un ſeul mot, & il les recevoit à ſa table, ſoit pour opoſer la charité à l'outrage, ſoit pour les rendre témoins de ſon triomphe, & peut-être pour tous les deux *.

CHAPITRE XVII.

Ecrits pour & contre.

LA DISPUTE s'échauffoit tous les jours. A peine un livre de M. de *Meaux*

* Rélat. du Quiétiſme, 2e. partie, p. 4.

Meaux paroiſſoit-il, qu'on voyoit en même tems pluſieurs réponſes de M. de *Cambrai*. M. de *Fénelon* lui diſoit avec une douceur charmante, qu'il étoit le plus emporté des hommes: M. *Boſſuet* répliquoit avec fureur: »Et vous le plus artificieux. »*Montan* de la nouvelle *Priſcille*! loin de »trouver en vous l'humilité d'un Evêque, »je ne vois ni celle d'un Chrêtien, ni »même celle d'un homme.« Ses intentions pouvoient être droites. Mais certainement on ne peut le juſtifier de malignité: car quand *Fénelon* juroit qu'il ſe ſoumettroit, il ne faloit pas crier, qu'il ne ſe ſoumettroit pas. Il étoit permis d'attaquer l'erreur: il ne l'étoit pas de rendre odieuſe la perſonne. J'ai eu la patience de lire tous ces écrits, & je n'ai trouvé aucune réponſe de *Boſſuet* à ces paroles de *Fénelon* *. *Je ſuis ce cher Auteur que vous portez dans vos entrailles, pour le précipiter avec* Molinos *dans l'abîme du Quiétiſme: vous allez me pleurer par-tout, & par-tout vous me déchirez en me pleurant.*

St. François de Salles étoit reclamé par les deux partis: il eût dû être abandonné par l'un & par l'autre. *Fénelon*

* IIIe. Lettre de M. de *Meaux*, ſur la fin.

nelon eut tort de le ſuivre, & *Boſſuet*, de l'expliquer *. M. de *Meaux* avoit autant de peine à convenir des erreurs de *St. François de Sales*, que Mr. de *Cambrai* à convenir des ſiennes. Tous les deux s'étoient engagés dans un labyrinthe, dont ils ne pouvoient ſortir, en mettant l'autorité à la place de la raiſon. *Boſſuet*, étonné de la fécondité & de l'éloquence de ſon adverſaire, trembloit, ou feignoit de trembler pour la Religion. Il répondit à Me. de

* » Les Amantes ſpirituelles, épouſes du Roi » céleſte, ſe mirent, ſe purifient, s'ornent le mieux » qu'elles peuvent, non pour être parfaites, non » pour ſe ſatisfaire, non pour ſe contempler, non » pour acquérir le Ciel, mais pour obéir à l'époux. » Elles ne ſe purifient pas pour être pures, elles ne » ſe parent pas pour être belles, mais ſeulement » pour plaire à leur amant, auquel ſi la laideur » étoit auſſi agréable que la beauté, elles préféreroient la laideur à la beauté même. *St. François de Sales à la Mére de Chantal. Et ailleurs*: » Oui même ils préféreroient l'Enfer au Paradis, » s'ils ſçavoient qu'en celui-là il y eût un peu plus » de bon plaiſir divin qu'en celui-ci, en ſorte que » ſi par imagination d'une choſe impoſſible, ils » ſçavoient que la damnation fût un peu plus » agréable à Dieu que la ſalvation, ils quiteroient » la ſalvation, & courroient à la damnation. « Les écrits de *St. Francois de Sales* ſont pleins de paſſages auſſi ſinguliers. Il falloit laiſſer là le Saint, avouer qu'il avoit été homme, & dire que M. de *Cambrai* avoit eu tort de copier un ſaint de deux jours.

de *Grignan*, qui lui demandoit ſi M. de *Fénelon* avoit tant d'eſprit : » Ah ! Mada-
» me, il en a à faire peur.

* Me. de *Maintenon*, auſſi attentive à conſerver, parmi ſes enfans, la pureté de la foi, que l'innocence des mœurs, pria le Roi d'ôter de St. Cyr trois Religieuſes, dont l'entêtement avoit réſiſté à M. de *Chartres* & à M. de *Meaux*. Le Roi y alla lui-même avec Me. la Ducheſſe de Bourgogne. Il fit aſſembler la Communauté, & repréſenta fortement le danger des nouvelles opinions, dit que le Quiétiſme ne réſiſteroit pas à celui qui avoit écraſé le Janſéniſme, défendit de rouvrir la porte à ces filles opiniâtres, proteſta qu'il prenoit ces précautions pour affermir la maiſon de *St. Louis* contre les ſecouſſes qu'elle éprouveroit après ſa mort, & répéta pluſieurs fois : *Un eſprit inquiet & ſingulier me fait peur par-tout.*

Il ne s'en tint pas là. Il craignit que le mérite & les talens de Meſdames de *la Maiſon-fort*, de *Tour*, & de *Montaigle*, qui avoient été renvoyées, ne donnaſſent un jour envie à la Communauté de les rappeller. Il écrivit de Compiègne à la

Supé-

* Septembre 1698.

Supérieure, qu'il défendoit expreſſément de les recevoir, ni pendant ſa vie, ni après ſa mort. St. Cyr, toujours fidèle aux intentions de ſon Fondateur, a conſervé depuis le tréſor de la foi, avec d'autant plus de ſoin, qu'un exemple domeſtique lui a appris combien il eſt facile de le perdre. Me. de *Maintenon* y établit une maxime, avec laquelle on peut quelquefois errer, mais jamais avoir tort: je veux dire, un inviolable attachement au St. Siége, & un reſpect docile pour celui qui le remplit.

CHAPITRE XVIII.

Calomnie réfutée.

LEs écrits Polémiques continuérent de part & d'autre. *Fénelon* ſe plaignit de ce qu'on vouloit le faire hérétique malgré lui. Les deux Evêques ſe donnérent publiquement des démentis. Les fidèles en furent ſcandaliſés: les libertins en rirent, le Duc de *Nevers* fit des ſatires: le Roi dit: » Je croyois que l'on ſe tairoit juſqu'à ce que Rome eût parlé. « Les ſages gémirent de voir les deux plus beaux

beaux génies de France employer leur eſprit & leur tems à des ouvrages [anéantis] avec les diſputes qui les font naître. Les critiques remarquérent que les mœurs des deux Prélats n'étoient point attaquées, quoique les liaiſons de l'un avec Madame *Guion* prêtaſſent beaucoup aux traits de la calomnie, & que l'attachement de l'autre pour Mlle. *des Vieux de Mauleon* eût déja fourni des contes ſatyriques à *Jurien* *.

[Quelques-uns prétendoient qu'une crainte mutuelle les retenoit dans la modération.] Les amis de *Boſſuet* (& nul homme admiré n'en eut plus que lui) [diſent] encore qu'il auroit perdu ſon ennemi, s'il [n'eût] ſupprimé l'interrogatoire de Me. *Guion*, qui chargeoit *Fénelon* d'*être*, ſuivant l'expreſſion du Cantique des Cantiques, *monté ſur le palmier & d'avoir cueilli le fruit.* Calomnie atroce & abſurde. Atroce: j'ai vû l'original du procès-verbal de la main de l'Abbé *Pirot:* & il n'y a pas un mot de *Fénelon.* Abſurde: car après les reproches que le Roi avoit fais à ceux qui lui avoient caché de ſimples liai-

* Voyez les *Lettres Paſtorales* de *Jurieu* aux Religionnaires de France.

liaiſons, quelle apparence qu'ils euſſent oſé lui cacher des crimes? Le Lieutenant de Police y auroit-il connivé, lui qui vouloit faire un Traité contre les Quiétiſtes, [moins allarmés de ces raiſonnemens] que de ces lettres de cachet, qui ne raiſonnent point.

[Les partiſans de *Fénelon* diſent encore aujourdui, que *Boſſuet* avoit auſſi ſa Me. *Guion*, & que ſon adverſaire avoit la copie de ſon contrat de mariage avec Mlle. *Deſvieux*. Quoiqu'il en ſoit, les mœurs de l'un & de l'autre] demeurérent ſans tache dans une querelle, où [l'on crioit] ſans ceſſe que les mœurs étoient perdues. Celles de Me. *Guion* furent vengées par le témoignage ſolemnel d'une Aſſemblée du Clergé.

[Et qu'on ne m'accuſe point de ternir celles de M. de *Meaux*, en parlant de ſes liens avec Mlle. *Deſvieux*. Car, outre que le Mariage eſt l'azile des mœurs, le fait eſt vrai: & s'il étoit honteux, ce ne ſeroit pas à l'Hiſtoire à le juſtifier. M. de *Voltaire*, qui à force de rejetter le menſonge proſcrit ſouvent la vérité, le rapporte dans ſon *Siécle*. En voici les circonſtances qu'il a omiſes. *Boſſuet* n'étoit encore que Chanoine à Metz, ſuivant les uns Soudiacre, ſuivant les autres ſimple

Ton-

Tonſuré, lorſqu'il épouſa ſecrettement Mlle. *Deſvieux de Mauleon*, d'une bonne famille de robe, de beaucoup d'eſprit, d'une éminente vertu. Ses talens l'amenérent à Paris: ſa femme l'y ſuivit; quelques-uns diſent qu'elle l'y avoit attiré. Mlle. *Deſvieux* étoit ſans biens: *Boſſuet*, qui en acquit inſenſiblement dans l'Egliſe, pourvut d'abord à ſes beſoins, enſuite lui donna un état convenable à la maitreſſe d'un Evêque. La vertu de l'un & de l'autre écartoit tout ſoupçon de galanterie. Parmi leurs domeſtiques, les uns furent admis au myſtère, les autres le découvrirent; & tous ne ſe turent pas: ce bruit parvint juſqu'au P. de *la Chaiſe*, qui dit un jour à *Boſſuet*: » Vous êtes, » Monſeigneur, plus *Mauleoniſte* que *Mo-* » *liniſte.* « Dès que le ſecret fut éventé, on aſſembla pluſieurs circonſtances, telles que les viſites fréquentes du Prélat, ſes longs ſéjours à Paris malgré ſa régularité, les voyages de Mlle. *Deſvieux* à Germigny, l'accroiſſement de ſa fortune & de ſon train, & mille autres choſes qui accréditérent le témoignage des domeſtiques. Ceux qui ſurent le mariage le cachérent par égard pour la Religion: on craignit que les Huguenots n'en tiraſſent ayan-

avantage contre leur plus redoutable ennemi : la gloire de *Bossuet* étoit devenuë celle de l'Eglise. Après sa mort ses créanciers poursuivirent *Bossuet* son neveu, Maitre des Requêtes, pour le payement d'une maison achetée à Paris en 1684; & celui-ci ne s'étant porté héritier que par bénéfice d'inventaire, ils recoururent par voie de saisie à Mlle. *Desvieux*, qui occupoit la maison depuis l'achat. Celle-ci produisit deux actes : par le premier, *Bossuet* s'étoit engagé de faire cette acquisition : par le second, il lui en avoit fait une donation pure & simple. Les Créanciers s'obstinant, elle communique son contrat de mariage à son Avocat, qui lui répond du succès de son affaire, & s'en assure en avertissant les neveux de l'Evêque d'un fait si intéressant pour la mémoire de leur oncle. Le Roi, sur le raport qui lui en fut fait, donna ordre à l'Abbé *Bossuet* d'assoupir une affaire qui scandaliseroit les foibles. Un accommodement réduisit au silence les créanciers. Mlle. *Desvieux* eut deux filles, très bien élevées, dont on prétend que l'une vit encore. *Themiseuil de St. Hyacinthe* souhaitoit fort qu'on le crût issu de ce mariage : qui ne connoissoit pas son pére n'en pouvoit

voit choisir un meilleur. Un valet de chambre de *Bossuet*, passé au service du Cardinal de *Bissy*, lui dit, qu'il y avoit eu entre eux quelque chose de plus que des visites de bienséance & d'honnêteté. Un autre s'étant refugié à Geneve, y conta plusieurs particularités, très croyables si elles ne venoient d'un proselyte. Quelques-uns crurent, que le P. de *la Chaise* s'étoit servi de cette anecdote pour l'exclure du Cardinalat & de l'Archevêché de Paris. Quelqu'un ayant un jour demandé à *Bossuet*, si le mariage d'un Prêtre étoit bon, il répondit : » Oui : le contracter, c'est pécher contre la Discipline : » mais après l'avoir contracté, le dissoudre, c'est pécher contre le Décalogue. « Il fut souvent prié de donner son sentiment par écrit ; mais il le refusa toujours : il craignoit de diviser l'Eglise, lui qui avoit tant travaillé pour la réunir. Cependant il lui eût rendu un plus grand service par un Traité contre le célibat des Prêtres, que par tous ces Ecrits de Controverse qu'on ne lit plus, & qu'on n'eût dû jamais lire. Qu'il y a loin de l'Evêque qui donne des sujets à l'Eglise, au Citoyen qui en donne à l'Etat !

CHAPITRE XIX.

Livre de Fénélon *examiné à Rome.*

LE ROI écrivit au Pape une lettre aſſez forte contre le livre des *Maximes*. *Bouillon* publia qu'elle avoit été extorquée, ſurpriſe, ou dictée à LOUIS par Mr. de *Noailles* & par M. *Boſſuet*.

La Congrégation du Saint Office nomma pour Examinateurs ſept Religieux, & pas un Evêque, parce que, dit naïvement l'Abbé *Phelippeaux*, les Prélats de Rome n'entendent point les matiéres de Religion, & laiſſent la Théologie aux Moines. Cependant l'Egliſe Gallicane a plus de déférence pour les déciſions d'une pareille Aſſemblée, que pour celles d'une Aſſemblée générale de ſon propre Clergé: l'éloignement impoſe: on peut dire, *Rome a parlé:* & les noms gouvernent le Monde.

Les deux Evêques avoient à Rome chacun ſon Solliciteur. M. de *Cambrai* y avoit l'Abbé de *Chanterac*, ſon oncle & ſon grand Vicaire; M. de *Meaux*, l'Abbé *Boſſuet* ſon neveu. *Boſſuet* étoit repréſenté comme l'Oracle de l'Egliſe de

France, *Fénelon* comme perſécuté par une ligue d'Evêques ennemis de la Cour de Rome, & protégé par les Jéſuites, qui accuſés de ne vouloir pas d'amour commencé dans les pécheurs, ſoutenoient la néceſſité de l'amour pour les juſtes. Tant les diſputes de Religion ſont une pure affaire de parti!

Dans les premiéres ſéances, M. de *Cambray* n'eut que deux voix contre cinq. *Bouillon* voulut en vain exclure des Conſulteurs, dont l'érudition & la droiture étoient connues, & leur en ſubſtituer d'autres plus agréables au St. Eſprit; il ne put obtenir que deux Evêques, *le Drou* & *Rudolovic*, plus ignorans que tous les *Monſignors* enſemble *.

L'adjonction de ces deux Prélats produiſit dans la Congrégation de vives diſputes, & un partage ſcandaleux. Les amis de M. de *Cambrai* triomphérent, & ſoutinrent qu'on ne pouvoit plus condamner le livre. Le Pape, Prince foible qui n'avoit que des ſentimens d'emprunt, fut affligé d'un Schiſme qui alloit déshonorer la Cour de Rome. Il ajouta trois autres Con-

* Rélation du Quiétiſme, par *Phelippeaux*, Théologien de l'Abbé *Boſſuet*.

Consulteurs aux premiers. On recommença l'examen du livre. Les *Cambresiens* publioient à Rome, que, depuis l'Instruction Pastorale de *Fénelon*, Paris étoit revenu de ses préventions, & l'Eglise de ses allarmes: que le Roi, mieux informé, se reprochoit la premiére ferveur d'un zèle mal-entendu: que M. de *Paris* & M. de *Chartres* abandonnoient l'Evêque de Meaux, & que l'Europe regardoit *Fénelon* comme une victime que *Bossuet*, jaloux de ses talens, vouloit immoler à sa gloire. Les deux partis croyoient Rome inspirée par le St. Esprit, & parloient, écrivoient, agissoient comme si elle n'étoit déterminée que par des motifs purement humains.

Ces bruits suspendoient le jugement du Pape & de la Congrégation. Avant de prononcer, il faloit bien savoir si la sentence plairoit à la puissance coactive. Car sans le fer & le feu, que servent les arrêts d'un Tribunal qui prononce sur des opinions?

On pressoit les Consulteurs, & on les accabloit de livres. On hâtoit leur jugement par des importunités: on le retardoit par des lectures immenses. Le Pape, piqué de l'acharnement avec lequel les

trois Evêques demandoient une condamnation qu'ils avoient anticipée, craignoit de commettre ſon autorité. Les Examinateurs étoient encore partagés, & les Cardinaux ne furent pas plus d'accord.

Bouillon, après avoir fait naitre divers incidens, crut ſauver l'honneur de ſon ami, en propoſant de défendre la lecture du livre des *Maximes*, juſqu'à ce qu'il eût été corrigé. Cet expédient fut rejetté: il propoſa d'affermir la ſaine doctrine par des Canons qui ne diroient rien du livre attaqué. Les *Meldiſtes* parérent ce coup. Enfin, dans les derniéres ſéances, il dit au Sacré Collège: » Qui penſez-vous con- » damner? un Théologien couvert de la » pouſſiere de l'école? un particulier ſans » aveu, ſans appui? Détrompez-vous: » c'eſt un Archevêque, le plus bel-eſprit » du Royaume, un homme ſaint dans les » mœurs, ſage dans le gouvernement de » ſon Diocèſe, un homme qui vous fait » l'honneur de vous porter ſon affaire en » premiére inſtance, qui a recours à l'au- » torité du St. Siége mépriſée & affoiblie » par ſes ennemis: un Théologien dont » la doctrine eſt approuvée par toutes les » ames pieuſes, & condamnée ſeulement » par cinq miſérables *Fraticelli*, ſans carac-

» tère

» tère, sans érudition, si obscurs, que
» je ne sçai pas même leur nom. Réflé-
» chissez sur les suites de votre condamna-
» tion. Mille livres imprimés contrediront
» votre jugement. Vous ne pouvez pas plus
» empêcher d'enseigner l'amour pur, que
» de le sentir. Condamnez M. de *Cambrai.*
» Il a des ressources dans son génie & dans
» ses amis. Vous l'opprimerez : il ne s'a-
» bandonnera pas à lui même. Vous l'aba-
» trez : ses amis le reléveront.

Ces menaces déplurent aux Cardinaux : un d'eux lui répondit : » Seigneur Cardi-
» nal, nous sommes Juges, & non pas
» écoliers. « Le Pape, outré des hauteurs de *Bouillon*, qui lui baisoit les piés en le menaçant : » Cet homme, disoit-il, ne
» vient me voir que pour me quereller :
» il a toujours l'air d'un sanglier blessé. « Cependant, pour se ménager une excuse auprès du Roi, *Bouillon* condamnoit avec les Cardinaux les propositions qu'il protégeoit : » C'est bien à nous, leur disoit-il,
» à défendre le pur amour, à nous, qui
» ne connoissons que l'amour impur !

CHAPITRE XX.

Disgrace de Fénelon.

LE ROI, inſtruit des faux bruits de ſa bienveuillance pour M. de *Cambrai*, & de l'avantage que l'erreur en tiroit, piqué d'avoir donné un Quiétiſte pour Précepteur, un Quiétiſte pour Confeſſeur * à ſes enfans, irrité de l'abus qu'on faiſoit de ſon nom, preſſa fortement la condamnation des *Maximes*, & détruiſit par un coup d'éclat tout ce qu'on avoit dit à Rome de ſon panchant pour M. de *Cambrai*. *Fénelon* perdit ſa place & ſa penſion de Précepteur, malgré les pleurs & les priéres du Duc de Bourgogne. Tous ſes parens furent privés de leurs emplois: un de ſes fréres, renvoyé de la Marine: l'Abbé de *Beaumont* ſon neveu, l'Abbé de *Langeron* ſon ami, *du Puis* & *Leſchelle*, Menins des Princes, chaſſés de la Cour: tous ſes partiſans regardés comme coupables. Un commerce de lettres avec lui fut un crime

* Le Pére *Valois*, Jéſuite, placé par *Fénelon* auprès des Princes.

crime d'Etat †. Le fils de Me. *Guion* eut ordre de quitter les Gardes, où il servoit avec distinction. Les *Beauvilliers*, les *Guiches*, les *Chevreuses*, les *Sullis* craignirent d'être envelopés dans la disgrace de leur ami. On en parloit hautement à la Cour. Les Jansénistes & les Courtisans le souhaitoient: les uns, parce que M. de *Cambrai* leur avoit enlevé le Duc de *Chevreuse*, élève de Port-Royal: les autres parce que la vertu du Duc de *Beauvilliers* leur déplaisoit autant que son crédit. On en délibéra dans le Conseil secret. Le Roi n'osa condamner le Gouverneur de ses petits-fils sans l'entendre. *Beauvilliers*, après lui avoir briévement rapellé les commencemens & les progrès de cette affaire, ajouta: » Je n'ai rien à » me reprocher sur le Quiétisme. Je suis » ce que j'ai toujours été, humblement » soumis à toutes les décisions de l'Eglise. » Si les sentimens de M. de *Cambrai* sont » des erreurs, ils ne sont pas les miens. » En matiére de foi je pense comme mon » Curé, & non pas comme mon ami. Si » l'amitié pour lui est un crime, ou tou» te la Cour est coupable comme moi,

† Mém. Mss. de l'Evêq. d'Agen, p. 520.

» ou je ſuis innocent comme toute la Cour. » L'éducation des Princes n'eſt point en » péril entre mes mains. Loin d'avoir » les ſentimens des Quiétiſtes, ils en igno- » rent même le nom. Je ſçai, Sire, qu'on » m'accuſe de les accabler de priéres trop » ferventes. Que Rome les condamne! » Je les réduirai à la ſimple récitation du » chapelet. Je ſuis l'ouvrage de Votre » Majeſté. Vous m'avez élevé : vous pou- » vez m'abattre : dans la volonté de mon » Prince, je reconnoitrai la volonté de » Dieu : je me retirerai de la Cour avec » le regret de vous avoir déplu, & avec » l'eſpérance de mener une vie plus tran- » quille. « Le Roi parut ſatisfait de ces ſentimens.

Me. de *Maintenon* fut inconſolable de la diſgrace de M. de *Cambrai*. Elle n'a- voit pu le ſoutenir, parce que M. *Boſſuet* diſoit au Roi, que Rome ne ſe réſoudroit jamais à flétrir un homme qu'elle croiroit bien avec lui. Elle ne put que le plain- dre. Le ſalut des Princes lui étoit plus cher que la fortune de ſon ami. Elle n'o- ſoit parler : c'eût été fortifier les ſoupçons du Roi. Cette douleur contrainte corrom- pit ſon ſang. Elle tomba dangereuſement malade. » Hé bien! lui dit le Roi, il fau-

» dra

„ dra donc vous voir mourir pour cet hom-„ me-là * ?“ Cette maniére de la consoler fut un nouveau coup de poignard. Le chagrin s'étoit emparé du cœur de LOUIS. Il lui reprocha ses liaisons avec *Fénelon*, & ces entretiens secrets qu'il avoit si long-tems ignorés. Me. de *Maintenon* ne put dissiper ces funestes ombrages, qu'en s'abstenant de prononcer même le nom de M. de *Cambrai*. Récit bien différent de celui de M. de *Ramsai*, qui présente la disgrace de *Fénelon* comme un coup de Me. de *Maintenon* même, bassement jalouse de la faveur du Prélat auprès du Roi, qui ne le pouvoit souffrir †.

Mais pourquoi Me. de *Maintenon* ne s'opposa-t-elle point à la disgrace précipitée d'un homme qu'elle aimoit tant? Pourquoi ne pas prier le Roi d'attendre la condamnation de Rome? Voilà la question que je faisois à Me. la Marquise d'***, qui a long tems vécu avec M. de *Cambrai* & avec Me. de *Maintenon*: & voici mot pour mot ce qu'elle me répondit: *Si la haute vertu de Me. de* Maintenon *avoit permis au Roi quelques soupçons jaloux, ils seroient tombés sur M. de* Cambrai.

* Mémoires de Me. *du Perou*.

† Vie de M. de *Fénelon*.

Une lettre foudroyante apprit à *Bouillon* ces changemens inattendus. Il n'en fut point ébranlé, & dit: „C'eſt à préſent qu'il m'eſt glorieux de ſervir mon „ami.“ On lui remontra qu'il ſe perdoit. „Un homme de ma qualité, répondit-il, „ne ſe perd pas aiſément. Les *Noailles* „peuvent manquer: mais *Bouillon!*“ Ses flateurs lui perſuadoient qu'il étoit en amitié ce que *Turenne* étoit en guerre.

C'étoit peu pour Me. de *Maintenon* d'être forcée à devorer ſa douleur. On exigeoit qu'elle trahît la confiance que *Fénelon* avoit eu en elle dans un tems plus heureux. L'honneur, le zèle, la compaſſion, déchiroient tour-à-tour ſon cœur. On diſoit à Rome, que M. de *Cambrai* avoit eu les plus étroites habitudes avec Me. *Guion*: ſes amis n'en convenoient pas. On cherchoit à Paris un titre convaincant. Il échapa un jour à Me. de *Maintenon* de dire que M. de *Cambrai* lui avoit autrefois écrit là-deſſus la lettre la plus détaillée. *Des Marais* en fit confidence à *Boſſuet*, qui lui dit, que l'intérêt de la Religion n'admettoit point les délicateſſes de l'amitié. La même raiſon fut alléguée à Me. de *Maintenon*, comme ſi, ſans une perfidie, la vérité n'eût pû triompher.

pher. Me. de *Maintenon* eut la foibleſſe de donner à M. de *Chartres* une copie de cette piéce †, & d'en montrer l'original au Nonce. Ce Mémoire eſt envoyé à Rome: l'Abbé *Boſſuet* le diſtribuë aux Cardinaux. *Bouillon* en eſt déconcerté: l'Abbé de *Chanterac* ſe tait: *Fénelon* écrit une longue apologie, & n'eſt pas écouté.

Cette piéce détermina la Congrégation des Cardinaux, qui, ſans l'infidélité ou le zèle de Me. de *Maintenon*, & ſans la rétractation arrachée à propos au P. *la Combe*, auroit vraiſemblablement renvoyé les Parties hors de Cour. Le Pape avoit toujours regardé cette affaire comme peu ſérieuſe: *Cambrai*, avoit-il dit, *péche par excès d'amour divin*, *& Meaux par défaut d'amour pour le prochain.* Entendant les Cardinaux s'échauffer ſur ce que *Fénelon* détruiſoit l'eſpérance, & *Boſſuet* la charité, il leur dit: „C'eſt la foi „qui ſe perd, & nul de vous n'y penſe.“ En France on n'étoit occupé que du péril de l'Egliſe. A Rome, où un aruſpice ne peut [encore] voir un aruſpice ſans rire, on ſe demandoit d'où venoient les craintes de la France.

† Elle eſt dans le Recueil des Lettres.

CHAPITRE XXI.

Fénelon *est condamné, & se soumet.*

* APRE'S bien des discussions, le Cardinal *Cazanata* dressa un Bref qui déplut aux deux partis. Les *Cambresiens* direnr qu'un Bref n'avoit point de force dans les Parlemens, & ne pouvoit faire une Loi de Doctrine. Le Pape croyoit avoir donné une Bulle. Les *Meldistes* en trouvérent l'exorde sec & bas, furent surpris qu'on ne parlât ni de *Molinos*, ni des Quiétistes : qu'on n'excommuniât point ceux qui défendroient le livre des *Maximes :* qu'on n'en qualifiât pas d'hérétiques les propositions : que le Pape osât dire qu'il prononçoit *motu proprio*, lui qui en avoit été requis par le Roi & par M. de *Cambrai.*

Il est remarquable, que le Bref ne condamna point les Auteurs mystiques dont M. de *Fénelon* avoit expliqué les maximes. Leur doctrine, foudroyée dans son livre, triomphe encore dans les leurs. Il faut l'avouer

* 13. Mars 1699.

l'avouer : le crime de *Fénelon* fut de l'avoir tirée de l'obſcurité myſtérieuſe où elle eſt envelopée. Dégagée du galimathias qui la couvroit, elle parut nouvelle, elle choqua les fidèles, elle effraya les Théologiens. Artifices, intrigues, autorité, raiſonnemens, tout fut employé pour détruire des erreurs, qui, grace au phyſique de notre climat, ſe ſeroient bientôt détruites d'elles-mêmes. Les viſions des Aſcétiques ne peuvent guères ſe maintenir, ou s'étendre, que dans ces pays, où le Soleil embraſe les cerveaux. C'eſt-là, que les hommes libertins ou dévots, ſe jettent dans l'amour profane, qui [fait toujours craindre] de n'être pas aſſez aimé, ou dans l'amour ſacré, qui tremble toujours de ne pas aimer aſſez.

Fénelon n'eut point pour le Bref l'indifférence qu'on l'avoit accuſé de prêcher pour le ſalut. Mais l'humilité, ou, ſi l'on veut, un amour-propre généreux & éclairé, fit taire les conſeils ſpécieux de l'orgueil. Il avoit promis de ſe ſoumettre, & il ſe ſoumit : il ſe ſoumit ſans reſtriction, ſans réſerve. Quand il annonça en chaire ſa propre condamnation, toute l'aſſemblée fondit en pleurs. Il fit un Mandement contre ſon livre, & le Pape l'en

fé-

félicita. Sa docilité le justifia dans tous les cœurs. Elle ne déplut qu'à *Jurieu*, qui l'accusa de bassesse, & à *Bossuet*, qui l'accusa de dissimulation. Ceux qui avoient été enchantés de combattre un hérétique, n'eurent pas le plaisir de poursuivre un rebelle *. Ses ennemis en furent outrés : ils étoient flatés d'une désobéissance qui auroit justifié leurs fureurs prématurées : & dès qu'ils virent une soumission parfaite, ils demandérent une retractation formelle, telle que l'avoient faite les *Chevreuses* & les *Beauvilliers*, qui avoient conservé leur place pour avoir abjuré la petite Eglise, mais perdu sans retour l'amitié du Roi pour l'avoir soutenue.

Le Roi rappella le Cardinal de *Bouillon*,

* M. l'Evêque d'Agen assure dans ses Mémoires, pag. 529. & 530. que M. de *Meaux* avoit publié que M de *Cambrai* ne se soumettroit point, & lui avoit tenu un pareil discours. Il assure aussi, pag. 537. que les bruits publics accusoient M. *Bossuet* d'avoir dépêché à M. de *Valbelles*, Evêque de St. Omer, & Suffragant de Cambrai, divers couriers pour l'engager à critiquer, comme il fit, le Mandement de son Métropolitain : ce qui indigna toute l'Assemblée Provinciale. On exigea de M. de *Cambrai*, qu'il condamnât tout ce qu'il avoit écrit pour défendre son livre. Prétention injuste, puisqu'un texte peut être blâmable, sans que le commentaire le soit.

lon, qui partit ſur le champ, mais qui revint à Rome ſur les premiéres nouvelles de la mort du Cardinal *Cibo*, qui laiſſoit vacante la belle place de Doyen du Sacré Collège. Le Roi donna ordre au Prince de Monaco ſon Ambaſſadeur de demander à *Bouillon* le Cordon de l'Ordre du St. Eſprit, & la démiſſion de la Charge de grand Aumônier de France. Le lendemain de cette nouvelle, *Paſquin* en habit de Cardinal, en attitude de ſuppliant, préſenta un placet au Roi, avec ces paroles du Prophête : *Ne projicias me à facie tuâ, & Spiritum Sanctum ne auferas à me.*

Dans l'Aſſemblée provinciale de Paris, convoquée pour l'acceptation du Bref, M. de *Meaux* parla ſi fortement contre M. de *Cambrai*, que tous les Evêques furent ſcandaliſés de tant de zèle. Malgré ſes oppoſitions, l'Aſſemblée ordonna que le Mandement de chaque Prélat rendroit graces à Dieu de la joye que la docilité parfaite de *Fénelon* donnoit à l'Egliſe.

Plus grand dans ſa défaite, que ſon ennemi dans ſon triomphe, *Fénelon* crut devoir à ſon Diocèſe un monument de ſon repentir. Il fit faire pour l'expoſition du Saint Sacrement un Soleil dont un des Anges,

Anges, qui en étoient les ſupports, fouloit aux piés divers livres hérétiques, ſur un deſquels étoit le titre du ſien.

Me. de *Maintenon* fut édifiée de ſa docilité. Mais M. de *Chartres* lui perſuada que M. de *Cambrai* devoit à l'Egliſe un plus grand exemple : que la ſimple ſoumiſſion étoit inſuffiſante : & qu'un Prélat étoit obligé de combattre ſes erreurs avec le même zèle qu'il les avoit répandues. » Je ne croirai point, diſoit-elle, qu'on » ſoit détrompé d'une opinion, que je ne » voye qu'on l'attaque avec autant de for- » ce qu'on l'a ſoutenue. « Mais il ſemble, que, puiſque le Pape étoit content, Me. de *Maintenon* devoit l'être.

CHAPITRE XXII.

Me. de Maintenon *accuſée de vouloir rendre ſon mariage public.*

LA DISGRACE de M. de *Cambrai* étonna toute l'Europe. Elle fut attribuée à Me. de *Maintenon*. A Paris, on ignoroit les intrigues de *Fénelon* à la Cour de Rome, les infidélités de *Bouillon*, les ſentimens du Roi : on s'intéreſſa pour le mal-

malheureux. Il n'étoit pas ſoutenu par Me. de *Maintenon*: on le crut opprimé par elle. On chercha les cauſes de cette perſécution ineſpérée: & voici ce qu'on publia.

Me. de *Maintenon*, peu contente du haut rang où LOUIS l'avoit élevée, voulut rendre ſon mariage public. Elle accoutuma le Roi à cette prétention, lui cita l'exemple de cent Souverains qui n'avoient pas dédaigné de placer leur ſujette ſur leur Trône, lui inſpira mille ſcrupules ſur le ſcandale qui naiſſoit de l'extrême familiarité dont la Cour étoit témoin. LOUIS ne put réſiſter à ſes importunités, & s'en remit à la déciſion des Caſuiſtes les plus éclairés. Me. de *Maintenon* fit conſulter M. de *Cambrai*, & le P. *le Comte*, Jéſuite, Confeſſeur de Me. la Ducheſſe de Bourgogne. Comme elle avoit maſqué le problême ſous les noms d'une Demoiſelle, & d'un Gentilhomme, ils ne trouvérent aucune difficulté, & décidérent au gré de ſes déſirs. Elle en parla ſans déguiſement au Pére de *la Chaiſe*, qui, ſentant l'importance de cette déciſion, craignit de ſe commettre, évita adroitement de répondre, & propoſa l'Archevêque de *Cambrai*, comme très capable de prononcer ſur une affai-

affaire si délicate. *Fénelon* ne sentit pas moins que le Jésuite le danger de décider, & lui dit avec émotion : » Que vous » ai-je fait, mon Pére, pour me perdre ? « *La Chaise* ayant repliqué que le Roi l'attendoit au Conseil de Conscience *. „ Eh „ bien! reprit l'Archevêque, allons-y : *Quand Balac me donneroit sa maison, pleine d'or & d'argent, je dirai tout ce que le Seigneur me dira.* † *Noailles*, Archevêque de Paris, *Bossuet*, le P. de *la Chaise*, le P. *le Comte*, & *Fénelon*, agitérent cette grande question. Les deux premiers opinérent pour la déclaration du mariage : les deux derniers furent d'un avis contraire. Le P. de *la Chaise* ne parla qu'après avoir vu de quel côté panchoit la balance, & lû son opinion dans les yeux du Roi. M. de *Cambrai*, préférant l'honneur de la France, de son maitre, de ses disciples, à ses intérêts particuliers, représenta qu'il n'y avoit nul sujet de scandale : que le mariage n'étoit ignoré de personne, quoiqu'il ne fût pas déclaré : que la France avoit une

* Remarquez qu'il n'y avoit point alors de Conseil de Conscience.

† Les Auteurs de ce conte disent *Harlay*. Mais *Harlay* étoit mort en 1696. & le P. *le Comte* n'avoit pas encore paru à la Cour.

une trop haute idée de la piété du Monarque & de celle de Me. de *Maintenon*, pour imaginer que leur union ne fût qu'un concubinage : que la Cour habituée depuis douze ans à cette intimité, ne se méprenoit point sur la nature de ces liaisons : que donner à Me. de *Maintenon* le titre de Reine de France, c'étoit déshonorer le Trône, sans élever Me. de *Maintenon*, qui en avoit presque tous les honneurs.

Le P. de *la Chaise* se rangea de ce sentiment, foiblement combattu par *Noailles* & par *Bossuet*, qui n'en avoient pris un opposé que pour tendre un piége à *Fénelon*. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer LOUIS. Me. de *Maintenon* s'apperçut que son projet avoit échoué. Piquée de ce mauvais succès, elle eut l'addresse de tirer du Roi tout ce qui s'étoit passé au Conseil. Elle s'en vengea, en faisant condamner à Rome *les Maximes des Saints*, en chassant l'Auteur de la Cour, & en suscitant contre le P. *le Comte*, Mrs. *Tiberge* & *Brisacier* *, qui déférérent à Rome

* Me. de *Maintenon* influa si peu sur les poursuites de Mrs. *Tiberge* & *Brisacier*, qu'elle se refroidit à leur égard quand elle les vit ouvertement opposés aux Jésuites, qu'elle n'aimoit pourtant pas.

Rome les écrits de ce Jésuite sur les cérémonies Chinoises. Mr. le Dauphin témoigna sa reconnoissance au P. *le Comte*, & à *Fénelon*, les embrassa, & les combla de bontés. Mais il fut si fort irrité contre M. de *Paris* & M. de *Meaux*, qu'il les traita de Prêtres insolens, qu'il feroit jetter par les fenêtres, s'il n'étoit retenu par son respect pour le Roi & pour leur habit.

Ces bruits furent répandus, non par M. de *Cambrai*, qu'on n'en doit pas soupçonner, mais par des partisans indiscrets, qui crurent le servir, par quelques-uns de ses parens, qui crurent augmenter sa gloire en attribuant ses malheurs à sa vertu, & par ces gens qui veulent rendre raison des événemens les plus simples en formant un tissu d'incidens compliqués. Cette anecdote ne put trouver créance auprès de ceux qui connoissoient la Cour: ils savoient que le Roi n'étoit pas porté à consulter *Fénelon*, ni *Fénelon* à dissuader une action aussi indifférente au bien de l'Etat, & à l'honneur de la Famille Royale. Mais elle se répandit dans tant de livres *, qu'aujourd'hui

* Voyez la vie de l'Abbé de *Choisy*, l'hist. de *Louis XIV.*, par *Limiers*, tom. 3. l'Hist. de *Louis* XIV.

d'hui même elle a beſoin d'être refutée malgré ſon extrême abſurdité.

Je ne nierai pas, qu'il n'ait peut-être échappé à Me. de *Maintenon* quelques déſirs de monter ſur le Trône, déſirs qu'on doit lui pardonner, puiſqu'à ſa place une autre en auroit formé de plus vifs, & qu'il ne reſte aucun veſtige des ſiens. Mais qu'on me permette les obſervations ſuivantes.

Cette hiſtoriette eſt détruite par tout ce que nous venons de dire d'après les Mémoires les plus sûrs & les plus détaillés. Quoique raportée dans toutes ces compilations, intitulées, *Hiſtoire de* LOUIS XIV., elle ſeroit tombée dès ſa naiſſance, ſi Me. *du Noyer* ne l'avoit miſe dans une de ces lettres romaneſques, qu'on rougit de citer, quoiqu'on ait puiſé dans cette ſource tant d'anecdotes ſi ſouvent répétées ſur LOUIS XIV. & ſur Me. de *Maintenon*. Qui a donc inventé celle-ci? Ce n'eſt pas un homme inſtruit de la Cour: ce n'eſt pas *Fénelon*: ce n'eſt pas Me. *du Noyer*: cet Auteur l'a ſeulement em-

XIV., par *Reboulet*, tom. 7. les Lettres de Me. *du Noyer*: les Manuſcrits de Me. de *Boujn*, Dame de *St. Louis*.

embellie. La premiére trace s'en trouve dans les Mémoires de l'Abbé *Phelippeaux*, qui rapporte * que le Pére *Gentet*, Jésuite, Pénitencier de *St. Pierre*, disoit publiquement à Rome, que M. de *Cambrai* n'étoit persécuté que pour s'être opposé à la publication du mariage de Me. de *Maintenon* avec le Roi, à laquelle les trois Evêques ses persécuteurs avoient consenti. Quelques amis de *Fénelon*, mal informés, croyent pouvoir grossir par là son parti, & répètent cette fable, qui vole de bouche en bouche. Mais l'Abbé *Phelippeaux*, alors à Rome, & instruit de tout, traite ces contes de *faussetés, débitées avec autant d'assurance que s'il eût fallu faire le voyage de la Chine pour en être éclairci* †.

L'année où l'on place ce fait en détruit toute la vraisemblance: c'est en l'année 1697.: mais le P. *le Comte* ne fut Confesseur de Me. la Duchesse de Bourgogne qu'en 1698.

M.

* Rélation du Quiétisme, premiére partie, pag. 305.

† M. de *Ramsai*, qui impute à Me. de *Maintenon* la disgrace de M. de *Cambrai*, l'attribue à sa jalousie, & non pas à son ambition. M. l'Evêque d'Agen dit que cette disgrace produisit des raisonnemens infinis, & promet d'en parler dans la suite de ses Mémoires. Mais cette suite est perdue.

M. de *Cambrai* étoit alors Directeur de Me. de *Maintenon*, ou il ne l'étoit plus. S'il l'étoit, auroit-elle agi sans le consulter auparavant, sans s'être assurée de lui ? S'il ne l'étoit pas, auroit-elle consulté un homme, dont elle étoit mécontente ou dégoutée ?

C'est mal connoitre LOUIS XIV., que d'imaginer qu'il eût sacrifié M. de *Cambrai* au ressentiment de Me. de *Maintenon*. Si *Fénelon* avoit tenu le discours qu'on lui prête, c'étoit un lien qui l'attachoit au Roi : Me. de *Maintenon* n'auroit pas songé à le perdre : & LOUIS n'y auroit jamais consenti. D'ailleurs, la condamnation des *Maximes* ne fut point sollicitée à Rome : l'Ambassadeur étoit dévoué à *Fénelon*.

Le prétexte de remédier au scandale, prétexte mal imaginé : ce scandale n'existoit point. Me. de *Maintenon* avoit donné tant de preuves de force dans sa jeunesse, tant d'exemples de vertu à la Cour, qu'il n'étoit pas apparent qu'elle eût choisi, pour tomber, l'âge où l'on se relève de ses chutes. Allégué au commencement du mariage, ce prétexte eût eu quelque couleur : mais l'alleguer douze ans après !

Ceux qui ont connu Me. de *Maintenon* du-

durant ſa faveur, ceux qui l'ont vue dans ſa retraite, ſçavent combien elle étoit humble, ſimple, ennemie des grandeurs. Quelle apparence, qu'une femme uniquement occupée de ſon ſalut ou des affaires qui pouvoient y contribuer, eût voulu jouer dans ſa vieilleſſe le perſonnage faſtueux de Reine, qui la tiroit de cette ſolitude & de cette liberté, qu'elle aimoit tant? Dans toutes ſes lettres elle ſe plaint de ſon eſclavage: eſt-il vraiſemblable qu'elle ſoupirât après un eſclavage plus grand?

Elle étoit trop attachée à la gloire du Roi, & peut-être trop peu dégagée du préjugé, qui croit cette gloire bleſſée par un mariage ſi diſproportionné, pour ſouffrir que LOUIS l'élevât à un rang, qui, après tout, n'auroit rien ajouté à ſon crédit, & auroit ajouté à ſes peines, en l'engageant dans tous les embarras de la grandeur. Si elle avoit voulu être Reine de France, elle l'eût été. Elle étoit maitreſſe abſolue du cœur de LOUIS: & c'eſt bien peu connoitre l'amour, que de croire qu'un frivole point d'honneur pût lui réſiſter longtems.

Le conte que je refute ſupoſe dans Me. de *Maintenon* un violent déſir de rendre ſon

ſon mariage public, & dans le Roi un panchant à le déclarer. Mais comment accorder ces diſpoſitions avec le ſilence de l'un & de l'autre ? Le mari meurt ſans confier à perſonne ſon ſecret : & la femme, avant de mourir, brule tout ce qui auroit prouvé ſon état. Comment ne ſeroit-il jamais échapé à Me. de *Maintenon*, qu'on croit ſi ambitieuſe & ſi vaine, une réponſe qui pût faire deviner ce qu'elle étoit? On lui a ſouvent fait des queſtions indiſcrettes. Elle détournoit la converſation, & ſe déroboit à la plus adroite curioſité. S'il nous reſte quelques titres certains de ſon état, nous les devons à une de ſes amies, qui les ſauva du feu. Nous devons la principale de ces piéces à ſa modeſtie : c'eſt une lettre de M. de *Chartres* au Roi, écrite après la paix de Riſwick. Me. de *Maintenon* ne voulut point qu'elle allât à ſon adreſſe, à cauſe des louanges dont elle étoit ſemée, & la rendit à l'Evêque, dans les papiers duquel elle fut trouvée par M. de *Merinville* ſon ſucceſſeur, qui la donna à St. Cyr, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après ſa mort *.

On ne douta plus que Me. de *Maintenon*

* Voyez les piéces juſtificatives.

tenon n'eût formé le dessein de régner. Ce Roman prit au point, qu'on débita que sans la perte de la bataille d'Hochstet, elle eût été déclarée Reine de France.

Quatre ans après, ce bruit se réveilla. Et il est peut-être plus difficile de justifier LOUIS XIV., que Me. de *Maintenon*. Lorsque Lille étoit assiégée par *Eugène*, & défendue par *Boufflers*, le Duc de Bourgogne, qui venoit de perdre la bataille d'Oudenarde, s'avança pour la secourir. *Vendôme*, à qui le Prince avoit donné ordre d'obéir, fit de si belles dispositions, que les Alliés ne pouvoient lui échaper. Il dépêcha un courier au Roi pour le préparer à un événement qui finissoit la guerre. A cette nouvelle, le Roi entra chez Me. de *Maintenon*, & dans le premier mouvement de sa joye, lui dit : » Vos priéres » sont exaucées, Madame : *Vendôme* tient » mes ennemis : Lille sera délivrée : & vous » serez Reine de France. « Ces paroles furent entendues & repetées : MONSEIGNEUR les sçut, & trembla pour la gloire de la Famille Royale : & pour parer le coup qui la menaçoit, il écrivit à Mr. le Duc de Bourgogne, qui aimoit son pére autant qu'il craignoit son ayeul, qu'à son retour il trouveroit deux Maîtres. Me. la

Ducheſſe de Bourgogne conjura ſon époux de ne pas contribuer à lui donner pour Souveraine une femme, née tout au plus pour la ſervir. Le Prince ébranlé par ces inſtances, empêcha que Lille ne fût ſecouruë.

Ce fait, ſuſpect à tous ceux qui connoiſſent l'état de la Cour dans les derniéres années de LOUIS XIV., eſt trop généralement cru pour pouvoir être abſolument rejetté. Il eſt certain qu'on attribua dans toute l'Europe la retraite de *Vendôme* aux craintes de M. le Dauphin, & à la docilité de ſon fils. Ce bruit ſe répandit même chez les étrangers. De là, ces billets, que les ennemis jettoient parmi nous: *Raſſurez-vous, François : elle ne ſera pas votre Reine. Nous ne léverons pas le ſiége.*

On peut donc croire que LOUIS, dans la ferveur du plaiſir que lui donnoit la certitude d'une victoire inattendue, qui le mettoit au-deſſus de ſes ennemis & du préjugé, offrit ou promit le Trône à Me. de *Maintenon.* Mais il n'eſt pas vraiſemblable qu'elle ait ménagé, eſpéré, conduit, ni même accepté cette offre, ou cette promeſſe: c'eſt peut-être à la crainte qu'elle avoit eue du ſuccès, qu'il faut

raporter ces mots d'une de ses lettres à Me. *du Perou*, après le siége de Lille: *Nos Princes ont échapé à un malheur plus grand pour eux que la mort.* Dans ce fait particulier, l'histoire ne l'accuse pas, & son caractère la justifie. D'ailleurs, elle avoit alors soixante-douze ans: est-ce à cet âge qu'il prend fantaisie de représenter?

CHAPITRE XXIII.

Vraie cause de la disgrace de Fénelon. *Sa mort.*

M. DE *Cambrai* ne se pressa pas de reparoitre à la Cour, ni le Roi de le rapeller. Ce Prince le soupçonnoit d'avoir condamné son livre plutôt par obéissance que par conviction. Me. de *Maintenon* n'osoit parler pour lui, soit qu'elle regardât enfin comme dangereux un homme qui l'avoit trompée deux fois, soit qu'elle craignît de rallumer la colére du Roi contre un ami, dont la doctrine avoit essuyé la flétrissure d'hérésie, la plus deshonorante aux yeux de LOUIS.

Fénelon, encore Précepteur du Duc de Bourgogne, avoit composé, pour l'instruc-

ſtruction de ſon élève, un Roman moral, où il réunit la pompe d'*Homére* à l'élégance de *Virgile*, tous les agrémens de la fable à toute la force de la vérité. Sous ſa plume vive & naturelle, notre Langue acquit de nouvelles graces. Les droits des Peuples eurent un défenſeur, la vertu un Panégiriſte, les bons Rois un modèle. Les grands principes de politique dévelopés & agiſſans préparérent aux François les jours les plus brillans, ſous un Prince, qui ne devoit reſpirer que leur bonheur. *Fénelon* n'imaginoit pas que ce livre ſeroit un jour & ſi funeſte à ſon Auteur, & ſi utile à l'Univers.

Un Ecrivain célèbre * prétend que le *Télémaque* fut le fruit de la retraite de *Fénelon.* Il ignore donc que la premiére édition de cet ouvrage eſt de 1699. année où finirent ſes démêlés avec *Boſſuet.* Un ſi long poëme ne pût-il avoir été deſſiné, fait, volé, imprimé dans l'eſpace de quelques mois?

Il n'eſt pas plus vraiſemblable, qu'il ait été compoſé depuis 1695. juſqu'en 1699 Les ſoins de l'Epiſcopat, le livre des *Maximes*, les écrits pour & contre,

* Siécle de LOUIS XIV.

la crainte des disgraces, un procès à Rome, occupérent trop *Fénelon* pour lui permettre de composer un si long Roman, & de le composer sans rature *. Quand les contemporains ne nous diroient pas † qu'il fut fait pour M. le Duc de Bourgogne encore enfant, il est évident qu'il faudroit en placer la composition à un tems, où *Fénelon* étant à lui-même, aux Princes, & à Me. *Guion*, avoit ce loisir que les Muses demandent, ces habitudes à la Cour auxquelles nous devons tant de portraits ressemblans, cette jeunesse vigoureuse qui court au but en se jouant, cette sensibilité qui saisit la nature, égaye le stile, & badine avec les graces.

M. le Duc de Bourgogne demanda le rappel de *Fénelon*. Le Roi lui défendit tout commerce avec lui. Le Précepteur & l'élève desobéirent. Les lettres de *Fénelon* au Prince passérent par les mains de *Beauvilliers*. Les *Directions pour la conscience d'un Roi*

* *Ibid.* Cet Auteur dit, qu'il en a vu le manuscrit sans rature. La famille en a corrigé le stile, à chaque édition qu'elle en a donné. [Il prétend que les amours d'*Eucharis* & de *Calypso* n'étoient pas des leçons à donner au Duc de Bourgogne, comme si un Prince devoit être élevé comme un particulier.]

† Mém. de M. l'Ev. d'Agen. p. 785.

Roi * furent le fruit de cette correſpondance furtive. Un pinceau libre & fier y crayonne les devoirs d'un Souverain, efface les vaines chimères d'un pouvoir indépendant, & poſe pour fondement de la félicité publique l'obſervation des loix, l'amour de la vertu, & le reſpect réciproque du Monarque pour les ſujets, & des ſujets pour le Monarque. Cet ouvrage, ſurpris à M. le Duc de Bourgogne, indigna LOUIS, étonné de voir le tableau d'un bon Roi, & fâché de ne s'y reconnoitre pas. Le premier crime de *Fénelon* fut d'être Quiétiſte : le ſecond, d'être un eſprit inquiet.

Il revoyoit de tems en tems les *Avantures de Télémaque*, & en donnoit les feuilles à tranſcrire à un valet de chambre, qui en fit une copie pour lui-même. Mécontent de ce domeſtique, il le renvoya. Celui-ci fit pluſieurs copies de l'ouvrage, & les vendit aux curieux. On s'aſſembloit chez les grands Seigneurs pour en entendre la lecture. On ne ſe laſſoit pas d'en louer les beautés qui y étoient, & celles qui n'y étoient pas. Mr. de *Cambrai* en racheta des copies pour le ſupprimer,

* Publiées depuis par M. de *St. Felix.*

mer, non comme d'un livre dangereux, mais comme d'un livre imparfait. Le valet de chambre ne pouvant ſuffire à la curioſité du public, le fit imprimer par parties.

La premiére donna de l'impatience pour les ſuivantes. En quinze mois, on en fit vingt éditions. On dit que les *Maximes des Saints* étoient un Roman, & que le Roman étoit les Maximes des Rois. Le public crut y voir une ſatire du Gouvernement. On fit des applications. *Calypſo* étoit Me. de *Monteſpan*, *Eucharis* Mlle. de *Fontange*, *Télémaque* le Duc de Bourgogne, *Mentor* Mr. de *Beauvilliers*, *Antiope* Me. la Ducheſſe de Bourgogne: *Proteſilas* avoit des traits de *Louvois*, *Idomenée* du Roi JACQUES, *Seſoſtris* de LOUIS XIV.

Ce livre eut des ennemis de toute eſpèce: des gens de lettres, chagrins d'être forcés à tant d'admiration *, qui critiquérent des anachroniſmes, des phraſes négligées, des répétitions fréquentes, & qui furent réfutés par le mépris public: des dévots qui murmurérent qu'un Eccléſiaſtique eût donné à l'héritier de la Couronne les amours

* Tels que l'Abbé *Faydit*.

amours de *Calypso* & d'*Eucharis* pour premiéres leçons : & les anti-Quiétistes qui publiérent que *Fénelon* s'étoit vengé de sa disgrace en employant les fautes du grand-pére à l'instruction du petit-fils. On assure même, dit *Hébert* *, que Me. de *Maintenon* en parla la premiére au Roi : ce qui n'est guères vraisemblable.

M. de *Cambrai* voyoit le succès de son livre avec la plus amère douleur. Le Courtisan & l'Auteur en souffroient également : l'Auteur, des imperfections de l'ouvrage, le Courtisan, de l'imputation de satyre. Le Roi le lut : & soit qu'il fût guidé par la prévention, ou accusé par sa conscience, il s'y vit à chaque page. Un jour, il dit au petit coucher en présence de *Fagon* & de *Félix*, » Je savois bien par » le livre des *Maximes* que M. l'Arche- » vêque de Cambrai étoit un mauvais es- » prit : mais je ne sçavois pas qu'il fût un » mauvais cœur : je viens de l'apprendre » en lisant *Télémaque*. On ne peut pous- » ser l'ingratitude plus loin. Il a entrepris de » décrier éternellement mon régne † «. *Fagon* & *Félix* lui représentérent que la ma-

F 5 lignité

* Mém. Mss. de l'Evêque d'Agen. p. 787. de l'original.

* Mém. Mss. de l'Ev. d'Agen. p. 799.

lignité n'étoit pas dans le livre, mais dans les lecteurs : qu'il étoit facile de prêter des vuës satyriques aux Historiens & aux Moralistes les mieux intentionnés : qu'on ne pouvoit accuser l'Auteur du *Télémaque* d'avoir peint Sa Majesté, puisqu'il n'avoit peint que de mauvais Princes : qu'abstraction faite de ses vuës que Dieu seul connoissoit, il étoit facile de répondre à tout, en demandant s'il ne seroit pas à désirer que M. le Duc de Bourgogne ressemblât à *Télémaque*.

Ces vérités courageuses couvrirent de gloire le premier Médecin & le premier Chirurgien, mais ne persuadérent pas le Roi. *Fénelon* fut instruit de cette conversation par *Hebert*. En vain il répéta ce que ses amis avoient répondu : en vain il écrivit à Me. de *Maintenon*, qu'en donnant pour thême aux Princes une histoire fabuleuse, il avoit voulu les détourner des vices attachés à leur état, & les porter aux vertus convenables à leur rang, & qu'il montreroit dans tous les livres les mêmes portraits qu'on reprochoit au sien. Tout fut inutile. Quand les Princes ont une fois manqué la vérité, elle est perdue à jamais pour eux. *Fénelon* fut regardé par les sages comme une victime dévouée, malgré lui, au bien public.

Les

Les Jésuites ne désespérérent pourtant pas de son retour. Ils connoissoient son attachement pour eux ; & ils lui avoient prouvé leur reconnoissance en punissant avec sévérité le P. de *la Rue* qui avoit déclamé en chaire contre lui. Le P. de *la Chaize* profitoit de tout ce qui pouvoit adoucir le Roi. Les vertus de M. de *Cambrai* lui en fournissoient de fréquentes occasions. Ce Prélat abandonna quinze mille livres de son revenu pour soulager les Curés de son Diocèse du fardeau du don gratuit, si léger pour la haute Eglise, si pesant pour le bas Clergé. Le Confesseur fit valoir ce sacrifice : le Roi écouta, & se tut. La garnison de Cambrai mal payée se révolta : l'Archevêque vendit tout ce qu'il avoit, & calma la sédition. Le Roi parut insensible à un service si important dans une ville frontiére, environnée d'ennemis, remplie encore d'amour pour ses anciens Maîtres. Malgré cette inflexibilité, les Jésuites se souvinrent toujours que M. de *Cambrai* avoit rejetté avec horreur les Jansénistes qui lui avoient offert leurs travaux, leurs plumes, leurs amis, leur crédit pour soutenir son livre, dans le tems qu'il étoit accablé de tous les côtés. Ils parlérent au Roi du soin que l'Ar-

chevêque avoit des Officiers malades, de ſa bienfaiſance envers les ſoldats, de ſes efforts pour retenir les peuples dans le devoir, de ſon ardeur à combattre le P. *Queſnel*, de ſon zèle à convertir le Duc d'Orléans. Mais le Roi ne pouvoit pardonner l'Ecrivain qui l'avoit accuſé d'avoir méconnu, cinquante ans, les vrais principes de l'art de régner.

Me. de *Maintenon* garda le ſilence. Mais elle aima toujours cet illuſtre malheureux. Lorſque Mlle. d'*Oſmond* ſe maria, elle lui donna, entre autres inſtructions, le conſeil de voir ſouvent M. d'*Arras*, dont le Roi eſtimoit la piété & le déſintéreſſement. Mais ayant appris qu'*Havrincourt* étoit dans le Diocèſe de Cambrai, » Ah! mon Dieu! ma fille! lui dit-elle d'un ton ſatisfait & d'un air myſtérieux, » que vous êtes heureuſe d'être à » portée de cet homme-là! Faites pour » lui ce que je vous ai conſeillé pour Mr. » d'*Arras*: mais n'en dites jamais rien.

Lorſque le Duc de Bourgogne vint en Flandres, M. de *Cambrai* alla le voir à la poſte, où le Prince s'arrêta pour diner. L'Archevêque lui préſenta la ſerviette, que M. le Duc de Bourgogne prit fort gravement. Il ſe mit derriére ſa chaiſe,

&

& dit quelques mots pour ranimer l'entretien. Le Prince parut n'y faire aucune attention. Tous les assistans souffroient de ce silence si mortifiant pour le Prélat. Mais au sortir de table le Duc de Bourgogne le saluant lui dit: » Adieu, Monsieur, je sçai ce que je vous dois: vous » sçavez ce que je vous suis. « D'autres prétendent, qu'il lui dit, » J'ai fait tout » ce que j'ai pu: mais plus d'espérance: « que les gens instruits comprirent le sens de ces mots, & que les Jansénistes feignirent de les entendre de je ne sai quel accommodement qu'ils prétendoient que M. le Duc de Bourgogne & M. de *Cambrai* avoient projetté pour la paix de l'Eglise. Mais les premiéres paroles sont certainement vrayes: je les tiens de Me. la Marquise de . . . . qui étoit présente, & qui même dit à M. de *Cambrai*: » Ces paro» les méritent bien d'être gravées dans » vos archives.

Fénelon voyant que toutes les avenues de la Cour lui étoient fermées, attendit, dans l'exercice de ses devoirs, un changement qui les lui r'ouvrit. La mort le ravit à la Patrie & à l'Eglise, qui ne cessoient de le rapeller, au moment où les espérances de l'une & de l'autre alloient

être

être remplies. Le Roi, peu touché de la belle lettre que *Fénelon* agonisant avoit écrite au P. *Tellier*, dit en apprenant cette nouvelle, » Le voilà donc mort cet » homme, qui m'a toujours payé d'ingra- » titude ! « Discours bien différent de celui qu'on attribue à Me. de *Maintenon :* » Il » meurt bien mal à propos pour l'Eglise » & pour lui-même : le Roi alloit le rap- » peller : & il nous eût été fort utile dans „ les troubles présens. " Quoi qu'il en soit, s'il eût survécu au Roi, il est vraisemblable, que M. le Régent qui l'aimoit l'eût admis aux affaires : les Grands en qui l'imagination domine employent volontiers les gens d'imagination.

LIVRE

LIVRE ONZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de la France.

* LE ROI prenoit des villes, gagnoit des batailles, ſoutenoit ſeul les efforts de toute l'Europe liguée contre lui, & ne ſoupiroit qu'après la paix. Il n'eſpéroit plus de rétablir le Roi *Jacques* : la bataille de la Boyne avoit affermi *Guillaume* ſur le Trône. La France épuiſée d'hommes & d'argent mouroit de faim au milieu des feux de joye & des *Te-Deum*. Les recrues étoient difficiles ; le recouvrement des deniers publics onéreux & incertain ; les manufactures tombées ; l'argent repréſenté par le papier ; les dettes de l'Etat multipliées par la difficulté des emprunts ; la diſette des grains preſque générale. Le peuple maudiſſoit des victoires

res

* An. 1695.

res qui lui annonçoient toujours un nouvel impôt. Le Juif *Sacerdoti* * & le Libraire *Huguetan*, qui avoient fait subsister longtems la Cour & l'armée, étoient, l'un détenu en prison à Génes pour dettes, l'autre sorti du Royaume avec quelques millions †.

Me.

* Le Roi, pour le mettre désormais à l'abri de ces avanies, lui donna un brevet par lequel il le reconnoissoit par-tout pour son Ministre, & par-là le fit jouïr du droit des gens dans toute son étendue.

† *Huguetan*, originaire de Lyon, réfugié pour cause de Religion en Hollande, y fit une grande fortune à vendre des Bréviaires & des Missels. Il revint en France, où il acquit, malgré son Calvinisme, la confiance de LOUIS XIV. M. de *Pontchartrain* l'ayant contraint de signer des lettres de change pour plusieurs millions, *Huguetan* révoqua par le même courier les ordres forcément donnés à ses correspondans, & se retira à la Haye où il épousa la fille naturelle d'un Prince de *Nassau*, & obtint le Gouvernement de Viane, azile sacré des banqueroutiers. Le Roi, qui avoit fait en partie les fonds de ces lettres protestées, donna commission au Capitaine *Gautier* de l'enlever. *Huguetan*, trahi par son valet de chambre, fut conduit jusqu'à la derniére ville de Hollande à travers tous les canaux dont ce pays est coupé. La derniére barriére s'ouvroit, lorsqu'un soldat qui avoit entrevu une robe rayée au moment que *Gautier* sortoit du carosse pour donner quelques ordres, s'avança & ouvrit la portiére pour voir la belle que les voyageurs cachoient avec tant de soin.

Me. de *Maintenon*, encore tremblante de la maladie que LOUIS avoit eue au Queſnoi, craignoit toujours ces campagnes, ces ſiéges, où la vie la plus chère étoit

ſoin. Au lieu d'une femme, il vit un homme, en bonnet de nuit, les fers aux mains, un bâillon à la bouche. La barriére ſe referma. *Gautier* & ſes recors furent ſaiſis & eurent la tête tranchée. *Huguetan* offrit ſes ſervices à la Cour d'Angleterre, qui les refuſa, & à celle de Vienne qui le fit Baron. Il erra en divers pays, toujours pourſuivi par ſes craintes & par le Controlleur-général. Il s'établit à Hambourg, où il introduiſit un ſyſtême de Commerce qui mit la Bourſe de cette ville dans un déſordre affreux. Le Magiſtrat le pria d'en ſortir. Il porta en Dannemarc ſes richeſſes, & ſon eſprit. On y vit ce que peut un ſeul homme. Il tira ce pays de la barbarie. Il y établit des Compagnies maritimes, des Manufactures de laine & de ſoye, & une Banque un peu plus ſolide que celle de *Law*. Conſulté ſur tout, quoique ſans emploi, il accrédita ſi bien les bons principes de l'adminiſtration des finances & du Commerce, que les Républiques les plus ſoupçonneuſes prirent confiance en la probité de ce Gouvernement, quoiqu'il ſoit purement deſpotique. *Fréderic IV.* érigea pour lui & pour ſes deſcendans la terre de Guldeſtéen en Comté, & *Huguetan* en prit le nom. Il obtint la clé de Chambellan, & enſuite le Cordon blanc de l'Ordre de Danebrog. Il vécut avec beaucoup de magnificence, augmentant ſon bien en Marchand, & le dépenſant en Seigneur. Brouillé avec un Miniſtre de *Chrétien VI.*, il ſe retira dans ſes terres en Holſtein, & fit un ſi grand vuide à Copenhague, qu'il fut rapellé avec honneur. Je ne

étoit exposée comme la plus vile. Elle sçavoit qu'il regardoit *Guillaume* comme un ennemi digne de lui, & qu'il croyoit qu'il ne manquoit à sa gloire, que de l'avoir vaincu en bataille rangée. Elle ne cessoit donc de parler de la paix, qui seule pouvoit l'affranchir de ses allarmes pour la personne du Roi, & de ses inquiétudes pour le bien public, & de tant de malheureux dont elle étoit environnée. Elle vendit ses chevaux & ses pierreries, peut-être autant pour faire connoitre au Roi la misère du peuple, que pour secourir quelques indigens. Les Ministres entroient dans ses idées, sur-tout *Beauvilliers* le plus honnête homme de la Cour, *Pont-chartrain* las de chercher de l'argent dans un pays où il n'y avoit plus de commerce,

ne l'ai vu qu'âgé de cent trois ans. Mais il passoit encore alors pour l'homme le plus aimable dans la societé, le plus prévoyant dans le conseil, le plus droit dans le Commerce, & le plus compatissant pour les pauvres. Quoique la Librairie eût commencé sa fortune, il ne connoissoit d'autre livre que *Rabelais* : quoique la Cour de France l'eût persécuté dans toutes ses retraites, il aimoit la France uniquement. Sa fille unique fut enlevée par le Marquis de *Monteléon*, Ambassadeur d'Espagne. Il refusa une de ses petites-filles en mariage à un Prince du Sang de Dannemarc. Il mourut en 1750. de chagrin de n'avoir pu obtenir le Cordon bleu de l'Eléphant.

ce, *Barbezieux* que les affaires détournoient des plaisirs qu'il aimoit à l'excès, & même le Roi *Jacques*, qui étoit plus impatient d'avoir des chevaux d'Angleterre que de remonter sur le Trône.

Le Roi, plein de sentimens de paix, la faisoit négocier secrettement par *Harlai*, *de Creci* & *Callières* *. Il levoit des impôts excessifs : mais il faisoit des pensions considérables, & de grands retranchemens dans sa maison. Il travailloit beaucoup, & dépensoit peu. Son application ranimoit ses Généraux, & son économie consoloit ses Peuples.

Il ne put se résoudre à établir la peine de mort contre les déserteurs, quelque instance qu'on lui en fit. Le Marquis de *Nangis* ayant répondu au reproche que le Roi lui faisoit que son Régiment n'étoit pas complet : „ Sire, on n'en viendra ja„ mais à bout, si l'on ne casse la tête aux „ déserteurs ; le Roi répliqua : Eh ! Nan„ gis, ce sont des hommes. †

Il

* De l'Académie Françoise, & depuis Plénipotentiaire au Congrès de Riswick. Il a écrit un Traité *sur l'Art de négocier*, qui ne prouve point qu'il sçût négocier ni écrire.

† Remarquez, (dit Mr. de V. Tom. V, p. 282.) que le Marquis, depuis Maréchal de *Nangis*, ne fut Colonel de ce Régiment qu'en 1711.

Il dit à l'Intendant de Flandres : „ Vous „ m'avez mandé, l'année derniére, bien „ des choſes triſtes & dures. Continuez, „ je vous prie : je veux ſçavoir la vérité, „ quelque fâcheuſe qu'elle ſoit. “ Paroles, ſentimens, dont l'Hiſtoire ſe charge toujours avec plaiſir.

Les levées ſe faiſoient par force ou par adreſſe. Des ſoldats répandus dans Paris enlevoient les gens propres à porter les armes, les enfermoient dans des maiſons, & les vendoient aux Officiers. Ces maiſons s'appelloient des fours. Il y en avoit trente dans la capitale. Le Roi inſtruit de cet attentat contre la liberté publique, que le Magiſtrat n'avoit oſé réprimer de peur de lui déplaire, fit arrêter ces enrôleurs, ordonna qu'ils fuſſent jugés dans toute la rigueur des loix, rendit la liberté à ceux qui l'avoient perdue par fraude ou par violence, & dit qu'il vouloit être ſervi par des ſoldats & non par des eſclaves.

Il eſt ſi aiſé à un Roi de France d'être adoré de ſon peuple ! Ces actes de juſtice ou de bonté charmérent Paris au point, que la Capitation, qu'on regardoit alors comme la derniére reſſource de l'Etat, rendit au-delà des eſpérances des Fermiers. La premiére année des nouveaux tributs eſt

eſt d'ordinaire mal perçue : il ſe forme entre l'exacteur ſoupçonneux & le propriétaire adroit un combat, qui regle le payement ſur un taux déſavantageux au premier. Les ſujets furent ſi perſuadés que cette impoſition finiroit avec la guerre, qu'ils s'empreſſérent à la payer. Les Suiſſes établis dans le Royaume députérent au Roi pour le prier de les comprendre dans la Capitation comme auſſi affectionnés à l'Etat que les François mêmes. Les laquais allérent à l'hôtel de ville faire les mêmes inſtances. Certainement, ſi le Prince doit répondre à des ſentimens par des ſentimens, un impot établi dans de pareilles circonſtances, établi pour un tems, payé avec tant de zèle, ne doit pas être éternel, & ne le ſera pas, ſi nous avons jamais un Miniſtre des finances, qui ſçache ce que c'eſt qu'un [artiſan.]

Les Alliés avoient encore toutes leurs forces, & n'avoient perdu que des villes. Ils avoient pris Pondichéri : ils s'étoient rétablis en Flandre : ils ſe ranimoient en Allemagne : ils avoient ravagé le Dauphiné : ils menaçoient nos côtes. La machine infernale ne fit que du bruit : mais Dieppe fut réduit en cendres. Le Duc de Savoye s'empara de Cazal, & *Guillaume*, de

de Namur. *Villeroi* & le Duc du *Maine* laissérent échaper la plus belle occasion de battre le Prince de *Vandemont*, & de se couvrir de gloire. Le Maréchal de *Noailles* prenoit en Catalogne toutes les villes qu'il attaquoit: mais ces succès n'avoient pas de suite. En un mot les deux partis sembloient rassasiés de combats, & faisoient la guerre comme devant bientôt faire la paix.

CHAPITRE II.

Madame la Duchesse de Bourgogne.

* CATINAT, aussi grand Ministre que grand Capitaine, battoit le Duc de Savoye & traitoit avec lui. Ce Prince, toujours décidé par ses intérêts, accepta la neutralité qu'on lui offrit, & trahit ses Alliés, d'abord avec le même artifice, & ensuite avec la même effronterie qu'il avoit trahi la France. On promit de lui rendre Pignerol, & tout ce qu'on lui avoit pris. On lui demanda sa fille aînée pour M. le Duc de Bourgogne. On lui ac-

* An. 1696.

accorda tous les honneurs des Têtes couronnées : comme ſi le Roi de France avoit le droit tant conteſté au Pape & à l'Empereur de relever la dignité des Souverains *. Ce Traité fut tenu ſecret, juſqu'à-ce que le Duc de Savoye pût ſe déclarer avec avantage. Il n'avoit promis que ſes bons offices pour accélérer la paix générale : & il donna ſon armée. Il aſſiégea Valence avec *Catinat*, & ſigna le contrat de mariage de ſa fille.

Mlle. de Savoye † arriva enfin § à Montargis, où la Cour l'étoit allée attendre. Le Roi, la prenant entre ſes bras, la porta dans une égliſe, & l'offrit à Dieu, qui ſeul pouvoit la garantir de la corruption de la Cour. Il fut ſi content de la premiére entrevue, qu'il en écrivit le ſoir même à Me. de *Maintenon*, qui étoit reſtée à Fontainebleau. La Princeſſe y arriva le lendemain. Elle n'avoit pas oublié

* Quatre ans après, lors du mariage de *Leopold* Duc de Lorraine avec Mlle. de *Chartres*, il ne voulut point reconnoitre le titre d'*Alteſſe Royale*, que prenoit ce Prince d'après une patente de l'Empereur qui le lui avoit donné parce qu'il étoit fils d'une Archiducheſſe, Reine de Pologne.

† *Marie-Adelaïde* de Savoye, née le 6. Décembre 1685.

§ 4. Novembre.

blié les instructions de sa mére, qui lui avoit uniquement recommandé la docilité, la confiance, lés égards pour Me. de *Maintenon:* elle lui prodigua ses caresses, & dès ce moment acquit toute son amitié. Jamais enfant ne fut plus propre à plaire. Elle avoit tout l'éclat de la beauté, sans en avoir une fort réguliére: le front trop grand, & la bouche aussi: le visage trop petit pour les traits: mais l'âge proportionna tout. De grands yeux: le regard fier: la physionomie vive & Italienne: le nez très-bien: le teint embelli des couleurs le mieux distribuées: une taille unique: cet air majestueux qui soumet d'abord: ces graces qui charment toujours: & cet esprit naïf, le meilleur juge du bon & du beau. Telle étoit, ou devint la Princesse destinée au Duc de Bourgogne. Mes lecteurs étrangers ne me pardonneront point ce portrait ni ce qui va le suivre: il n'appartient qu'aux François de sentir combien il est doux de parler de la mére de son Roi.

LOUIS connoissoit trop les talens de Me. de *Maintenon* pour l'éducation des enfans, pour ne pas désirer qu'elle se chargeât de celle de la Princesse. Il lui témoigna qu'il le souhaitoit: mais il ne l'exi-

gea

gea point. Il auroit pu le lui commander : il l'en pria. Il auroit pu l'y aſſujettir par une Charge qui eût été pour toute autre une récompenſe & un honneur : il n'y ſongea ſeulement pas : ce qui diſoit aſſez, qu'elle avoit un état incompatible avec des fonctions domeſtiques. Mlle. de Savoye ne s'y méprit pas. Elle crut ne pas trop hazarder, en donnant à Me. de *Maintenon* le doux nom de tante, d'abord à l'imitation de Mlle. d'*Aubigné*, enſuite par un ſentiment de reſpect & d'amitié, que le Roi étoit le premier à lui inſpirer. Car un jour qu'elle s'étoit aſſiſe dans ſa niche : » Otez-vous donc, lui dit le Roi : „ ne voyez-vous pas que vous êtes à la „ place de Madame ?

Plus le dépôt qu'on lui confioit étoit précieux, plus il étoit embarraſſant. Me. de *Maintenon* héſitoit : tentée d'accepter, quand elle jettoit les yeux ſur cet enfant qu'elle regardoit comme l'Ange de la paix : prête à refuſer, quand elle penſoit que cette éducation alloit la rendre au monde qu'elle avoit quitté. L'Evêque de Chartres, qu'elle conſulta, vit toutes les conſéquences d'un pareil refus, & lui ordonna, avec toute l'autorité de ſon Miniſtére, de donner tous ſes ſoins à la jeune Princeſſe :

persuadé que personne n'étoit plus propre à former une Reine, qu'une femme qui avoit sçu le devenir [par l'esprit & la vertu seuls.] Me. la Duchesse de Savoye lui faisoit les mêmes instances. Me. de *Maintenon* se rendit. L'âge tendre de la Princesse lui donnoit de belles espérances, qu'un âge plus avancé ne démentit pas. Elle se fit un devoir de cultiver tant de qualités naissantes. Mais bientôt l'inclination lui en fit une loi plus douce encore. Elle aima la Princesse: elle en fut tendrement aimée.

Une éducation publique lui parut convenir à Mlle. de Savoye. Elle attribuoit tous les défauts des Princesses à cette éducation solitaire, où elles ne voyent que des esclaves dans ceux qui les servent, & des flateurs dans ceux qui les instruisent. Elle crut, que la Princesse prendroit à St. Cyr des mœurs Françoises: qu'une société si nombreuse lui donneroit le goût des vertus sociables: qu'elle aimeroit la piété à force de la voir droite, simple, aimable: qu'elle y profiteroit des exercices qui seroient de sa portée ou de son rang: & qu'elle y aprendroit du moins à connoitre ses semblables, à leur plaire, à les supporter, à les reprendre, à les récompen-

penſer, & mille choſes qu'on n'apprend pas à la Cour. Mais il faloit lui faire aimer St. Cyr. Me. de *Maintenon* lui prépara une entrée agréable. La Communauté en longs manteaux la reçut en cérémonie : la Supérieure prononça un joli compliment : les Demoiſelles rangées en haye bordérent ſon paſſage juſqu'à l'égliſe où elle fut conduite. Après le *Te-Deum*, elle monta dans les claſſes. Des enfans de ſon âge jouérent devant elle une converſation, aſſez ingénieuſe pour l'amuſer, & aſſaiſonnée de louanges ſans flateries. Elle en fut ſi charmée, que depuis elle voulut toujours y ſuivre Me. de *Maintenon*.

Elle y alloit trois fois la ſemaine, depuis neuf heures du matin juſqu'au ſoir. Elle y eut des Favorites. Mlle. d'*Oſmond* tint une des premiéres places dans ſon cœur : le choix ne pouvoit être plus heureux : c'étoit aimer la beauté, les graces, la douceur, la vérité. Mais Mlle. d'*Aubigné* effaçoit tout, en qualité de niéce de Me. de *Maintenon*. Leurs études, leurs jeux, leurs exercices, leur parure, leurs panchans étoient les mêmes : & la familiarité alloit juſqu'à ſe quereller & même à ſe battre.

Les plaiſirs de la Cour, les honneurs,

tout déplaisoit à la Princesse : & St. Cyr seul pouvoit l'amuser. Quelquefois elle s'habilloit en Dame de *St. Louis*, ordinairement en Demoiselle : dans ce déguisement, on l'appelloit Mademoiselle de *Lastic*, nom d'une famille illustre, qu'elle avoit choisi elle-même : & dans cet habit, elle alloit à l'économie, où elle entendoit le détail du ménage ; au dépôt, où on parloit d'affaires ; au noviciat, où elle trouvoit une instruction ; aux classes, où elle apprenoit à commander en obéissant. Enchantée quand on feignoit de ne pas s'apercevoir de son rang, elle faisoit toutes les charges, s'en occupoit, s'y croyoit nécessaire, désaprenoit la mollesse de Versailles, & devenoit cette *Antiope* que *Minerve* formoit pour *Télémaque.*

Quelquefois elle s'érigeoit en maitresse des classes : & en cette qualité elle y faisoit le catéchisme, & par conséquent l'apprenoit : elle égayoit l'instruction, la rendoit sérieuse, la varioit à son gré : elle acquéroit de la facilité à parler : elle permettoit des questions : elle en exigeoit même : elle y répondoit avec justesse. Une Demoiselle lui ayant demandé si l'on ressusciteroit avec le corps qu'on a eu sur la Terre, la Princesse fort embarrassée, » Voi-
» là,

» là, dit-elle, » de ces questions qui ne » se sont point ! il s'agit d'aller au Ciel, » & non de sçavoir comment on y sera » fait. Une autre ayant jetté dans le feu un oiseau tout vif, elle montra par une forte réprimande son indignation contre une telle cruauté.

Me. de *Maintenon* vouloit qu'elle joignit à ces sentimens d'humanité le goût & le talent de répandre des bienfaits sur tout ce qui l'environnoit. Elle lui disoit sans cesse, que la libéralité est la vertu des Princes. Et pour l'y accoutumer, elle lui faisoit distribuer mille petits présens aux Demoiselles. Il est rare que les Grands s'avisent de faire du bien : ils attendent qu'on leur demande les graces : & souvent le vice effronté a les récompenses dues au mérite timide. Ils ne pensent point à ce qui peut plaire à ceux qu'ils aiment : il faut le leur indiquer dans un placet, ou par un mot adroitement amené : automates qui ne se meuvent que suivant l'impression qu'on leur donne. Me. de *Maintenon* apprit à la Princesse à tout observer, à tout retenir, à prévenir les demandes, à adoucir les refus, à louer à propos, à pénétrer les vues ou les panchans de ceux qui étoient autour d'elle,

à leur ménager de ces ſurpriſes agréables, qui ſont le charme du bienfait, à verſer ſes dons ſur des gens étonnés que leurs beſoins ou leurs déſirs fuſſent connus, à récompenſer ſes domeſtiques d'une action, d'un ſentiment qu'ils croyoient n'avoir pas été remarqué: en un mot, toutes ces petites attentions, ſans leſquelles les Princes ne méritent pas d'avoir des amis.

Cependant le tems fixé pour la célébration du mariage aprochoit: & les brigues partageoient la Cour. Mesdames de *Beauvilliers*, de *Crequi*, de *Ventadour*, & *du Lude* prétendoient à la premiére place dans la maiſon de la Princeſſe. Me. de *Beauvilliers* fut rejettée ſous prétexte de ſes fréquentes maladies, & réellement à cauſe de ſon Quiétiſme: Me. de *Crequi*, à cauſe de ſon âge: Me. de *Ventadour*, à cauſe des fautes de ſes ſœurs. Me. *du Lude*, femme plutôt exemte de vices, qu'ornée de vertus, fut choiſie pour Dame d'honneur. Me. de *Caylus* vouloit être Dame d'atour: mais elle étoit Janséniſte: & la Comteſſe de *Mailly* lui fut préférée. Le Comte de *Teſſé*, le plus poli des Courtiſans, fut premier Ecuyer: le Marquis de *Dangeau*, Chevalier d'honneur: le Marquis de *Villacerf*, premier Maî-

Maître d'hôtel : *la Vieuville*, Secretaire des commandemens : *Bourdelot*, premier Médecin : & M. de *Meaux*, premier Aumônier. Quand ce Prélat se mit aux genoux de la Princesse, pour prêter le serment accoutumé : Ah ! lui dit-elle, je suis » bien honteuse de voir à mes piés une si » bonne tête !

Le choix du Confesseur méritoit toute l'attention du Roi. C'est le seul homme qui ait droit d'être vrai à la Cour : & il étoit difficile d'en trouver un, qui osât se servir de ce droit, ou qui sçût n'en pas abuser. Le P. de *la Chaise* présenta une liste de plusieurs Jésuites d'un sçavoir & d'une vertu reconnue. Le P. d'*Emeric* y étoit : Me. de *Maintenon* & le Cardinal de *Noailles* le protégeoient ouvertement. Le Rôi panchoit pour lui. Le P. de *la Chaise*, soit qu'il crût qu'un homme austère ne convenoit pas à une jeune Princesse, soit qu'il fût jaloux du crédit qu'un tel homme acquerroit dans une Cour dévote, l'exclut en disant que c'étoit un scrupuleux. Me. de *Maintenon* fut indignée de ces paroles, & en fit observer au Roi l'indécence, la perfidie, & la malice. Le P. de *la Chaise* revint, & dit d'un air empressé, qu'il venoit de découvrir

 que

que le P. d'*Emeric* étoit Janſéniſte. A ces mots, Me. de *Maintenon* gémit & ſe tut : cependant que de choſes n'avoit-elle pas à dire? Mais ce fantôme de Janſéniſme étoit ſi effrayant pour le Roi, que le diſſiper c'étoit s'expoſer à être traitée elle-même de Janſéniſte. Quand elle réfléchiſſoit ſur tant de gens, que le ſeul ſoupçon, & ſouvent le ſoupçon le plus injuſte, avoit perdus, ſur la prévention où étoit le P. de *la Chaiſe* que tous les dévots étoient hérétiques [ou imbécilles,] ſur les méſintelligences qui étoient entre elle & lui, ſur la haine & les défiances de la Société, aſſez prouvées par les députations qu'on lui faiſoit des Péres *Bourdaloue* & de *la Rue* chargés de la prier de l'aimer un peu, elle ſe trouvoit fort heureuſe qu'on ne lui préſentât pas le Formulaire à ſigner. Le P. *le Comte* fut nommé Confeſſeur, & déplut fort à la Princeſſe, à laquelle le Roi permit d'en changer autant qu'elle voudroit, pourvu qu'elle choiſit toujours un Jéſuite.

On délibéra ſi l'on rétabliroit la chambre des filles d'honneur. Le Roi le déſiroit, ſous prétexte que de jeunes Demoiſelles rendroient la Cour plus gaye & plus vive, & réellement, parce qu'à l'âge où

les

les plaiſirs nous abandonnent nous avons beſoin de la préſence de la jeuneſſe pour nous en retracer quelque image. Me. de *Maintenon*, qui ſe ſouvenoit de l'ancienne fragilité des filles d'honneur, opinoit pour les Dames du Palais: & le Roi, ſoit par réflexion, ſoit par complaiſance, revint bientot à ce ſentiment. St. Cyr fourniſſoit aſſez d'enfans pour amuſer la Princeſſe. Madame de *Maintenon* avoit toujours auprès d'elle quelques Domoiſelles de *St. Louis*, des plus ſages & des plus aimables. Elle eut ſucceſſivement Mlle. de *Caſtéja*, depuis Madame de *la Lande*, ſous-Gouvernante des enfans de France, & digne de l'être: Mlle. de *Tonnancourt*, qui fut renvoyée pour avoir eu ſur le Roi de petits deſſeins qu'elle avoit laiſſé entrevoir, en gliſſant ſa bague dans un de ſes gands: Mlle. de *Bouju*, qui eut plus de vocation pour le Couvent que pour la Cour: Mlle. de *Normanville*, qui épouſa le Préſident *Brunet*: Mlle. d'*Oſmond*, belle, ſpirituelle, charmante, mariée au Marquis d'*Havrincourt*, auquel elle aporta en dot cent mille francs, le Gouvernement d'Heſdin, une heureuſe fécondité, & l'eſpérance que ſes ſervices ſeroient remarqués: & enfin Mlle. d'*Aumale*, or-

née de toutes les perfections hormis de la beauté, qu'elle eût dédaignée si elle l'avoit eue : si attachée à Me. de *Maintenon*, qu'elle refusa le Comte de *St. Fremont*, brave Officier-Général, qu'à sa considération on eût avancé aux premiers honneurs, quoique le Roi lui dît ; » Jeune, » vous refusez un Maréchal de France : » vieille, vous épouserez un Mousquetai- » re : si estimée du maître, que Mesdames de *Caylus* & de *Dangeau* se disoient : » Faisons notre cour à Mlle. d'*Aumale* : » si Me. de *Maintenon* meurt, nous serons » bien aises de la lui avoir faite.

* Les nôces de M. le Duc de Bourgogne furent célébrées avec magnificence : & ce fut la derniére fête qui excita & satisfit la curiosité des étrangers. Me. la Duchesse de Bourgogne excédée de complimens sur son mariage, répondit à un Courtisan : » Ce que vous me dites là » est la plus belle chose du monde : mais » heureusement on ne se marie pas tous » les jours.

Elle avoit l'art de peindre en un seul mot : elle disoit du Duc & de la Duchesse d'*Harcourt* : » Toutes les fois que je les » vois,

* 7. Dec. 1697.

» vois, il me ſemble voir le courage ma-
» rié à la vertu. « Elle diſoit de Me. de *Monteſpan*, l'eſprit le plus cauſtique de la Cour : » Langue de ſerpent dans une tê-
» te de colombe.

Me. de *Maintenon* craignoit fort qu'elle n'abuſat de ce dangereux talent, & qu'à force d'être vraye elle ne parût méchante. Elle craignoit auſſi ce goût pour le bel-eſprit, tant haï du Roi, & ſi funeſte à l'eſprit naturel. Pour la garantir de ces défauts, elle écartoit d'elle cette jeuneſſe frivole qui auroit pû les lui donner. Elle l'avoit preſque toujours dans ſon apartement. On y jouoit tous les ſoirs : la Princeſſe d'*Harcourt*, la Ducheſſe de *Guiche*, la Marquiſe de *Dangeau*, la Comteſſe de *Grammont* étoient les plus aſſidues à ces aſſemblées où la préſence du Roi ne gênoit que M. le Dauphin. Quoique cet arrangement aſſujettît Me. de *Maintenon* à de grandes dépenſes, elle ne demanda point au Roi un dédommagement : & ce qui eſt encore plus glorieux pour elle, le Roi ne lui en offrit point. Cependant elle ſouffroit d'être obligée de donner aux plaiſirs de la Cour des ſommes que ſa charité avoit deſtinées aux pauvres : & pour s'en conſoler, elle avoit beſoin de ſe dire, qu'en

tombant entre les mains des artisans, elles devenoient une espèce d'aumône.

Me. *du Lude* ne quittoit pas un moment Me. la Duchesse de Bourgogne. Tous les soirs, un de ses bulletins rendoit compte à Me. de *Maintenon* de sa journée. Tout ce qui entouroit la Princesse concouroit à en faire une femme accomplie. Avoit-elle manqué à quelqu'un de ses devoirs, elle en étoit avertie par un air de tristesse répandu sur tous les visages. Leur joye lui disoit qu'elle les avoit remplis, & l'excitoit à les remplir encore. Absente ou présente, Me. de *Maintenon* se trouvoit [sans cesse] entre elle & les piéges de la Cour.

Elle nourrissoit son esprit des leçons les plus solides, soit en lui faisant connoitre le cœur humain par des remarques sur le caractère des Courtisans ou sur les nouvelles du jour, soit en lui traçant par écrit des conseils que la sagesse semble avoir dictés, soit en enveloppant la vérité sous d'ingénieuses fictions, ou en mettant dans la bouche d'un Philosophe Chrétien des maximes sur la source du vrai bonheur *. Elle eût voulu lui communiquer toute

* Voyez Piéces justificatives, N°. XXII.

toute ſon expérience : l'eſprit des Princes eſt un fruit qui ne ſçauroit trop tôt meurir.

Me. la Ducheſſe de Bourgogne alla plus rarement à St. Cyr ; mais elle n'en perdit pas le goût : & on la vit pleurer à Fontainebleau de ne pouvoir ſe délaſſer dans ce lieu, où elle trouvoit tous les plaiſirs en ceſſant d'être Princeſſe. Elle en fit un jour les honneurs au Roi, & y reçut la Reine d'Angleterre en Dame de *St. Louis*. Elle eſt en cet habit dans le meilleur portrait qu'on ait d'elle. Me. de *Maintenon* entretenoit ce goût, tant pour retirer la Princeſſe du mal par le ſouvenir du bien, ſi jamais elle s'égaroit, que pour aſſurer à cette maiſon une Protectrice qui entrât avec un zèle éclairé dans tout le bien qui s'y devoit faire.

Mécontente de ſon Confeſſeur, la Ducheſſe de Bourgogne voulut eſſayer, ſoit par curioſité, ſoit par dévotion, d'un Confeſſeur de St. Cyr, & ſe trouvant encore trop Princeſſe au tribunal de la pénitence, elle voulut ſurtout n'en être pas connue. Mlle. d'*Oſmond* ſa Favorite, lui donna le ſien pour un homme très ſage & très doux. La Princeſſe va ſe jetter à ſes piés. Le bruit des étoffes d'or & de ſoye la décèle.

Le

Le Confeſſeur ſévère lui fait de vives reprimandes. » Ah! dit-elle, tu m'as trom-» pée, d'*Oſmond*! il eſt terrible. « Elle court chez Me. de *Maintenon*, & lui dit: » Ma tante, j'ai enfin trouvé un Confeſ-» ſeur excellent: il m'a grondée, on ne » peut pas mieux: je n'en veux pas avoir » d'autre. « Cependant elle n'y retourna plus. Le ſecond ſentiment peut être donné à la vérité: le premier & le dernier n'échapent preſque jamais à l'orgueil.

Le Duc de Bourgogne, le plus vertueux des Princes & le plus ardent des maris, bruloit d'amour pour la Ducheſſe, & ſoupiroit après l'inſtant où il lui ſeroit permis d'éteindre ſes feux. On avoit défendu aux deux jeunes époux de ſe voir de deux ans, de peur que des plaiſirs prématurés n'attaquaſſent dans l'un ou dans l'autre le principe de fécondité. Les deux amans ſe cherchoient ſans ceſſe, échapoient à leurs ſurveillans, & ſe ſéparoient toujours à regret. Me. *du Lude* employoit toute ſon adreſſe à retarder le moment de ce premier combat entre la Philoſophie & les Graces. Le Prince réclamoit les droits de l'hymen, la Princeſſe, ceux de l'amour. Enfin on abrégea le terme marqué: & toute la France en fut charmée,

comme si elle avoit prévu le Roi CHERI que ces deux enfans devoient lui donner un jour. On ne pouvoit les voir sans s'intéresser à leur bonheur : la Duchesse avoit des vertus à l'âge où c'est beaucoup d'en promettre: & le Duc, né colère, impatient, avare, étoit devenu par les soins de *Fénelon* & de *Beauvilliers*, le plus doux, le plus patient, le plus bienfaisant des hommes. Tout ce qu'il avoit apartenoit aux pauvres. Il prenoit sur ses plaisirs les dons qu'il faisoit aux Officiers. Il étoit accessible, s'informoit de tout, & retenoit tout. Il avoit, sur le soulagement des peuples, des vues surprenantes dans un Prince de dix-sept ans, & malheureusement dans tout Prince. LOUIS l'adoroit, malgré l'aversion naturelle aux Rois pour ceux de leurs fils qui ont un cœur citoyen.

CHAPITRE III.

La Paix de Riswick.

QUATRE Traités, signés à Riswick sans difficultés & presque sans objections, donnérent la paix à l'Europe. Le Roi rendit à l'Empereur & au Roi d'Espa-

d'Efpagne tout ce qu'il leur avoit pris ; & tout ce qui avoit été réuni à la Couronne par les Chambres de Metz & de Brifac.

Les Plénipotentiaires Anglois oférent propofer dans les conférences, que le Roi d'Angleterre fût chaffé de France. LOUIS ne répondit que ces mots: » A ce prix, » la Grande-Bretagne n'aura jamais la » paix avec moi. « Ils fentirent combien cette propofition étoit indécente, & fe bornérent à demander qu'il ne demeurât plus à St. Germain à caufe du voifinage de Verfailles. LOUIS fut indigné qu'on voulût lui donner des loix dans fon pays, & répondit : » Le Roi & la Reine d'An- » gleterre font malheureux, & mes amis.

La reftitution de tant de conquêtes lui coûta moins, que l'article par lequel il reconnut *Guillaume* pour légitime Roi de la Grande-Bretagne. Il le regardoit comme fon ennemi perfonnel, & comme l'ennemi de tous les Rois. Cependant il fut fenfible à quelques propos pleins d'eftime pour lui, qu'avoit tenus l'ufurpateur : » Le » Roi de France, avoit-il dit, ne de- » vroit point me haïr : car perfonne ne » l'a plus loué que moi. Dès-qu'il fait » un nouveau réglement dans fes troupes,

» je

» je l'établis dans les miennes. S'il fait un » pas, s'il tient un Conseil extraordinaire, » je suis inquiet. Je l'imite en beaucoup » de choses : je le crains en plusieurs : » & je l'admire en toutes *.

Le peuple avoit murmuré contre la durée de la guerre : il murmura contre la paix. Nos Plénipotentiaires furent insultés à Paris, comme s'ils avoient trahi les intérêts de la Patrie. On se demandoit quel étoit le fruit de tant de batailles gagnées, de tant de siéges heureux, de tant de sang répandu; comme si ce n'en étoit pas un assez beau, que la cessation de tant de funestes prospérités. On eût voulu que le Roi eût gardé quelques Places. Hé! si la France eût été aggrandie de quelques villes de plus, le François eût-il payé un sou de moins ?

Les Courtisans vantérent la modération du Roi : fausse vertu, fausses louanges. La restitution des conquêtes, dès qu'elle n'est pas forcée, est ou une imbécillité dans le Prince, ou un crime contre l'Etat, qu'elles auroient indemnisé des frais de la guerre. On rendit tout, parce qu'on ne pouvoit rien garder. Les Alliés avoient été

* Manuscrits du Marquis de *Dangeau*.

été ſouvent battus: mais pleins de reſſources & de vigueur ils alloient tout envahir. LOUIS fit donc la paix à propos: & c'eſt beaucoup pour un Prince conquérant.

Cependant toute l'Europe admira l'équité des conditions qu'il propoſa d'abord, & la facilité avec laquelle il les adoucit enſuite. Il parut juſte, parce qu'il n'avoit encore paru qu'ambitieux. En rendant la Lorraine, il dit à *Couvonge:* » Il me tar» doit fort de faire cette reſtitution à vo» tre Maitre: je l'aurois faite au feu Duc, » que j'ai toujours eſtimé, s'il n'avoit tou» jours été parmi mes ennemis: j'aime » encore mieux rétablir un Souverain, que » de le dépoſſéder.

Un Annaliſte célèbre *, & d'après lui, l'Auteur du *Siècle de* LOUIS XIV. prétendent, que la mort prochaine du Roi d'Eſpagne fut le motif ſecret de tous les ſacrifices que fit la France à la tranquillité de l'Europe. S'il m'étoit permis de combattre deux Ecrivains ſi diſtingués, je dirois qu'elle n'en fit que d'apparens: que l'on négocioit depuis cinq ans: qu'il n'eſt pas

* V. l'Abrégé Chronologique de l'Hiſtoire de France, par M. le Préſident *Henault*, p. 450.

pas vraisemblable que la mort du Roi d'Espagne eût été prévue dix ans avant qu'elle arrivât : que la misère du peuple étoit extrême : que le Roi la connoissoit : qu'il fut déterminé par la commisération seule : que ses projets sur l'Espagne, quels qu'ils fussent, eussent été mieux secondés par une armée victorieuse & bien payée, que par les plus habiles négociateurs : que *Luxembourg* & *Louvois* n'étoient plus, pour faire, l'un, des campagnes brillantes, l'autre des Traités glorieux : & que l'amour & le besoin du repos finirent cette guerre que le chagrin d'un Ministre contre Me. de *Maintenon* avoit commencée. On ne voit dans le Congrès de Riswick que les restitutions de la France : on ne voit pas son épuisement.

Quand on lit cette partie de l'histoire du siécle passé, on ne peut que déplorer les malheurs des peuples d'être sans cesse, sans raison, & sans pitié, sacrifiés aux jeux cruels de quelques Princes, qui se querellent par lassitude de la paix, & se réconcilient par lassitude de la guerre : semblables à des enfans, aussi prompts à s'embrasser qu'ardens à se battre. Ne vaudroit-il pas mieux que les Conférences du Congrès eussent précédé la déclaration

de guerre? On ſe ſeroit aigri: on ſe ſeroit raproché: on ſe ſeroit entendu: LOUIS XIV. auroit dit aux Hollandois: Je ſerai fidéle aux Traités de Munſter & de Nimègue. L'Empire lui eût dit: Il eſt injuſte, qu'un de vos Parlemens démembre l'Empire par arrêt, & vous nous blâmeriez de le ſouffrir. Les Anglois lui auroient prouvé qu'on ne donne point à une nation un Roi malgré elle. On ſeroit convenu de tout: & que de ſang humain on eût épargné!

CHAPITRE IV.

Le bien public.

LOUIS penſoit ſi peu à hériter ſeul de la Monarchie d'Eſpagne[1], qu'après la paix ſon premier ſoin fut de la démembrer. Ce fantôme de gloire, ſi longtems adoré, avoit enfin diſparu. Il ſacrifia par les Traités de partage ſes droits ſur la ſucceſſion entiére de *Charles* II. à la tranquillité publique. Il ne ſongea plus qu'à rendre ſon peuple heureux, & à fermer par une bonne adminiſtration les playes que la guerre & l'ambition avoient faites à l'Etat.

Me.

Me. de *Maintenon* ſouvent conſultée, & toujours inſtruite, indiquoit le mal, & quelquefois trouvoit le remède. Elle étoit engagée dans toutes les affaires, quoiqu'elle s'en crût incapable, » parce que, disoit-elle *, » j'y ſuis entrée trop tard. La droiture de ſon cœur & la juſteſſe de ſon eſprit ſuppléoient à ce qui lui manquoit du côté de l'habitude. Le Roi, que *Mazarin* avoit formé au plus profond ſecret, lui cachoit quelquefois certains détails, ſoit pour jouïr ſeul de la gloire des projets qu'il avoit faits ſeul, ſoit pour ſe maintenir dans ſon indépendance, ſoit à la priére de quelque Miniſtre. Mais bientôt la confiance revenoit. Me. de *Maintenon* rentroit dans le tourbillon auquel elle croyoit avoir échapé, & toujours maudiſſant les affaires, s'en occupoit toujours: & elle avoit droit de s'en occuper. L'intérêt que le citoyen doit prendre au bien de la patrie, l'oblige d'avancer ce bien par toutes les voyes légitimes. C'eſt le devoir de tous les ſexes, de toutes les conditions, de tous les âges: & qui ne peut

* Lettre à Me. *des Urſins*, dans le cabinet de Mr. le Cardinal *Lanti*.

peut le remplir par ſon emploi, par ſon crédit, par ſes conſeils, doit le remplir par ſes vœux. Tous les titres, qui peuvent autoriſer à ſe mêler du Gouvernement, ſe réuniſſoient en Me. de *Maintenon*: celui de ſujette, celui de favorite, celui de femme du Roi. Une maitreſſe qui diſpoſe des emplois, qui diſtribue les graces, qui préſide aux délibérations du Conſeil, avilit l'autorité qu'elle partage, la nation qu'elle gouverne, l'amant qu'elle conſeille, les Miniſtres qu'elle contredit. Mais une femme peut, ſans attenter à l'honnêteté publique, avertir ſon époux du mal qu'on lui diſſimule, du bien qu'il laiſſe imparfait: le garantir du poiſon de la flaterie, en lui préſentant ſans détour la vérité: le préſerver des piéges tendus à ſa crédulité ou à ſes paſſions par ſes Miniſtres, par *Pontchartrain*, qui ſe rend néceſſaire par des minucies & néglige l'eſſentiel; par *Barbezieux*, qui paſſe mollement ſa matinée entre ſes maitreſſes & ſes complaiſans, tandis que l'Officier bâille ou jure dans ſon antichambre; par *Châteauneuf*, qui ne ſçait faire ni un rapport, ni une retraite; par le Directeur des bâtimens, qui oſe préſenter des comptes infidèles,
&

& que le Roi n'ose gronder, de peur de le tuer d'une seule reprimande *.

Me. de *Maintenon* sçavoit mettre des bornes à son crédit. Elle donnoit souvent des avis & rarement des conseils. Elle résistoit à la dangereuse tentation de protéger. On ne voyoit point autour d'elle cette foule d'importuns qui cherchent à tout engloutir. Il ne falloit point acheter d'une de ses créatures un moment d'audience. On ne lui écrivoit pas vingt lettres pour avoir une réponse de deux mots. Un Confesseur, un domestique, un Courtisan ne se vantoient pas de la gouverner. Ses oreilles étoient fermées aux raports comme aux recommandations. Elle avoit été si souvent trompée dans les services qu'elle avoit rendus, qu'elle craignoit toujours de protéger le métalent effronté ou le vice artificieux aux dépens du mérite modeste ou de l'humble vertu. Cette conduite imposoit silence aux Frondeurs: car ce n'est point contre le Favori, qui règle les affaires, que le peuple murmure; c'est contre celui qui dispense les graces. L'empire de Me. de *Maintenon* étoit solide

* Mémoires de l'Evêque d'Agen. *Le Roi me dit:* (c'est l'Evêque qui parle) *Il est vieux & cassé: si je lui parle de cette affaire, il mourra de douleur: il faut le laisser vivre.*

lide & tranquille, parce qu'il n'étoit pas ſenti.

Le Pére de *la Neuville*, Jéſuite, l'ayant priée, ſans la connoitre, de lui obtenir une audience de Me. de *Maintenon* : » Et » que lui voulez-vous? lui dit-elle. » J'en » veux, répondit le Jéſuite, un emploi » pour un de mes fréres. Vous vous a- » dreſſez mal, reprit-elle: elle demande » quelquefois au Roi des aumônes, mais » jamais des graces. Elle a tant de crédit! repliqua le Pére. » Pas tant que vous » croyez, repartit-elle. Ah! dit le Jéſuite: » c'eſt à Me. de *Maintenon* que j'ai l'hon- ,, neur de parler : elle ſeule peut ſe défier ,, de ſon propre crédit.

Elle répondoit avec régularité à toutes les lettres qu'elle recevoit. C'étoient d'ordinaire des lettres de charité. Elle s'habilloit, dictoit, & cauſoit tout à la fois. Le Roi, voyant que ces correſpondances emportoient un tems précieux, lui propoſa de prendre un Aumônier : ,, Un Au- ,, monier, dit-elle, me ſeroit fort utile, ,, mais s'accorderoit mal avec mon état.“ *Valincour* brigua la place de Secretaire de ſes commandemens. Elle aima mieux un enfant de St. Cyr, rejettant tout ce qui pouvoit lui donner de l'éclat.

Le

Le moment du bonheur de la France ſembloit arrivé. Me. de *Maintenon* étoit prête à ouvrir tous les avis utiles, & LOUIS à les ſuivre. Mais *Deſmarais*, *Briſacier*, *Fénelon*, *la Chetardie*, *Bourdaloue* même, au lieu de conſeiller le bien public, conſeillérent des jeûnes & des priéres. Ils gliſſoient ſur la protection due au peuple: ils appuyoient ſur la vigilance due aux affaires de l'Egliſe qui ne vont toujours que trop bien. Tant les Eccléſiaſtiques ſont habitués à concentrer l'Etat en eux-mêmes! Si, au lieu d'un Théologien, Me. de *Maintenon* avoit eu un Philoſophe pour Directeur, Me. de *Maintenon* eût peut-être été moins ſainte: mais la France eût été plus heureuſe.

On ne peut que gémir qu'elle ait fait ſi peu de bien, avec l'intention, la capacité, & l'occaſion d'en faire tant. *Deſmarais* la raſſure ſur ſes diſtractions, lui preſcrit des auſtérités, lui ordonne des Communions, lui parle des exercices de piété du Roi *, & ne lui dit mot de ſon peu-

* Voyez les lettres de l'Evêque de Chartres: en voici une, qu'on ne trouve point parmi celles que vient de publier M. l'Abbé *Berthier*. »Il m'eſt » venu une penſée, Madame; & il me ſemble » que

peuple. Il vouloit que la grace fit tout miraculeusement dans un Prince qui n'en étoit que foiblement touché : comme si l'on gouvernoit les Empires par inspiration.

» que je dois vous la dire. Je crois que vous » feriez un grand bien au Roi, si vous pouviez » gagner sur lui de lui faire faire une espèce » d'oraison dans les momens où vous le trouvez » libre & touché. Cette espèce d'oraison devroit » être très courte, très simple, proportionnée à » son état d'inapplication. Je voudrois seulement » l'accoutumer à regarder Dieu sous l'idée qui le » frappe le plus, comme de grandeur & de misé- » ricorde, & surtout à le lui faire chercher fami- » liérement au dedans de soi. Ces personnes-là » passent souvent leur vie sans connoitre, sans » gouter Dieu, & sans s'y voir. Elles le regardent » comme un objet étranger & dans une distance » infinie. Mais si vous pouvez parvenir à faire » trouver au Roi Dieu dans son propre fonds une » seule fois, il goutera la manne cachée & se dé- » goutera des oignons d'Egypte. Dieu se com- » muniquera peu à peu à lui, & fera par une » touche secrette du cœur ce que les plus fortes » instructions ne sçauroient faire sur un esprit » inappliqué. Essayez, Madame, je vous conjure, » sans écouter la sagesse humaine, en vous aban- » donnant avec petitesse au pur esprit de Dieu. » La vraye maniére de faire cet essai est de vous » accommoder à la foiblesse d'une ame qui n'a » peut-être jamais senti Dieu. Semblable au Pro- » phête qui se raccourcissoit sur l'enfant qu'il vou- » loit ressusciter, pliez vous, raccourcissez vous, » faites cette oraison avec lui, & supprimez les » raisonnemens qui le lasseroient bientôt. La lon-

» gueur

tion. Il exigeoit une piété fervente d'un homme dont l'imagination n'étoit pas assez vive pour lui rendre présent un Etre honoré avec foi, mais sans gout & sans amour. Il s'affligeoit avec Me. de *Maintenon* de ce qu'il donnoit si peu de tems à la priére, comme si le travail n'étoit pas la meilleure priére des Rois.

Malgré ce funeste oubli du bien public, le bien public se fit, quoiqu'imparfaitement & avec lenteur. Depuis la paix jusqu'en 1701., les annales de la patrie nous montrent LOUIS jugeant des procès contre lui-même, & ordonnant aux Magistrats de le condamner dans toutes les affaires douteuses, affoiblissant le luxe par son exemple, remettant aux Provinces une partie du don gratuit, encourageant l'Agriculture, honorant le Commerce, & abolissant * la Capitation, pour remplir la promesse qu'il avoit faite à son peuple.

H 2 On

» gueur de trois *miserere* suffira pour la premiére » fois. Qu'il vous suive pas à pas. Arrêtez vous, » recommencez à propos.... *Suit une longue énumération des attributs de Dieu, que l'Evêque termine par ces paroles.* » Vous voyez, Madame, » que je ne suis guères prudent & sage: Aussi » ne veux-je point l'être avec vous.

* Arrêt du Conseil d'Etat du 19. Décembre 1697., portant qu'on imposeroit seulement le quart

On diminua le nombre des pensionnaires. Le Roi fit seul ce réglement dans la chambre de Me. de *Maintenon*. Il portoit toujours fort haut la somme des pensions : Me. de *Maintenon* la diminuoit toujours, persuadée qu'il valoit mieux faire un peu de bien à beaucoup de sujets, que d'en faire beaucoup à peu.

Tout se vendoit dans les Finances. Le Roi dit au Controlleur général : „ Je ne „ veux point que la faveur & la protec„ tion soient achetées : & vous le direz „ de ma part aux gens d'affaires. Deux Commis furent chassés, & quelques Dames menacées de l'être. Cette sévérité consterna le Controlleur - général. Ses mains pouvoient être pures, mais celles de ses gens ne l'étoient pas.

Le grade militaire, qui depuis la mort de *Louvois*, étoit tombé dans le mépris, fut rétabli dans ses prérogatives, sans nuire à l'émulation. *Pontchartrain* nommant au Roi plusieurs Officiers pour une place de Capitaine de galères, insista fort sur le Che-

quart de la Capitation, pour les trois premiers mois de l'année 1698., après lesquels ledit impôt cesseroit entiérement, conformément à la Déclaration du 18. Janvier.

Chevalier de *Froulé.* „ Vous protégez donc » bien *Froulé*, lui dit le Roi. Il le mé» rite. Mais il a des aînés, aussi braves » gens que lui: ils n'ont point de protec» teur: il faut que je leur en serve. Et il choisit le plus ancien *.

Le Duc de Bourgogne fut admis au Conseil des dépêches. Le Roi lui dit: » Dans les commencemens vous n'opine» rez pas: mais en bien écoutant vous ap» prendrez à bien opiner. Ensuite il lui parla des affaires du dedans du Royaume avec autant de détail que s'il les eût toujours immédiatement conduites, avec autant de confiance que s'il lui eût résigné l'Empire.

[Le jeune Prince] se hâtoit de s'instruire de l'état du Royaume, comme s'il eût dû bientôt le gouverner. Il voulut connoître les Provinces: les Intendans eurent ordre de lui envoyer des Mémoires détaillés: un voyage *incognito* l'eût mieux instruit. En parcourant la France, il eût vu des villes heureuses, des villages ruinés, des campagnes désertes, des manufactures abandonnées, l'industrieux laboureur gémissant sous le poids des impôts,

 le

* Manuscrits du Marquis de *Dangeau.*

le Moine ſtérile & fainéant engraiſſé des fruits de la Terre qu'il ne cultive pas, un peuple pauvre & digne d'être heureux, des moyens faciles d'augmenter la ſomme des biens, & de diminuer celle des maux. Les Intendans répondirent mal à ſes eſpérances & à ſes vues. L'un, vivant en Roi depuis vingt ans dans ſa Généralité, n'en connoiſſoit ni les forces, ni les reſſources, ni les malheurs. L'autre calomnioit les habitans [dans] la ſienne. Celui-ci, arrivant dans ſa Province, exagéroit les abus & les inconvénients pour obtenir des pouvoirs plus étendus. Celui-là, vieilli dans l'adminiſtration, les pallioit pour étouffer le cri de l'oppreſſion publique. Ceux des pays d'Etats peignoient les aſſemblées des trois Ordres repréſentés par les Péres de la patrie, comme des aſſemblées de ſéditieux. Ceux des pays d'Elections vantoient les avantages de la Taille arbitraire, comme s'ils craignoient que cet inſtrument de la tyrannie ne leur fût arraché. Quelques-uns s'appeſantiſſoient ſur des détails inutiles, & gliſſoient ſur les grands objets de la curioſité du Prince. Quelques autres oſoient propoſer des moyens de lever de nouveaux tributs. Tous avouoient les maux de la révocation de l'Edit

l'Edit de Nantes : aucun d'eux ne les déploroit. Le Duc de Bourgogne vit de bonne heure que l'homme du Roi eſt rarement l'homme du peuple.

CHAPITRE V.

L'Archevêque de Paris. Le P. de la Chaiſe. *Le Curé de Verſailles.*

NOAILLES penſoit avec plus d'élévation que *Godet Desmarais.* Il avoit toute la confiance de Me. de *Maintenon*, & en profitoit moins pour lui-même que pour ſon Diocèſe. Il propoſa le démembrement des Evêchés ; il tenta de donner des mœurs aux Courtiſans : il ne ſouffrit point que le Conſeil du Roi gouvernât l'Egliſe, ni que l'Egliſe refuſât une portion de ſes revenus aux demandes du Conſeil. Conſulté ſur quelques affaires d'Etat, il dit la vérité avec plus de hardieſſe, que la douceur de ſon caractère ne ſembloit en promettre. Il blâma la réduction des rentes de l'Hôtel de ville : & Me. de *Maintenon* dit au Roi, qui ſe félicitoit d'avoir trouvé un moyen facile de payer ſes dettes : „ Sire, vous allez donc

„ défendre à vos Parlemens de [procéder] „ contre les voleurs de grands chemins! Le Roi répondit, que les besoins de l'Etat le forçoient à cette réduction. Me. de *Maintenon* soutint qu'un Roi ne pouvoit manquer à ses engagemens, qu'après avoir épuisé tous les moyens possibles de les remplir.

Elle gémissoit de voir tous les jours de nouveaux bâtimens s'élever avec une magnificence, qui sembloit insulter à la misère publique. Elle avoit hautement condamné la Chapelle de Versailles: [persuadée, dit Mlle. d'*Aumale*, que ce lieu si embelli ne seroit pas toujours la résidence de nos Rois.] Elle détruisit si bien cette passion de bâtir, que les dépenses du Roi pour ses plaisirs se bornérent à l'embellissement de ses jardins. *Pontchartrain* lui ayant proposé de décorer Paris d'édifices publics, LOUIS répondit: „ Ces Minis„ tres, à force de me parler de gloire, „ ont fait accroire à l'Europe que je met„ tois la mienne dans ces misères-là. J'ai„ me à bâtir: qu'on ne me parle plus de „ bâtiment, ni pour Paris ni pour moi: „ que mon Peuple soit bien nourri, je se„ rai toujours assez bien logé.

L'abus de l'autorité affligeoit Me. de

Main-

Maintenon & indignoit l'Archevêque. Les ordres particuliers, d'abord employés contre les traîtres, ensuite en faveur de quelques familles dont on vouloit ménager l'honneur, enfin contre les Jansénistes qui signoient le formulaire pour échaper aux anathêmes, & dogmatisoient secrettement pour s'étourdir sur leurs remords : ces ordres s'étoient multipliés au point qu'ils formoient dans l'Etat une espéce d'Inquisition, & que la France alloit être gouvernée par lettres de cachet. Les hérétiques craignoient les délateurs; les beaux esprits, les soupçons; [les plaideurs, les évocations au Conseil;] les innocens & les coupables, un jugement secret, toujours plus cruel & moins juste qu'un jugement public. L'Archevêque ne cessoit de dire à Me. de *Maintenon*, qu'un jour Dieu demanderoit compte au Roi de toutes les injustices commises sous son nom, de toutes ces [lettres closes,] de tous les éxils ordonnés contre les formes, de tous les maux de cette jurisprudence nouvelle, sans formalités, toujours violente, quelquefois équitable, toujours soupçonnée de ne l'être pas, assujettissant à l'inconstante volonté de l'homme l'homme reclamé par l'immuable loi. Me. de *Maintenon* en parla souvent

au Roi, qui confondant le droit d'arrêter sans preuve un citoyen avec celui de le juger sans formes, répondit toujours: » C'est ainsi qu'on en a usé dans tous les » tems. Tant les premiéres usurpations sont dangereuses. Cependant il étoit plein de respect pour les Loix. » Quand une » fois on s'en écarte, disoit-il, on ne » sçait plus où l'on en est. Mais il vouloit que tout se fit promtement: il vouloit que tout se fit par lui: il étoit juste; il croyoit que ses Ministres l'étoient: & c'est-là la plus commune & la plus criante des injustices des Rois.

Me. de *Maintenon* ne pouvant empêcher les ordres & les recherches contre ce qu'on appelloit crime d'Etat, tenta du moins d'en modérer la rigueur. Elle apprit les sévérités muettes exercées à Vincennes & à la Bastille, d'où il sort si peu de gens sages, & où il en meurt tant de désespérés. On refusoit aux prisonniers des livres, les visites [de leurs amis,] & les Sacremens: elle conjura le Ministre d'avoir un cœur.

Elle engagea le Roi à veiller avec attention au choix des Ecclésiastiques. L'empire qu'elle avoit sur lui, ses liaisons avec les Evêques, sa réputation de sagesse & de

de pieté, pouvoient la rendre en quelque ſorte maitreſſe de la nomination des Bénéfices. Cependant elle ſe contenta d'abord de porter le Roi à faire le bien de l'Egliſe, ſans preſque s'informer comment il le faiſoit. Un Evêque la remerciant d'une Abbaye: » Moi, Monſieur! lui dit-elle; » vous m'apprenez que le Roi vous » l'a donnée: je ne me mêle ni de l'Egli» ſe, ni de l'Etat. Et alors cela étoit vrai.

Mais depuis, elle fut ſi vivement ſollicitée par l'Evêque de Chartres & par l'Archevêque de Paris d'écarter les loups du bercail du Seigneur, qu'elle devint la femme d'affaires du Clergé, qui ne pouvoit alors ſe paſſer d'un appui. Le P. de *la Chaiſe* étoit ſouvent trompé, & quelquefois il vouloit bien l'être. La plupart des placets étoient ſimoniaques. L'un y parloit des ſervices de ſes ancêtres, l'autre des bleſſures de ſes parens. Celui-ci inſinuoit qu'il avoit été ruiné par la guerre, & qu'un Bénéfice payeroit ſes dettes, comme ſi les biens de l'Egliſe étoient le prix du ſang verſé dans les combats. Celui-là vantoit ſa nobleſſe. Le P. de *la Chaiſe* propoſoit au Roi ces hommes avides, avares, & ambitieux. On le blâmoit de traiter ces ſaintes affaires avec trop de lé-

géreté, de donner des Abbayes à un de ſes fréres qui ne méritoit que des chiens courans, d'accabler de Bénéfices un de ſes neveux, l'opprobre de ſa famille, de mettre à la tête des plus riches Couvens trois de ſes niéces, dont une commit un péché ſi honteux & ſi public, qu'il fut obligé de la faire enfermer. Son frére, Sénéchal de Lyon, acheta du Marquis de *St. Valier* la Charge de Capitaine des Gardes de la porte: on plaiſanta beaucoup ſur ce nouveau Comte de *la Chaiſe*.

Un ſi grand crédit étoit effrayant pour l'Archevêque de Paris. Il falloit y mettre des bornes. Le Prélat remplit le Roi de tant de ſcrupules, Me. de *Maintenon* le fit ſi ſouvent rougir de mauvaix choix faits d'après le P. de *la Chaiſe*, que le Jéſuite dit à ſes amis: » Je ſuis perdu: je ne puis » plus choiſir: & bientot je ne pourrai plus » exclure.

Pour connoitre les Eccléſiaſtiques, capables de gouverner par les mœurs les Provinces que les Magiſtrats gouvernoient par les loix, le Roi demanda une liſte des meilleurs ſujets au Duc de *Beauvilliers*: & Me. de *Maintenon*, une autre à l'Archevêque de Paris. Les nominations furent plus judicieuſes. Les translations furent

rent moins fréquentes : on dit au Roi qu'elles étoient févérement défendues par les facrés Canons, & qu'elles entretenoient parmi les Evêques l'ambition & la cupidité. La réfidence fe rétablit : quelquefois un coup d'œil du Roi renvoyoit dans leurs Diocèfes ceux qui fe trouvoient à fon lever : fouvent un ordre du Procureur-général abrégeoit leur féjour à Paris. » Si » les Evêques de Cour, difoit Me. de *Maintenon*, » fçavoient combien ils y font » méprifés, ils n'y paroitroient jamais, » & feroient par honneur ce qu'ils ne font » pas par devoir.

Elle exhortoit fans ceffe le Roi à choifir les Evêques parmi les Vicaires-généraux des Diocèfes. LOUIS goûta cette maxime : & dès ce moment, ces places, auparavant fi dédaignées par les Abbés de qualité, furent fort briguées, & bientot gâtées par eux. Le Roi maintint la jurifdiction des Evêques. Il écouta les plaintes qu'on lui fit des ufurpations des Parlemens de Toulouse & de Bourdeaux : & il donna ce fameux Edit, fi favorable à la Jurisdiction Eccléfiaftique, mais fi fouvent éludé [par le Parlement.]

L'Eglife reconnut ces fervices par la conceffion facile & généreufe des dons gra-

gratuits. En vain on déclama contre l'injuſtice des répartitions : en vain on exagéra les beſoins de l'Etat : le Roi n'attenta point au droit de ſubvention volontaire : reſtes précieux de celui qu'avoient autrefois toutes les Provinces : image de l'ancienne liberté, affligeante pour les pays d'Elections, conſervatrice des privilèges des pays d'Etats.

Le P. de *la Chaiſe* ſe vengea ſur Me. de *Maintenon* de la perte de ſon crédit, & pour le recouvrer attaqua ſourdement auprès du Roi *Noailles* ſon conſeil & ſon Théologien. Le Prélat, ſoupçonné de Janſeniſme d'après les inſinuations du Confeſſeur, étoit ouvertement défendu par Me. de *Maintenon*, qui exagéroit tantôt les vertus de l'accuſé, tantôt les défauts de l'accuſateur. Mais en vain elle faiſoit valoir tant de Mandemens de l'Archevêque contre la doctrine de *Janſenius*. Le P. de *la Chaiſe* demandoit pourquoi *Noailles*, qui en condamnoit les propoſitions, en protégeoit les diſciples. Le Roi apercevoit ce contraſte frapant. L'Archevêque lui paroiſſoit un hérétique, d'autant plus dangereux qu'il avoit l'air de ne l'être pas. Ces impreſſions étoient effacées à la premiére audience : le Prélat, plein de candeur,

deur, de modeſtie, de douceur, & de fermeté, pouvoit être coupable, mais ne pouvoit être haï.

Le commerce ſecret, qu'il avoit avec Me. de *Maintenon*, étoit épié de tous côtés, & fut enfin découvert. Le P. de *la Chaiſe*, plus aimé qu'eſtimé du Roi, rentroit par inclination dans la confiance, & le lendemain la perdoit par réflexion. Il tâcha de rendre ſuſpecte Me. de *Maintenon*; & quelques Janſéniſtes pourvus de Bénéfices à ſa recommandation le mirent à portée, non de décrier ſa foi, mais de décréditer ſes conſeils. On oppoſa les rapports aux rapports: & *Noailles* fut Cardinal malgré les Jéſuites. Me. de *Maintenon*, toujours occupée de ſon heure derniére, vouloit en mourant laiſſer le Roi entre ſes mains. Elle regardoit alors l'accuſation de Janſeniſme comme le crime de ceux qui étoient ſans tache, & toutes ces ſaintes diſputes comme une guerre entre le Clergé qui vouloit être libre, & les Jéſuites qui vouloient achever de l'aſſervir: guerre dont la Religion étoit le prétexte, & la jalouſie le motif.

Le Cardinal de *Noailles*, la voyant dans ces diſpoſitions, projetta d'éloigner le P. de *la Chaiſe*, & de donner ſa place au

P. d'*Emeric*, qui ambitieux & intriguant pour la plus grande gloire de Dieu, rodoit ſans ceſſe autour de Verſailles pour ravir au P. de *la Chaiſe* la conſcience qu'il ſe flatoit de mieux diriger. Me. de *Maintenon* entra dans ce projet. Elle attribuoit tous les péchés du Roi à ſon Confeſſeur. Elle croyoit qu'il falloit être appellé à cet emploi redoutable par une vocation du Ciel & non par une brigue de Cour: qu'il falloit mériter, à force de bonnes œuvres, les graces néceſſaires pour le bien remplir. Elle eût voulu que le P. de *la Chaiſe* ſe fût uni à Dieu par l'oraiſon, pour obtenir de lui le ſalut de ſon pénitent. Son équipage ne convenoit point à la modeſtie d'un Religieux. Son luxe donnoit du ſcandale aux foibles, faiſoit gémir les dévots, rire les mondains & murmurer les Jéſuites mêmes. Le P. *Thyrſus Gonzalès*, ſon Général, lui en avoit fait des réprimandes très fortes & très inutiles. Un caroſſe attelé de ſix chevaux fringans, une maiſon de campagne expoſée à la vue de tout Paris, des jardins où tout étoit de goût & du goût du ſiècle, de grands repas qu'il donnoit à ſes amis, tout en lui faiſoit valoir, en dépit de ſes vœux, les droits de l'Egliſe triomphante.

Les

Les Janſeniſtes lui trouvoient l'orgueil d'un homme qui avoit tous les jours ſon Dieu entre ſes mains, & tous les mois ſon Maître à ſes genoux. On ſe plaignoit auſſi de ce que ſes mains étoient ouvertes aux préſens. L'un lui donnoit des chevaux, l'autre des médailles. Il en tenoit de l'Abbé *Deſcamps* un cabinet très curieux, qu'on voit encore à la Bibliothèque de la maiſon profeſſe : monument de ſon ſçavoir & de ſon avarice.

Le Roi connoiſſoit en partie ces défauts : mais il avoit beſoin d'un homme indulgent. C'eſt ſouvent l'intrigue qui obtient la place de Confeſſeur : c'eſt la *bonhommie* qui y ſoutient. Le P. de *la Chaiſe* doux, accommodant, incapable de contredire, ſévère ſur les grands péchés, traitable ſur les petits, lui inſpiroit toute ſon averſion pour les dévots, déjà ſi ſouvent reconnus par le Roi hypocrites, hérétiques, ou imbécilles. C'eſt par-là qu'il acheva de perdre le P. d'*Emeric :* le Janſeniſme l'avoit éloigné de la Ducheſſe de Bourgogne : la dévotion l'écarta du Roi.

Le Cardinal de *Noailles* & Me. de *Maintenon* jettérent les yeux ſur un autre Jéſuite. Le P. de *la Chaiſe* para ce nouveau coup : & ſon crédit, ſupérieur

aux

aux loix mêmes de l'honneur, maintint dans le ſervice, malgré un Régiment entier, un de ſes neveux, coupable d'une lâcheté avérée. Le Prélat & la Dame ne ſe rebutérent point : l'un le ſoupçonnoit de metrre toute ſon habileté à faire pécher le Roi en conſcience : l'autre l'accuſoit de borner tout ſon miniſtère à l'en empêcher. Le Cardinal vouloit un autre Confeſſeur, par haine contre le mal : Me. de *Maintenon*, par amour pour le bien.

Le Curé de Verſailles déſiroit ardemment de confeſſer ſon paroiſſien. Il avoit déja eu avec le Roi quelques entretiens, qui lui donnoient des eſpérances. Il ne ceſſoit de lui parler des qualités d'un Confeſſeur ; comme pour lui perſuader que le peintre reſſembloit au tableau. Lui ayant demandé une penſion pour une Actrice qui quittoit le Théatre pour le Couvent, » Qu'elle eſt heureuſe, dit le Roi, » de renoncer au monde pour faire péni- » tence ! En vérité, on a bien de la pei- » ne à ſe convertir ! « Le Curé répondit que tout étoit facile à la grace. » Quand » il faut réparer le paſſé, reprit le Roi, » & qu'on ne voit nul jour à pouvoir faire » ces réparations, on eſt bien à plaindre !

»Dieu

» Dieu veut vous ſauver, repliqua le Curé : » ce n'eſt pas en vain qu'il excite dans » votre cœur ces ſaints mouvemens. Vo- » tre plus ſolide gloire (il falloit encore le flater pour le convertir), » eſt d'aſſurer » votre ſalut en réparant les fautes de vo- » tre jeuneſſe. Cela eſt bien vrai, interrompit le Roi, » mais bien difficile : il » eſt des fautes d'une certaine nature, » qui ne peuvent être réparées. « Sans doute l'enlévement d'une femme à ſon époux, tant de guerres injuſtes, & par conſéquent tant de meurtres, tant de millions levés ſur les pauvres & employés à de coupables plaiſirs : & tous ces maux qu'un ſtérile repentir peut ſeul effacer dans une place où les injuſtices ſont aiſées & les reſtitutions impoſſibles. Soit prudence, ſoit ſageſſe, le Curé ne ſonda point des playes qu'il ne pouvoit guérir : il ſe répandit en diſcours généraux ſur la bonté de Dieu. Le Roi en fut touché, & le dit à Me. de *Maintenon*, qui en inſtruiſit le Cardinal de *Noailles*. Excité par l'une & par l'autre, le Curé hazarda quelques conſeils. Mais ſoit qu'ils fuſſent déplacés, ſoit que la grace ait des momens qui ne reviennent plus, le Roi l'entendit, & ne l'écouta point *. Le

* Mémoires de l'Evêque d'Agen.

Le P. de *la Chaise*, inquiet de ces conférences fecrettes, peignit *Hébert* comme un imprudent dévoué au Cardinal, & ne parlant, n'écrivant, ne penfant que d'après lui. *Hébert*, tous les jours plus importun, fortifia ces raports, en rapellant fans ceffe au Roi ce premier entretien, dont il avoit fi mal profité, & dont le Roi ne vouloit plus fe fouvenir. Un jour, il lui cita l'exemple de *St. Louis* pour lui prouver qu'on pouvoit fe fauver fur le Trône: » Il ne communioit que deux » fois l'année, dit le Roi: cependant c'é- » toit un grand Saint. Oui, répondit le » Curé, mais il fe confeffoit deux fois le » jour. C'étoit donc bien un grand pé- » cheur, « reprit froidement le Roi.

Me. de *Maintenon*, voyant que le Roi ne peut fe dégager du P. de *la Chaise*, fe réconcilie avec lui, dans l'efpérance de le réconcilier avec la dévotion. Le Jéfuite a un long entretien avec elle, fe juftifie de la tiédeur du Roi, & promet de lui dire déformais la vérité fans détour, & de lui indiquer les meilleurs Eccléfiaftiques fans partialité. Malgré cette paix, l'un & l'autre fe conduifent, comme fe défiant de leur amitié & de leur crédit.

Une bagatelle fut, dit-on, l'origine de cette

cette mésintelligence. Me. de *Maintenon* ayant demandé un Bénéfice pour un Abbé qu'elle protégeoit, le P. de *la Chaise* lui promit de le nommer à propos au Roi. Il le mit à la tête de la liste. Le Roi l'effaça. Le Confesseur, d'un ton de chagrin affecté ou réel, dit que cet Ecclésiastique lui avoit été recommandé par Me. de *Maintenon*. » C'est justement, reprit le Roi, » à cause de cela que je l'efface: » je ne veux pas qu'elle s'en mêle. Mais, » Sire, dit le Jésuite, ses dispositions pour » moi en deviendront moins favorables: » & j'ai cru que le suffrage d'une Dame » si pieuse devoit être compté. Ah! répondit le Roi, » c'est une raison: mais » si elle est bonne pour vous, elle n'est » rien pour moi. « On voit par ce trait, quelle habileté il falloit à Me. de *Maintenon* pour gouverner un Prince plein de jalouses délicatesses. On voit aussi, que d'abord elle influa peu dans la nomination des Bénéfices. Dans la suite, elle y prit part: on persuade aisément à la conscience ce qui lui plait: l'Evêque de Chartres lui en fit un devoir. S'il ne l'avoit pas dirigée, ne lui en eût-il pas fait un crime?

Quoi qu'il en soit, elle fut offensée de l'affec-

l'affectation du P. de *la Chaise* à mettre le nom de son protégé à la tête de la feuille. Elle regarda cette marque aparente de considération comme un artifice pour engager le Roi à lui défendre de gêner désormais le Confesseur par ses recommandations. C'est à ce mal-entendu que le Jésuite attribuoit le premier refroidissement qui fut suivi de si grandes hostilités.

Mais il est vraisemblable que cette inimitié avoit une autre cause. Me. de *Maintenon* eût aisément oublié une légére trahison: mais elle ne pardonnoit point au Confesseur une suite de procedés désavoués par son état. Elle avançoit tous les jours dans la piété: & le P. de *la Chaise* ne l'honoroit pas même. Elle se livroit quelquefois à toutes les austérités d'une Religieuse, & le Religieux à tous les relâchemens d'un homme de Cour. Elle portoit sans cesse aux plus grandes vertus un Prince encore trop épris des vertus humaines: & le P. de *la Chaise* n'aidoit pas assez ses efforts, & craignoit trop de fatiguer une ame indolente, presque aussitot assoupie que réveillée. Elle aimoit LOUIS uniquement: & tout son amour se concentroit dans le désir de le sauver: c'étoit là son premier intérêt, son unique

vœu,

vœu, sa passion : & la vie mondaine d'un Confesseur fait pour prêcher d'exemple lui paroissoit plus propre à irriter Dieu, qu'à en attirer les bénédictions sur le pénitent. De-là, cette défiance, cette opposition continuelle au crédit du P. de *la Chaise*; ce dessein de le détruire; cette indifférence pour l'Ordre Religieux [en apparence] le plus utile à l'Eglise, le seul utile à l'Etat; ce panchant à croire que cet Ordre avoit formé le projet d'applanir le chemin du Ciel; cette joye quand Rome ou la Sorbonne condamnoient quelques-unes de ses Thèses; cette crainte de la domination de gens crus avides de gouverner, parce qu'ils en étoient capables; & tant d'autres effets injustes de l'aversion la plus juste dans son principe. Le P. de *la Chaise*, dont les Jansénistes n'avoient qu'effleuré la réputation, fait aujourdui pitié dans les lettres de Me. de *Maintenon* au Cardinal de *Noailles*. Il aimoit le luxe & les plaisirs : mais il avoit des vertus que moins dévote elle eût aperçues. Chacun a sa façon de voir : les meilleures vues sont affoiblies ou trompées par la diversité des caractères & autant par celle des intérêts : Me. de *Maintenon* voyoit un peu noir tout ce qui n'étoit pas saint. Les jugemens

mens ne ſont pas exactement vrais : les ames qui les forment n'en ſont pas moins droites : c'eſt l'humanité. Elle croyoit qu'il falloit appeller la grace par la ſévérité, & le P. de *la Chaiſe*, que le vrai moyen d'en hâter le retour étoit de l'attendre avec patience. Et l'événement le juſtifia : le Roi parvint à cette pieté pratique & ſolide, où ſa femme & ſon Confeſſeur avoient aſpiré à le conduire, mais par des chemins différens. En un mot, le P. de *la Chaiſe* n'avoit pas les qualités d'un Religieux : mais il avoit toutes celles d'un Confeſſeur de Roi. Attribuer à l'homme les vices de ſa place, ſource de faux jugemens.

CHAPITRE VI.

Billets de Confeſſion.

LES vues du Roi pour le bien public en embraſſoient toutes les parties. En cherchant la cauſe de l'épuiſement de l'Etat, il la trouva dans la fuite des Huguenots qui avoient dépeuplé nos Provinces & enrichi nos ennemis. On lui propoſa de les rappeller. Cette propoſition ne

ne l'indigna point. Il avoit reconnu la fidélité de ceux qui étoient reſtés dans le Royaume, lorſque le Duc de Savoye ayant fait une deſcente en Dauphiné, où il avoit porté des armes pour vingt mille hommes, dans l'eſpérance que les Religionnaires ſe déclareroient pour lui, aucun des nouveaux-convertis n'écouta ſes offres, ni les exhortations des Miniſtres Proteſtans qu'il menoit à ſa ſuite *.

Au Congrès de Riſwick, il entendit ſans répugnance les priéres que lui firent les Princes Proteſtans pour le retour des Réfugiés. Ces inſtances furent foibles: & ceux qui avoient profité de nos pertes craignoient d'être exaucés & appauvris. [Le bruit avoit couru dans l'Europe que LOUIS vouloit les rappeller; & c'en fut aſſez pour que LOUIS ne les rappellât pas. Il n'eſt plus tems, dit-on; les Réfugiés ſont établis. Il eſt toujours tems de faire le bien.]

On lui préſenta un Mémoire ſur cet important objet. Il fut communiqué à Me. de *Maintenon*, & refuté par elle. On

* *Au contraire*, dit la gazette de France, *ils furent des premiers à courir ſus à ſes troupes.* Aouſt 1692.

On a encore cet écrit de sa main. On y voit qu'elle avoit mal saisi l'état des choses; qu'elle abhorroit l'intolérance; mais qu'elle n'avoit pas aprofondi le droit qu'avoient les Huguenots d'être tolerés *. Si cet écrit ferma la porte du Royaume aux fugitifs, LOUIS XIV. & Me. de *Maintenon* sont bien à plaindre; l'un d'avoir été déterminé par les plus foibles raisons [à faire le plus grand mal:] l'autre de s'être opposée au plus grand bien de la patrie par l'impulsion d'un zèle aveugle qui le lui fit méconnoitre.

On ne rappella point ceux qui avoient fui: on voulut du moins garder ceux qui menaçoient de les suivre. Rien n'affligea plus le Roi, que la diversité de sentimens des Evêques sur la conduite qu'on devoit tenir envers les nouveaux-convertis. Les uns vouloient qu'on les conduisît à l'Autel, la bayonnette au bout du fusil †: les autres, qu'on employât la violence pour les rendre attentifs aux instructions, mais qu'on s'en abstint pour les Sacremens: quelques-uns, qu'on n'usât envers eux que

* Voyez les piéces justificatives. N. 11.

† Tout ceci est tiré des manuscrits de l'Evêque d'Agen, p. 108. & suivantes.

que d'exhortations & de conseils. Chacun de ces avis avoit ses difficultés : le Roi voyoit que le premier faisoit des sacrilèges, le second des hypocrites, & le troisiéme des Athées. L'embarras étoit grand : la douceur ne convertissoit personne : & la cruauté convertissoit mal. Il faloit pourtant à cette partie de sujets une Religion. Ils étoient sans temples : on ne vouloit pas qu'ils fussent sans culte. Il [sembloit] également dangereux de leur rendre le leur, & de leur en ordonner un qu'ils abhorroient.

Le Roi, pour établir une conduite uniforme, fit écrire à tous les Evêques de l'instruire de leurs sentimens, & d'adresser leurs Mémoires au Cardinal de *Noailles*. La question & la réponse couvriront d'un éternel opprobre le Clergé [de ce Siécle.] On demandoit, s'il étoit bon de forcer un peuple d'hérétiques à croire & à communier. Et *Noailles* & *le Tellier* soutinrent seuls, que c'étoit une tyrannie devant les hommes & une abomination devant Dieu. Tous conclurent au sacrilège. *Bossuet* même, (ceux qui prouvent le mieux les mystères ne sont pas ceux qui s'en jouent le moins) *Bossuet*, qui d'abord avoit frémi, approuva cette

profanation des plus auguſtes Sacremens *. Les avis des plus vertueux Prélats furent les plus atroces : l'Evêque de Chartres ſur-tout, l'Ange de la Cour, décida en toute humilité & en toute douceur, que l'autorité ſouveraine devoit s'armer contre ceux qui refuſoient l'Euchariſtie. Tant il eſt aiſé d'être ſaint, & difficile d'être ſage ! La Philoſophie a tellement adouci les mœurs de tous les ordres de l'Etat, que ce fait ne peut être cru : mais il en eſt un, qui s'eſt ſi bien ſouſtrait à ſon empire, qu'il renouvelleroit volontiers les abſurdes fureurs du même zèle. Qu'on me pardonne cette réflexion : elle m'eſt arrachée par les droits de l'humanité, autrefois impudemment violés, aujourdui encore mal affermis.

Le Roi donna jour au Cardinal de *Noailles* pour examiner les Mémoires des Evêques. Le Prélat lui en porta l'extrait. Le Roi voulut voir les Mémoires entiers. Quelque ennuyeux qu'ils fuſſent, il les lut tous dans une après-dinée. L'unanimité des ſentimens ne le détermina point : mais il fut frappé de quelques paſſages de *St. Auguſtin*, qui prioit les Comtes *Boniface* &

* Lettres de Me. de *Maintenon*.

& *Marcellin* Gouverneurs d'Afrique de perſécuter les *Donatiſtes*. Le Cardinal diſſipa ces nuages que l'autorité élevoit contre la raiſon, en diſant que les *Donatiſtes* étoient alors armés, qu'ils perſécutoient les Catholiques, qu'il falloit oppoſer la force à la force : que *St. Auguſtin* étoit le plus doux des hommes, & qu'on lui prêtoit les ſentimens d'un bourreau : qu'on ne voyoit ni dans ſes écrits, ni dans ceux des anciens Péres, aucune trace de violence exercée contre les errans : que la coutume de l'Egliſe étoit de vomir de ſa bouche les hérétiques & non de les forcer à rentrer dans ſon ſein : que cet uſage n'avoit point varié : que tous les Rituels éloignoient les excommuniés de la célébration des ſaints Myſtères : que ſouffrir dans les temples des hommes liés par les cenſures de l'Egliſe, c'étoit un oubli des premiéres loix de la diſcipline : & que les contraindre d'y entrer, c'étoit un attentat contre la majeſté de la Religion.

Le Roi goûtoit ces raiſons. Mais il entendoit les cris tumultueux de cent Evêques intolérans, qui déja l'accuſoient de mollir. Il vouloit être docile à leur voix : il ne vouloit pas être cruel à ſon peuple. Il eût bien dû ſentir, que l'eſprit qui vou-

loit forcer ſes ſujets à croire, étoit le même qui avoit aſſaſſiné ſon grand-pére ſoupçonné de ne croire pas. Il renvoyoit d'un jour à l'autre la déciſion, flottant entre les conſeils de tout ſon Clergé & les conſeils d'un honnête-homme. Me. de *Maintenon* étoit livrée à toutes les perplexités d'une conſcience, que la commiſération révoltoit contre tant d'Evêques, & tant d'Evêques contre la commiſération.

Le Roi, qu'un effort ſublime de raiſon, trop rare dans ceux qui conſultent, pouvoit ſeul engager à préférer l'avis d'un à l'avis de tous, n'oſa prononcer, abandonna les Religionnaires à leurs ennemis, & envoya dans toutes les Provinces une inſtruction qui n'autoriſoit ni ne déſaprouvoit les rigueurs. Mais on lui perſuada qu'on obtiendroit de leurs paſſions ce qu'on ne pouvoit obtenir d'eux par la ſévérité: & dans cette idée, il ſoumit leurs mariages à la bénédiction du Prêtre. Auparavant, ils les contractoient devant le principal Juge du lieu, conformément à l'arrêt du Conſeil de 1685. Sans caſſer cet arrêt, on les obligea de ſe marier en l'Egliſe Romaine comme les autres ſujets. Les Autels furent aſſiégés de Huguenots brulans d'amour, qui venoient en foule acheter la béné-

bénédiction nuptiale par une année de sacrilèges assidus. Ces malheureux Evêques s'applaudissoient des abjurations qu'ils arrachoient à ces amans, qui de leur côté faisoient vœu de les réparer par un mépris public des dogmes & des cérémonies Catholiques, dès-qu'ils auroient épousé leur maitresse. Le mariage, qui pour les Protestans n'est qu'un [contrat] civil, devint pour eux un Sacrement. Le contrat le plus favorable de la societé fut assujetti à des épreuves longues & arbitraires. La bénédiction sacerdotale, que les plus sçavans Docteurs ne croyent pas nécessaire à la validité du mariage, en devint une partie essentielle. Mais les Evêques s'étant aperçus que les mariés retournoient à leurs erreurs, ils défendirent aux Curés de marier les errans, & condamnérent au célibat un peuple entier. Le mal dure encore : les Huguenots fuyent une union, qui prive les enfans des effets civils, si elle est dans la forme contraire aux loix ; & les péres, de tous les droits de la conscience, si elle y est conforme : les familles s'éteignent, les Provinces se dépeuplent : mais qu'importe à l'Eglise, que l'Etat perde des citoyens ? Reproche ignominieux, amer, hardi peut-être, mais juste, tant que le

Clergé ne chassera pas de l'Eglise ceux qui ne sont pas de l'Eglise, tant qu'il ne demandera pas au Prince la révocation d'une loi qui ne fait que des célibataires ou des profanateurs, tant qu'il ne proposera pas l'émission des promesses matrimoniales par devant le principal-Juge du lieu, comme le seul remède contre la dépopulation & le sacrilège.

Le Cardinal de *Noailles*, fidèle à la tolérance civile, mais persuadé que l'Eglise ne doit tolérer rien d'impur, exclut les Huguenots de la participation aux Sacremens: soutenant toujours, que *St. Denis* dont il occupoit le siége, n'avoit forcé personne d'assister à ses Messes. Parmi les Protestans du Diocèse de Paris, quelques-uns, pour entrer dans les Charges de Judicature, ou pour parvenir aux honneurs militaires, vivoient en Catholiques & pensoient en Huguenots. Mais il leur restoit encore assez de scrupules pour s'abstenir de la Communion. Ils achetoient de Prêtres mercenaires des certificats de Catholicité. A l'heure de la mort, ils présentoient au Curé, qui venoit les exhorter, ces honteuses attestations, à l'ombre desquelles ils testoient & mouroient en paix. Pour remédier à cet abus, le Cardinal de *Noailles*

les établit des Billets de Confeſſion : excellent frein contre l'impoſture de gens qui ne haïſſoient rien tant que de ſe confeſſer.

Les Huguenots furent charmés de ces ſages diſpoſitions. Mais ceux d'entre eux, que l'intérêt, l'ambition, ou le vice engageoient à paroitre Catholiques, murmurérent d'un réglement qui les démaſquoit. On ne nous permet, diſoient-ils, ni de nous réunir ni de nous ſéparer : il eſt bien vrai que nous ſommes hérétiques : mais il n'eſt pas de foi que nous le ſoyons : on n'en a qu'une certitude humaine : les Edits du Roi ne reconnoiſſent qu'une Religion dans ſon Royaume : & en nous y ſoumettant, nous avons droit aux biens de l'Egliſe : la participation aux Sacremens eſt de pure diſcipline : & l'Archevêque viole la loi du Prince qui nous y admet : ils apartiennent à quiconque les demande : eh! dans tous les autres Diocèſes, on les donne à qui ne les demande pas.

Tels étoient les diſcours de ces lâches Huguenots. Mais aucun d'eux n'oſa ſe plaindre aux Cours Souveraines des Billets de Confeſſion ou des refus des Sacremens. Et quand ils s'en feroient plaints, l'Ar-

chevêque ne craignoit pas des Parlemens, persuadés que la police de l'Eglise apartient par sa nature à l'Eglise seule, & que les points de discipline, pour peu qu'ils tiennent au dogme ou à ce qu'on croit tel, sont par-là même dérobés à l'examen de la puissance civile.

LIVRE DOUZIEME.

CHAPITRE PREMIER.

Mariage de Mlle. d'Aubigné.

LE CARDINAL & le Duc de *Noailles* se soutenoient à la Cour, l'un par l'autre. Les deux fréres étoient dans une grande faveur. Le Roi aimoit le Maréchal comme un de ses plus fidèles serviteurs : & Me. de *Maintenon*, le Cardinal, comme un Evêque digne des premiers siécles de l'Eglise. Les Jésuites & les Courtisans étoient pénétrés de jalousie. Le Duc & le Prélat, attentifs à toutes les menées de leurs ennemis, défendoient de concert leur crédit avec le même soin, avec la même conduite qu'ils auroient employée pour l'acquérir. Le premier ne s'éloignoit pas un moment du Roi : il sçavoit que les Princes inconstans sont dégoutés par l'habitude, & que les Princes d'habitude sont refroidis par l'absence. Le second voyoit

tous les Lundis Me. de *Maintenon*, à laquelle les plaiſirs de l'entretien de ce jour-là gâtoient tous les autres jours de la ſemaine. L'un admis à la plus grande familiarité, ſçavoit n'en pas abuſer, dire les choſes vrayes ſans déplaire & des choſes agréables ſans flater, ſe trouver partout ſans empreſſement, obtenir les graces ſans les demander, en un mot toujours le même paroitre toujours nouveau. L'autre admis a la plus intime confiance ſe diſtinguoit par la ſageſſe de ſes conſeils, rétabliſſoit la diſcipline dans ſon Diocèſe, & affermiſſoit par ſa vigilance le commerce de priéres, d'auſtérités, & d'affaires que pour la gloire de Dieu & pour la ſienne il avoit avec Me. de *Maintenon*.

La cabale attaqua le Maréchal du côté de la conſidération : on ne pouvoit lui reprocher de vice : on lui donna des ridicules : on chanſonna ſa dévotion : & *Rouſſeau*, vipère acharnée ſur ſes bienfaiteurs, fit contre lui des couplets fort ſatyriques. Plus il eut d'ennemis, plus il devint cher au Roi, qui le mit en poſition de leur prouver combien leurs épigrammes étoient injuſtes. Il répondit aux ſatyres par des victoires : il détruiſit le ſoupçon d'incapacité par des ſiéges raiſonnés & heureux : il

il fit voir, en contenant les troupes dans une discipline sévère, que la douceur dont on le railloit n'excluoit pas sa fermeté. Il n'avoit point cet esprit vif des *Vendômes*, ces coups de tête de *Luxembourg*; mais en récompense, une application infinie, une conduite sçavante, un courage flegmatique. Ses fréquentes maladies l'ôtérent du service à l'âge où il pouvoit être le plus utile. Le Comte d'*Ayen* son fils remplit le vuide que son pére laissoit.

Il fit ses premiéres armes dans les Mousquetaires : & presque encore enfant il eut l'amitié du Roi & celle de Me. de *Maintenon*. Mlle. d'*Aubigné*, élevée par sa tante, chérie de la Duchesse de Bourgogne, promettoit à quiconque auroit sa main une si grande fortune, que tous les jeunes gens de la Cour y prétendoient & qu'aucun pére n'osoit la demander. Elle sembloit destinée à être la récompense du premier mérite. On ne doutoit pas que Me. de *Maintenon* ne la mariât en mére, & que le Roi ne la dotât en oncle.

Me. de *Maintenon* eût pu la donner à un Prince du Sang : ses amis mêmes lui insinuoient le conseil d'un choix ambitieux, en lui rappellant les mariages du Prince de *Conti* & du Comte de *Soissons*: *Mazarin*

rin avoit alors une autorité moins affermie que la sienne : ses niéces n'étoient ni par la naissance, ni par la beauté, ni par le mérite au-dessus de Mlle. d'*Aubigné* : & les Princes étoient alors plus délicats sur ces sortes d'alliances. Le désir d'avoir un appui après la mort du Roi, l'ambition de son frére, les exemples du passé, la gloire de mêler son sang avec le sang des *Bourbons*, le panchant de LOUIS à multiplier les mariages disproportionnés, peut-être pour justifier le sien, tout cela ne put ébranler Me. de *Maintenon*. » Me. de *Montespan*, lui disoit-on, n'hésiteroit pas : » C'est justement, répondoit-elle, parce » qu'elle l'auroit fait, que je ne le fais » point.

La Princesse d'*Harcourt* n'osoit proposer son fils aîné, le Prince de *Guise*, surnommé le *Sourdaut*. Pour le rendre un plus riche parti, elle lui avoit sacrifié le cadet qu'elle avoit fait Ecclésiastique. Cet Abbé malgré lui, ayant depuis trahi son Maître, la mére alla se jetter aux piés du Roi, qui, la relevant, lui dit, de ce ton majestueux de bonté qui lui étoit particulier : » Eh bien! Madame, nous avons perdu, » vous un indigne fils, moi un mauvais » sujet : il faut nous consoler.

Me.

Me. d'*Harcourt* tâchoit de former dans le cœur de Mlle. d'*Aubigné* une inclination pour le Prince de *Guiſe*, ſoit qu'elle crût que ſi les enfans étoient d'accord, les parens le feroient bientôt, ſoit qu'elle voulût amener des propoſitions qu'elle n'oſoit prononcer, ou qu'elle ſe flatât que Me. de *Maintenon* ne refuſeroit pas l'alliance d'une Maiſon qu'il a toujours été dangereux d'offenſer. Peut-être auſſi vouloit-elle par ces premiers pas faire une eſpèce de violence à ſa modération qui ſembloit l'éloigner d'une ſi grande alliance.

Me. de *Maintenon* apprit de l'ingénuïté de ſa niéce les vues de la Princeſſe d'*Harcourt*, qui avoit rempli de petites vanités ſur le titre d'Alteſſe, l'eſprit d'une enfant que la tante avoit élevée comme devant épouſer un ſimple Gentilhomme. Et c'eſt cette éducation-là, qui rend digne d'épouſer un Prince.

Nulle femme de la Cour n'étoit moins réſervée dans ſes propos que cette Princeſſe : elle avoit acquis le droit de tout dire : & ce qui dans une autre eût choqué plaiſoit en elle. Dans une de ces ſoirées de Me. la Ducheſſe de Bourgogne, où l'on étoit fort libre & fort gay, on mit des pétards ſous ſa jupe, on couſut une de ſes man-

manches à celle du Duc de Berry, & sa robe au tabouret : Me. d'*Harcourt* avertie par l'éclat se léve, & va, les jupes en feu, trainant après elle un Prince & un tabouret, criant dans l'antichambre, *Sire, vos enfans ne sont que des poliçons.* Son indiscrétion étoit connuë : le désintéressement de Me. de *Maintenon* ne l'étoit pas moins : & ce fut un frein pour ses prétentions. Comme le Ciel se jouë des fortunes ! Du tems d'*Agrippa* d'*Aubigné*, les *Guises* aspirent à la main des filles des Rois : & cent ans après, ils n'osent demander celle de son arriére-petite-fille.

La Maison de *Noailles* souhaitoit ardemment que Mlle. d'*Aubigné* fût accordée au Comte d'*Ayen*. Le public la lui avoit destinée * ; mais ces bruits n'avoient pas duré. La Maréchale de *Noailles*, qui plaisoit à tout le monde hormis à Me. de *Maintenon*, n'étoit pas plus hardie que Me. d'*Harcourt*. Le Maréchal craignoit un refus. L'Archevêque de Paris se chargea de tout.

Dès la premiére ouverture, Me. de *Maintenon* donna sa niéce au Comte d'*Ayen*. § Dans

* Voyez les lettres de Me. de *Coulanges*.
§ 1. Avril 1698.

Dans le Conſeil domeſtique, LOUIS avoit panché pour lui. Ainſi elle ſatisfit à la fois ſon inclination pour le Cardinal, ſa ſoumiſſion aux volontés du Roi, & ſa tendreſſe pour Mlle. d'*Aubigné*.

Ce fut une fortune, dit l'Auteur du *ſiécle* de LOUIS XIV., pour la fille du Comte d'*Aubigné* d'épouſer le Duc de *Noailles*, plutot que pour le Duc. Paradoxe ſingulier. Point de Seigneur qui n'eût brigué l'honneur de l'épouſer même ſans dot: il en eût été même dédommagé par des Gouvernemens, par une élévation prématurée aux premiers honneurs de la guerre, par une conſidération répandue ſur toute une famille, & par une faveur directe qui l'eût mis lui-même à portée de toutes les graces: l'époux de Mlle. d'*Aubigné* devenoit, pour ainſi dire, le neveu du Roi. Voyez la Maiſon de *Noailles*, honorée de la Pairie avant Me. de *Maintenon*, & du bâton de Maréchal de France ſans elle, mais devenir, depuis ce mariage, la plus puiſſante du Royaume, [tant par elle-même que par ſes alliances. Le Maréchal d'*Eſtrées* & le Duc de *la Rochefoucault*, qui avoient demandé Mlle. d'*Aubigné* pour leur Fils, prévoyoient tous ces avantages.]

Me.

[Me. de *Maintenon* difoit fouvent :] » Ce » mariage eft la gloire & la honte de ma » vie « : la gloire par les qualités perfonnelles du Comte d'*Ayen*, que le Roi regardoit comme un de fes plus utiles fujets, & la patrie comme un de fes plus fidéles citoyens ; la honte, à caufe de la trop riche dot de fa niéce. Elle l'eût volontiers bornée au don de fa terre qu'elle lui affura : mais le Roi la combla de biens, lui donna un million, des bijoux, cinquante mille écus de pierreries, [la Charge de Dame du Palais.] Le lendemain des nôces il alla voir les mariés encore au lit, & tirant le rideau il dit au Comte d'*Ayen*, *Je vous donne fix mille francs de penfion* ; & à la Ducheffe de Bourgogne, *Je vous confeille d'en dire autant à Madame.* En vain il traitoit ces préfens de bagatelles qui ne pouvoient ruiner fon peuple : Me. de *Maintenon* fçavoit, que tout ce qu'on donne au Courtifan eft ôté au laboureur. Pénétrée de la mifére publique, il lui fembloit que le bonheur de fa famille fe formoit de l'exiftence de cent autres.

Ce mariage défola les envieux de la Maifon de *Noailles*. On rappella toutes ces fables, du Captal de Budes, de la Mai-

Maiſon de *Bouillon*, du Capitoulat de Toulouſe, comme ſi elles n'avoient pas été invinciblement réfutées. Mais quand on vit une *Noailles* épouſer le Marquis de *la Vallière* Gouverneur du Bourbonnois, une autre, paſſer du lit du Marquis de *Gondrin* dans celui du Comte de *Toulouſe*, on s'écria que cette Maiſon s'appuyoit ſur la gauche du Roi. Le Maréchal, plus Philoſophe qu'il n'apartient à un Courtiſan de l'être, s'aperçut à peine qu'il avoit des ennemis.

Me. de *Maintenon* trouva dans le Comte d'*Ayen* toute l'amitié d'un fils & toutes les complaiſances d'un neveu. Lui montrer les routes ſecrettes de la Cour, lui confier à propos des affaires importantes, le mettre à portée de rendre des ſervices à l'Etat, les faire valoir ſans en demander la récompenſe, voilà quel fut le prix de ſes ſentimens & de ſes ſoins.

CHAPITRE II.

Mariages.

SI Me. de *Maintenon* n'abuſoit pas de ſon crédit, des hommes avares abuſoient

ſoient ſouvent de celui qu'ils ſe donnoient auprès d'elle. Ce commerce de protection ſimulée & de reconnoiſſance réelle s'eſt toujours fait & ſe fera toujours : le peuple de la Cour eſt un peuple marchand : & c'eſt le ſort des amies de nos Rois, déſintéreſſées ou avides, d'être accuſées de participer à ces gains ſordides. Les Dames faiſoient leur affaire la plus ſérieuſe des moyens d'obtenir un moment d'audience de Me. de *Maintenon*. L'une ſe vantoit d'un entretien mendié, comme de la félicité ſuprême : l'autre datoit de ſa toilette ſes lettres à ſes Juges : celle-ci, grondée par elle au nom du Roi, ſortoit de ſon cabinet avec un viſage riant ; celle-là ne pouvant vendre ſa protection auprès d'elle, vendoit fort chérement ſa promeſſe de protéger. Toutes lui écrivoient des lettres où elles oublioient à l'envi leur nom, leur dignité, leur orgueil.

Me. la M... de *** n'en étoit point aimée, en étoit ſure, & vouloit pourtant paſſer pour ſa Favorite. Elle avoit projetté le mariage d'une de ſes filles avec le Duc de **. Mais point de dot : & le Duc inſiſtoit ſur ce point. Il falloit donc l'éblouïr par l'eſpérance d'une faveur qui en tiendroit lieu. Mais comment approcher

Me.

Me. de *Maintenon*, auſſi ſourde pour l'importunité qu'acceſſible à l'indigence? Depuis long-tems, elle ſouhaitoit d'être admiſe à ſa table; diſtinction extrémement rare. Elle brigue encore cet honneur: ſes empreſſemens ſont inutiles. Puiſqu'elle ne peut diner avec elle, il faut du moins paroître y avoir diné. Elle va la voir immédiatement après le repas, au hazard d'être froidement reçue. L'apartement de Me. de *Maintenon* à Verſailles a un balcon qui donne ſur la cour de marbre: Me. de *** aperçoit de loin l'équipage du Duc. Elle feint de ſe trouver mal, demande de l'eau, une ſerviette, ſe lave les mains, la bouche, fait toutes les grimaces de propreté qu'on fait en ſortant de table. Le ſoir même, le mariage eſt conclu: le Duc de..... ſe croit trop heureux de prendre ſans bien une fille, dont la mére a diné avec Me. de *Maintenon*.

Nul mariage à la Cour ne ſe faiſoit ſans elle. L'intérêt y forme tous les nœuds: mais ils ſont imparfaits ſi la faveur n'y met la main. Elle ſigna le contrat du Duc de *Richelieu*, celui du Marquis de *Surville*, du Duc de *Brancas*, & de beaucoup d'autres: riant ſans doute des baſſeſſes de l'adula-

dulation, parvenue à faire dépendre du consentement du Prince l'acte le plus libre de la société.

L'aversion qu'elle avoit pour les flateuses Duchesses, elle ne l'avoit point pour les veuves indigentes. On les nommoit ses *Dames du Palais*. Elle se chargeoit de leur subsistance & de celle de leurs familles, avec tant de générosité, qu'un jour Me. de *Dangeau* lui dit : » A la fin, les » belles veuves vous ruineront ». Vertus des humains, enfans de l'amour-propre toujours ressemblans à leur pére : Me. de *Maintenon* aimoit les orphelines & les veuves infortunées, parce qu'elle avoit été l'une & l'autre : Indifférente aux hommages des heureux, sensible à l'amitié des pauvres, elle écoutoit avec distraction les fadeurs d'un Grand, & un moment après avec joye, la reconnoissance naïve d'un mendiant qui l'appelloit sa mére. De-là, les divers jugemens qu'on portoit d'elle : dure, haute, inégale pour une partie de la Cour, trop bonne & trop modeste aux yeux de l'autre.

CHAPITRE III.

MONSEIGNEUR.

LES désordres qui y régnoient n'augmentérent pas le nombre des amis d'une femme qui vouloit y établir la vertu. Depuis la mort de Me. la Dauphine, MONSEIGNEUR avoit usé de toute la liberté du veuvage : éperdûment amoureux de Me. *du Roure*, qui lui étoit infidèle, indifférent pour MADEMOISELLE, qui l'adoroit par ambition.

Le Roi, qui avoit contre les maîtresses la haine d'un homme qu'elles ont ruiné, avili, & presque damné, disoit souvent à MONSEIGNEUR : » Mon fils, ne vous » livrez pas aux femmes : on offense Dieu, » on scandalise son peuple, on y trouve » peu de plaisirs & beaucoup de chagrins. » Profitez de mes fautes : & qu'au moins » je n'aye pas péché inutilement. *

De toutes celles que MONSEIGNEUR pouvoit choisir, nulle ne déplaisoit plus au Roi que la Comtesse *du Roure*. Elle étoit am-

* Memoires du Marquis de *Dangeau*.

ambitieuſe, fauſſe, intriguante : & le Roi connoiſſoit le danger de cette paſſion dans un Prince admis à tous les Conſeils. Elle avoit dégouté ſon fils d'un ſecond mariage : & le pére aimoit encore mieux une Dauphine qu'une maîtreſſe. Elle avoit autant de déſirs qu'elle voyoit d'hommes, autant d'amans qu'elle avoit de déſirs : & LOUIS vouloit, puiſque MONSEIGNEUR devoit ſe damner, qu'il ſe damnât du moins avec honneur.

Les emportemens de Me. *du Roure* menaçoient le Royaume des vices les plus crians, & en expoſoient l'héritier au mépris public. A un de ces ſoupés de Meudon, où d'abord l'étiquette gênante fut chaſſée par la liberté, enſuite la liberté honnête par la volupté, enfin la volupté par la débauche effrénée, il prit au Prince de *Turenne* un éclat de rire extravagant. MONSEIGNEUR lui en demande le ſujet. » C'eſt, dit M. de *Turenne*, après s'être défendu long-tems, » c'eſt que je » trouve fort plaiſant, que de neuf que » nous ſommes ici, *du Roure* ſoit le ſeul » qui n'ait pas couché avec Madame.

Me. de *Maintenon* fut chargée des remontrances. M. le Dauphin promit de renoncer à cette femme, de vivre avec plus de

de régularité, de ne plus paſſer les nuits entre du Champagne & des libertins, de mettre de l'ordre dans ſa maiſon, & de prendre moins de ce tabac, que le Roi haïſſoit ſinguliérement, quoiqu'un de ſes meilleurs revenus. Promeſſes de l'amour, auſſi peu ſolides que lui. MONSEIGNEUR s'ennuya de l'uniformité de ſa vie, ſe plaignit ſourdement qu'il n'y avoit pas un Gentilhomme en France plus gêné que lui, comme ſi l'on étoit impunément Dauphin, revit la Comteſſe *du Roure*, fit de longs dinés & des ſoupés encore plus longs.

Le Roi fut ſurpris que MONSEIGNEUR ne lui obéit pas, comme ſi les paſſions avoient un Roi. Me. de *Maintenon* détourna l'orage : & Me. *du Roure* ne fut exilée qu'à Paris. MONSEIGNEUR alla l'y voir auſſi ſecrettement, que le pouvoit faire un Prince dont tous les pas étoient comptés. Le Roi le menaça de mettre hors de ſa portée ſa maitreſſe. » Sire, ré» pondit-il, ſi V. M. l'envoye au bout du » monde, je partirai dès demain pour al» ler vivre avec elle. Le Roi, peu accoutumé à ces réponſes fiéres, y répliqua par l'exil de Me. *du Roure* à Montpellier. Le peuple, toujours contre les maitreſſes, eſt toujours pour les amans. On attribua

les mécontentemens du Roi à la jalousie: on dit que le mérite du fils étoit son crime auprès d'un pére ombrageux: Il est éloigné des Conseils, parce qu'on y craint son inclination pour le soulagement de la France; il s'éloigne de la Cour, parce qu'il ne sait pas ramper devant une femme impérieusement modeste; il se livre aux plaisirs avec excès, parce qu'on ne lui permet pas de se livrer aux affaires avec dignité, & mille autres bruits ridicules qui prouvent qu'un Dauphin de France n'a jamais tort aux yeux du peuple. Le Roi étoit si grand par lui-même, & si tendre pour ses enfans, qu'il ne pouvoit être soupçonné d'envie que par les plus petites ames. Il l'avoit admis de bonne heure à tous les Conseils: à la prise de Philipsbourg, il s'étoit livré à toutes les tendresses du sang, & avoit entendu avec plaisir ce mot du Comte de *Grammont*: » V. M. prend des loups comme MONSEIGNEUR: & MONSEIGNEUR prend » des villes comme V. M. « Il lui avoit souvent donné le commandement des armées, & fourni les moyens de se faire craindre de l'ennemi par la supériorité des troupes, & aimer du soldat par ses profusions. Au retour de la campagne de 1694. où

où après avoir fait quarante lieues en quatre jours, MONSEIGNEUR moins fort de moitié que le Prince d'*Orange*, garantit les frontiéres depuis l'Eſcaut & le Lys juſqu'à l'Océan, il étoit allé au-devant de lui, & en l'embraſſant avoit verſé des larmes de joye. Mais telle eſt la perverſité des hommes: il faut que celui qui eſt un *Auguſte* par ſes actions devienne un *Tibère* par leurs conjectures.

MONSEIGNEUR, d'un eſprit inappliqué, d'un caractère facile, livré à ſes complaiſans, bon quand ils l'étoient, emporté par eux quand ils ne l'étoient pas, n'aimoit que la chaſſe, la guerre, & la table: content de ſon état de premier ſujet, & pénétré d'effroi en penſant qu'un jour il ne le ſeroit plus. En vain le Roi lui dit ſouvent: *Mais que deviendra la France après ma mort?* Ni ſa confiance, ni ſes conſeils, ni la grandeur des affaires ne purent le réveiller. Auſſi vit-on LOUIS, affligé de cette indolence, initier aux ſecrets de l'Etat le Duc de Bourgogne preſque enfant, & déſeſpéré de ne pas trouver d'abord en lui un goût aſſez vif, ſe plaindre de n'avoir perſonne dans ſa famille qui voulût apprendre à régner. Ce tourbillon d'affaires dans lequel il étoit lui-même enveloppé depuis qua-

rante ans, diſoit mieux que tous les livres de Morale, combien il eſt dur d'être Roi.

M. le Dauphin, retiré à Meudon, s'abandonne aux *Vendômes* mécontens de la Cour. Là, donnant une collation à Me. la Princeſſe de *Conti*, cette Princeſſe porte la ſanté de la *bonne vieille ſa Belle-mére*; & MONSEIGNEUR, apparemment étourdi par les fumées du vin, celle du *bon-homme*. Le Roi & Me. de *Maintenon* apprennent cette indécente plaiſanterie. MONSEIGNEUR s'en aperçoit aux froideurs de ſon pére, & ſa ſœur, au refus d'un baiſer de la part de Me. de *Maintenon*, qui lui dit: *Madame, on ne baiſe pas de bonnes vieilles.* Le Duc de *la Rochefoucault* ſe rendit maitre de l'eſprit du Dauphin, régla ſes mœurs, & ſe conduiſit comme s'il avoit été nommé par le pére le favori du fils. La Princeſſe de *Conti* répara cette imprudence par une ſageſſe ſi conſtante, qu'elle fut pardonnée, & pardonnée pour la derniére fois.

MONSEIGNEUR quitta Me. *du Roure*, après en avoir eu une fille, élevée dans un Couvent de Paris, où elle fut entretenuë magnifiquement. Après ſa mort, Me. de *Courtaumer*, ſœur de Me. *du Roure*, délibera comment elle pourvoiroit à la

ſub-

ſubſiſtance de l'orpheline : » En ferons-» nous, diſoit - elle, une femme de cham-» bre, ou la laiſſerons-nous Princeſſe ? Le Roi n'avoit pas voulu la légitimer à cauſe de l'incertitude du pére. Me. la Princeſſe de *Conti* la maria par pitié avec M. *Ménager*, le même qui négocia le Traité ſecret avec l'Angleterre.

MONSEIGNEUR eut des galanteries de toute eſpèce. On lui reprocha la *Raiſin*, Actrice célèbre par ſes talens & fameuſe par ſes amours. Elle avoit ruiné des Financiers, des Princes, des étrangers : elle ne ruina point MONSEIGNEUR, qui l'aima long-tems avec beaucoup de paſſion & d'économie. Il en eut un fils, qui lui reſſembloit en tout, & qui feroit mort dans une misère honteuſe, ſi *La-Jonchère*, Tréſorier de l'Extraordinaire des Guerres, le même qui ſans commerce vouloit enrichir la France, ne l'en eût tiré en lui donnant ſa ſœur en mariage.

CHAPITRE IV.

Me. la Duchesse de Bourbon.

MMe. de *Maintenon*, qui n'avoit pas réussi avec M. le Dauphin, crut que Me. la Duchesse de *Bourbon* seroit plus docile. Cette Princesse étoit alors l'idole du Roi : mais elle n'en avoit pas plus de dévotion : & sans cela, toute vertu paroissoit fragile : idée la plus injurieuse aux femmes. Elle aimoit les plaisirs de la table : on craignoit qu'ils ne lui donnassent les gouts qui en naissent. Ses *impromtus* la faisoient applaudir & redouter. Elle n'épargnoit ni ses fréres, ni ses sœurs, ni le *petit Duc* son époux, ni la *Reine Maintenon*, ni le *fils de Louis treize*, ni elle-même : elle égorgeoit en badinant.

Me. de *Maintenon* lui avoit laissé ce défaut, & dit au Roi : » C'est un enfant qui » se joue : ses jeux seront innocens, tant » qu'elle ne coeffera que son genou. Mais dès-qu'elle vit qu'une excessive bonté rendroit injuste & cruel ce caractère qui n'étoit que badin & léger, elle engagea le Roi à quelques sévérités : & la conduite de

la Princeſſe fut éclairée de près. On apprit (les complaiſans des Princes ſont leurs délateurs) que dans un ſoupé toute la Cour avoit été chanſonnée. Pour avoir un détail de cette partie de plaiſir, on jette les yeux ſur *Corbinelli* qui en avoit été. M. d'*Argenſon*, Lieutenant de Police, ſe rend chez le gouteux Epicurien pour recevoir ſa dépoſition. Il lui demande, où il a ſoupé un tel jour : » Il me ſemble que je » ne m'en ſouviens pas, répond en bâillant *Corbinelli.* S'il ne connoit pas tels & tels Princes ; » Je l'ai oublié, répond-il encore. S'il n'a pas ſoupé avec eux : » Je » ne m'en ſouviens pas du tout, répond-il toujours. » Mais, dit le Magiſtrat, il » me ſemble qu'un homme comme vous, » devroit ſe ſouvenir de ces choſes-là. » Oui, Monſieur, replique *Corbinelli*, » mais devant un homme comme vous, » je ne ſuis jamais un homme comme moi.

Le mauvais exemple, les conſeils dangereux, le ton de la Cour qui mettoit de la gravité dans tous les plaiſirs, portérent à quelques écarts la jeune Ducheſſe, environnée de femmes qui déploroient ſans ceſſe le malheur d'avoir le cœur ſi tendre & de n'oſer rien aimer. On fit des parties plus ſuſpectes : on alla furtivement à

Paris avec Me. de *Blansac* : on eut des tête-à-tête avec *Marsan* : on se servit de la complaisance & de l'habileté de Me. de *Valentinois*. Le Roi sçut ces imprudences, défendit la Cour aux corruptrices de sa fille, exila M. de *Marsan*, & chargea Me. de *Maintenon* de gronder la Princesse. Celle-ci prenant pour timidité ce qui n'étoit que douceur, lui dit : » Voulez-vous, » Madame, que je devienne dans quatre » jours dévote & pédante comme vous ? » je ne fais que ce que vous faisiez à mon » âge.

Me. de *Maintenon* eût peut-être oublié ces paroles ; mais la Princesse se vanta de les avoir dites. Un mois auparavant, elle auroit été se jetter aux piés du Roi : devenue plus hardie après avoir respiré un mauvais air avec des femmes sans mœurs, elle ne fit pas un seul pas pour obtenir sa grace : paroissant même en dédaigner les offres, sûre que le Roi n'auroit pas la force de la punir, se vengeant, par de nouvelles amours, de la violence faite aux premiéres, charmée de plaire à des sujets comme si elle devenoit par-là une simple particuliére, ambitieusement adorée par eux, comme si par-là ils devenoient Princes. Je supprimerois volontiers ces coquet-

teries :

teries : mais outre qu'elles ſont écrites ailleurs avec fiel & ſans vérité, la corruption des mœurs parmi les Grands, en donnant une extrême licence à l'honneur, rend à l'hiſtoire ſa liberté.

Le Roi ſe ſervit inutilement de ſa tendreſſe & de ſon autorité pour arrêter ces déréglemens : il fallut attendre que l'âge amortît ces premiers feux. Il diſoit ſouvent, que ſa maiſon lui coûtoit plus à gouverner que ſon Royaume. Il voyoit l'une par lui-même, & l'autre par ſes Miniſtres.

Me. de *Maintenon* fut auſſi ſévère ſur les mœurs, qu'indulgente ſur les ſatyres. Si elle eût voulu ſe venger de ces vaudevilles qu'on punit à Paris & qu'on chante à la Cour, elle eût pu dire ce que diſent toutes les Favorites, que ſa réputation ne lui appartenoit plus, qu'en ſa perſonne le Prince étoit attaqué, qu'elle pardonnoit volontiers l'offenſe faite à elle-même, mais que l'injure faite au Roi étoit excluë du pardon. Point de ces vaines diſtinctions d'un cœur fauſſement généreux, qui veut jouïr à la fois de la gloire, de la clémence, & du plaiſir du reſſentiment.

Mais quoiqu'elle mépriſât publiquement la calomnie, ceux qui la voyoient de près

jugeoient qu'elle en étoit vivement touchée. » Je ne ſuis pas ſurpriſe, diſoit-elle à une de ſes amies, » qu'on ait des » ſoupçons ſur ma jeuneſſe : comment tant » de femmes, qui nées dans le ſein de l'o» pulence ou aſſociées à des hommes ai» mables, cédent pourtant tous les jours » ou aux offres de l'avarice ou aux per» ſuaſions de l'amour, comment pour» roient-elles croire, qu'une jeune perſon» ne a ſçu être ſage & pauvre ? « Elle diſoit auſſi à Me. de *Glapion*, » Ceux qui » me déchirent ne m'ont point connue : » ceux qui m'ont connue ſçavent que » j'ai vécu ſans reproche avec ce monde » aimable qu'il eſt ſi difficile de voir ſans » danger. Mais leur amitié pour moi, » mon élévation, la malignité de mes Ju» ges, décréditent ce témoignage. Il eſt » triſte de finir ſa vie avec d'autres gens » que ceux avec qui on l'a commencée. « Rien n'eſt plus affligeant, que d'avoir ſa réputation à défendre.

Un petit événement acheva de ſoulever Paris contre elle. On s'amuſoit chez la Marquiſe de *Lancé*, preſque la ſeule maiſon ouverte : gros jeu, converſations libres, & pourtant bonne compagnie, ou ce qui croyoit l'être. On y étoit attiré par deux

deux Demoiſelles, qui avoient tout le jeu de la coquetterie pour ſe faire une Cour, & toutes les rigueurs de la vertu pour la conſerver. Me. de *Lancé*, reſpectée comme ſi elle l'avoit mérité, eſtimée comme ſi elle n'eût pas vécu du lanſquenet, aimée quoiqu'elle exigeât autant d'égards que ſi elle eût été Princeſſe, excita la jalouſie de toutes ces femmes, qui trouvent étrange qu'on ne veuille pas s'ennuyer & perdre ſon argent avec elles. On découvrit qu'elle n'étoit point veuve du Marquis de *Lancé*, & enſuite, que le Marquis de *Lancé* n'avoit jamais exiſté: on dit qu'après une jeuneſſe ſcandaleuſe elle avoit fait un mariage qui l'avoit miſe en état de ſatisfaire toutes ſes paſſions, que dupe de ſes amans elle dupoit à ſon tour ſes joueurs: on lui ôta ſa naiſſance: ſon ſexe devint un problême. Malgré ces bruits, ſa maiſon ſe ſoutint: on fit agir les dévots: ils dirent qu'il s'y commettoit des crimes: la pieté de Me. de *Maintenon* fut allarmée. L'avanturiére eut ordre de ſortir de Paris. Ses deux Demoiſelles furent enfermées dans un Couvent. On défendit ſévérement le pharaon: mais le Roi ne ſe le défendit pas à lui-même: & jamais à la Cour on ne joua plus gros

jeu. Le peuple se moquera toujours de réglemens violés par le Prince, qui pourtant est le plus lié par eux puisqu'il ne peut jouer que le bien d'autrui.

Dès que les maisons de jeu furent fermées, les sociétés de bel-esprit se rouvrirent. Tout le monde voulut en avoir: les grands mêmes essayérent de s'en donner: & les lettres furent perdues. On les protégea, & on les avilit. On entendoit des vers, & on ne les aimoit point: on vivoit avec les sçavans, & on ne les estimoit pas: on étoit incapable de penser, on jargonnoit: on voyoit par air les artistes, on se plaignoit qu'ils fussent ennuyeux par état.

Ceux qui aimoient les spectacles murmuroient de la sévérité du Roi à chasser les Comédiens Italiens, pour avoir représenté, malgré ses défenses, quelques piéces trop libres devant ses enfans. On dit, que leur véritable crime étoit d'avoir peint Me. de *Maintenon* sous le nom de *la fausse prude.* On lui appliqua ces vers d'une Tragédie qu'on jouoit alors:

Qu'eut-elle pour monter au rang d'Impératrice?
Un peu d'attraits peut-être, & beaucoup d'artifice.

In-

Inſtruite des murmures de Paris, elle diſoit à une de ſes amies : » Ma fille ! dé- » fiez vous de toutes les fortunes qui ſe » font au chevet des Rois. Un honnête homme ne fait pas de ſatires, mais n'eſt pas fâché qu'on en faſſe : ſans elles, les Grands ſe croiroient des Dieux.

Le Roi, malgré les plaintes des mécontens, exécutoit ſon projet de réformer les mœurs de ſa Cour. S'il eût été commencé plus tôt, ou s'il n'eût pas été renverſé par une Régence licentieuſe, le caractère de la Nation auroit été changé : & que ſerions-nous devenus, nous que la ſuperſtition accable déja de tant de chaînes ? Régler un Royaume comme un Couvent, idée de fanatique.

Cependant la Famille Royale donnoit l'exemple de la régularité, le vice ne marchoit plus tête levée, il étoit puni comme le crime : l'on étoit jugé ſur les Commandemens de Dieu : la pieté, ou ce qui en prenoit l'air & le nom, obtenoit les graces : les Héroïnes mêmes de *Buſſy* ſe convertirent : & l'état de dévote fut l'azile de tout ce qui n'avoit plus de réputation. On vit alors ce qu'on appella depuis des femmes reſpectables ; c'étoit le vice qui donnoit à la vertu le reſte de ſes ſen-

ſentimens : juſqu'alors on avoit cru que l'honneur une fois perdu ne pouvoit plus ſe recouvrer. On vouloit établir la piété ; on n'établit que la fauſſe dévotion qui ne lui reſſemble en rien.

CHAPITRE V.

Mademoiſelle De Choin.

M. Le Dauphin commençoit à revenir de ſes égaremens : une paſſion violente l'avoit arraché à toutes ſes paſſions. L'objet en étoit encore ignoré. [Mlle. de *Choin* * ſe l'étoit ſoumis, & ne le ſavoit pas. C'étoit une des filles de Me. de *Conti*,

* *Marie-Emilie de Joly de Choin*, née en 16.. à Bourg en-Breſſe, morte en 1741. à Paris, ruë des Tournelles, ſur le rempart, dans une maiſon où avoit demeuré Madame de *la Fayette*.

La famille de *Joly de Choin* eſt originaire de Savoye. Voyez l'Hiſtoire de Breſſe, par *Guichenon*, de l'édition de 1650. pag. 240. Elle commença d'être connue par *Humbert de Joly*, qui vivoit en 1530. & qui eut quatre fils, dont un fut Evêque de St. Paul Trois-Châteaux. *Pierre de Joly*, petit-fils de *Humbert*, fut Conſeiller d'Etat du Duc de Savoye, Grand-Bailli des Provinces de Breſſe & de Bugey, Lieutenant Général pour le Duc de ces deux Provinces, & Seigneur de Langes, terre érigée

Conti, placée à la Cour par Me. de *Bury* ſa tante, Dame d'honneur de la Princeſſe, & protégée par Me. d'*Epinoy*. Me. de *Conti*, diſoit-on, l'avoit choiſie à cauſe de ſa laideur, par dépit contre la beauté, qui dans quelques-unes de ſes filles d'honneur, lui avoit enlevé quelques-uns de ſes amans. C'étoit une taille démeſurée, un embonpoint exceſſif, un teint fort brun, une démarche ſingulière, mais de fort beaux yeux, de la dignité dans l'ame, une belle main, de la douceur, des agrémens infinis dans la converſation; en un mot, tout ce qui choque, & tout ce qui fait aimer. On s'accoutumoit difficilement à ſa phyſionomie; mais malheur à quiconque s'y accoutumoit une fois! elle ne plaiſoit pas: elle charmoit. Au milieu des fonctions de ſon emploi, on lui trouvoit quelque choſe de ſi grand & de ſi libre, que ſervant la Princeſſe elle paroiſſoit en être

érigée pour lui en Baronie, dont la famille jouït encore. Les Charges de Grand Bailli de Breſſe & de Gouverneur de Bourg ont paſſé par ſucceſſion non interrompue, depuis 1601. à Mr. *Joly de Choin*, Baron de Langes, neveu de Mlle. de *Choin*. Sa fille unique a été mariée à M. *Savalette de Magnanville*, Intendant de Tours. Les autres neveux de Mlle. de *Choin* ſont Mr. le Baron de *Challiouvres*, & M. l'Evêque de Toulon.

être servie, ou mériter de l'être. La maitresse étoit distinguée par une taille de divinité, & la fille d'honneur, malgré les défauts choquans de sa figure, par cet air de vertu qui relève tous les états.]

Les assiduités de M. le Dauphin chez sa sœur le firent soupçonner d'en être amoureux. On parloit tout bas de cette criminelle passion: moins elle étoit vraisemblable, plus elle étoit crue. Ses favoris n'en doutoient pas, & n'osoient sonder le cœur d'un Maître qui se taisoit pour la premiére fois. Me. de *Maintenon* rejettoit ce soupçon par bienséance, & l'admettoit par imitation. Le Roi, qui ne sçut jamais que le crime est dans la pensée, prioit Me. de *La Vallière* d'exhorter sa fille à ne point aimer & à ne pas souffrir qu'on l'aimât. Me. de *Conti* avertie par les lettres de la Carmélite qu'elle étoit aimée, & par les soins & le silence de M. le Dauphin, [qu'elle l'étoit de lui, sembloit] avoir plus de curiosité que d'horreur pour un inceste qu'elle sçavoit bien qui ne seroit pas consommé. Mais enfin, n'apprenant rien, n'osant rien demander, importunée sans être instruite, peut-être soupçonnée sans être tentée d'être coupable, elle supplia MONSEIGNEUR de la dispenser de recevoir ses visites du matin.

matin. Le Prince, qui ne put voir Mlle. de *Choin* qu'à la toilette, & à qui le plaisir de la voir suffit encore, continuë de se rendre à midi chez sa sœur. Là, sans ouvrir la bouche, sans détourner les yeux, sans distraction & sans ennui, il contemple celle qu'il aime. Cet hommage muet n'est entendu ni de la Princesse, ni de sa [fille d'honneur. Il n'ose découvrir ses sentimens; honteux peut-être que parmi tant de belles la moins belle les ait fixés.] Enfin un billet instruit Mlle. de *Choin*, qui le refuse avec respect. D'autres billets furtivement donnés sont rejettés avec la même rigueur. L'amant se passionne [pour la cruelle qui le brave. Il pouvoit raisonnablement attribuer ces cruautés à la modestie; mais l'idée raisonnable n'est jamais celle de l'amour.]

Me. de *Conti*, fatiguée des soins de son frére, confie à Mlle. de *Choin* ses soupçons sur un panchant incestueux. [Celle-ci lui répond que M. le Dauphin n'en est point coupable, & que ses assiduités ont un autre objet. De questions en questions, d'aveu en aveu, elle lui dit tout, & s'accuse elle-même]

Soit dépit d'être détrompée d'une erreur agréable [par sa singularité, soit indignation

gnation contre [cette préfomptueufe confidence ,] ou crainte qu'une paffion fi difproportionnée n'aviliffe l'amant & n'éléve la maitreffe, Me. de *Conti* s'emporte violemment contre Mlle. de *Choin*, [& l'accable de reproches fur fon orgueilleufe crédulité. La fille d'honneur proteste] qu'elle n'a pas même lu les billets, [ne perfuade point la Princeffe,] & la prie de lui permettre de fe retirer. On lui défend de fortir du Palais, de fe plaindre, d'aimer, [d'être aimée,] & de plaire.

Mlle. de *Choin* accourt chez Me. d'*Epinoy*, qui l'avoit [admife, par eftime, à fes exercices de pieté.] Elle lui dit les affreux foupçons de fa maitreffe, fon imprudence à les diffiper par refpect pour M. le Dauphin, fon indifférence pour lui, fon projet de fortir de la Cour, par honneur, par reffentiment, par vertu. Me. d'*Epinoy*, [confidérée du Roi & digne de l'être,] craint un éclat fcandaleux, & qu'il ne lui foit imputé. Pour accorder ce qu'elle doit à la pieté dont elle fait profeffion avec les ménagemens dûs à MONSEIGNEUR & à la Princeffe dont elle a la confiance, [elle fe dit] que Mlle. de *Choin* eft affez fage pour braver fans danger tous les affauts de l'amour, [& trop peu jolie

jolie pour en inſpirer à M. le Dauphin les premiéres propoſitions.] Elle lui conſeille de s'attacher [uniquement] au ſervice de Me. de *Conti.*

M. le Dauphin, qui ne ſçait pas cet incident, ſe rend à l'heure accoutumée chez la Princeſſe, ne voit plus Mlle. de *Choin*, n'oſe demander où elle eſt, craint d'avoir été pénétré, & n'en doute plus après trois ou quatre jours d'abſence. Il la cherche, elle le fuit. Leurs amours ſont traverſés avant de s'être dit qu'ils s'aiment. Vraiſemblablement Mlle. de *Choin* ne ſent pour le Prince que cette inclination de reconnoiſſance que les petits ont pour les grands qui daignent deſcendre juſqu'à eux. Mais le Dauphin brule de tous les feux, qu'un goût d'autant plus vif qu'il [paroit] bizarre, allume dans le cœur d'un mélancolique nourri d'un ſeul ſentiment.

Il ſe venge des cruelles précautions de ſa ſœur, en l'excluant de ſes parties de plaiſir. La Princeſſe, que Verſailles ennuye & que Meudon amuſe, eſt déſolée de perdre l'empire qu'elle a dans la Cour de ſon frére. Elle devine bientôt la cauſe de ſes froideurs; & prévoyant qu'après avoir réſiſté elle finira par ſe rendre, elle feint d'accorder librement au mérite de Mlle.

Mlle. de *Choin* ce que tôt ou tard elle accordera forcément à la dignité de MONSEIGNEUR.

Mlle. de *Choin*, ſoit qu'elle craigne d'être trop expoſée aux regards de ſon amant, ſoit qu'elle ſçache que mépriſer les faveurs de la fortune, eſt un moyen ſûr de les mériter ou de les acquérir, conjure la Princeſſe de [lui donner ſon congé, & ſe retire aux Hoſpitaliéres. La Princeſſe proteſte qu'elle ne le lui a point accordé, & la prie de revenir. Elle eſt refuſée.] M. le Dauphin joint ſes inſtances aux [priéres] de Me. de *Conti*. Raiſon de plus [de ne rien écouter.] Me. d'*Epinoy* [lui eſt envoyée.] Mlle. de *Choin* lui repréſente, qu'elle n'eſt que le jouet d'une Princeſſe également prête à la chaſſer pour plaire au Roi, & à la retenir pour plaire à MONSEIGNEUR. Elle lui rappelle ce qui s'eſt paſſé, & ſoutient qu'elle doit s'éloigner d'un [pays où tout eſt ſujet aux plus bruſques changemens, & d'un Prince qui veut ſe mettre à portée] des ſentimens qu'il ſe flate d'inſpirer, ou des foibleſſes que ſon imagination lui promet. [Me. d'*Epinoy*, qui ne peut croire qu'une paſſion ſi vive ſoit durable] perſiſte à lui conſeiller de demeurer chez Me. de *Conti*, [dont elle

va

va devenir la favorite] Pour l'y engager, elle employe l'autorité de Me. de *Maintenon*, à laquelle Mlle. de *Choin* est représentée comme propre à donner à la Princesse des exemples de vertu: on lui parle de ses refus; on lui tait la passion du Dauphin sur laquelle ils sont fondés. Me. de *Maintenon* envoye querir [la Demoiselle, qu'elle ne connoissoit que fort superficiellement.] Mlle. de *Choin* va lui confier les motifs de sa répugnance. Me. de *Maintenon* lui ferme la bouche & dit, » Je sçai tout; mais malgré tout cela, » vous devez obéir.« Paroles qu'elle se reprocha, comme si en effet elle avoit tout sçû, quand la suite du [tems] lui eut apris [qu'on] lui avoit tout caché. Mlle. de *Choin* se soumet, surprise sans doute & peut-être charmée de voir tant de complaisance [en deux femmes si saintes.]

Compagne assidue de la Princesse, elle reçoit tous les jours les hommages de M. le Dauphin sans s'y prêter, mais aussi sans s'y dérober. Elle ne daigne pas même se défendre: en amour, se plaindre d'être attaquée, c'est presque avouer qu'on sera bientôt vaincue. [Contente de ce qu'elle étoit, elle annonçoit son indifférence pour ce qu'elle pouvoit devenir, & la suite

ſuite prouva que ces ſentimens n'étoient pas feints. Nous l'avons vuë dans ſa vieilleſſe ſans biens-fonds, avec un mobilier modique, être la victime de l'économie qu'elle avoit inſpirée à MONSEIGNEUR, diſſiper en œuvres de charité une penſion de douze mille livres, & ne conſerver de ſa faveur que ſes amis, & cette fierté de caractère, qui ne veut rien devoir même à l'amitié.

MONSEIGNEUR eut un rival, qui ſembloit juſtifier ſon choix. Le Comte de *Clermont*, amant de Me. de *Conti*, inſupportable à tout ce qui avoit le malheur de l'aimer, ſoupiroit pour cette fille, deſtinée à montrer tout le pouvoir, & toutes les bizarreries des paſſions. Il écrivit à Mlle. de *Choin* une lettre qui tomba dans les mains du Roi. Il lui ſacrifioit la Princeſſe: il lui en parloit avec mépris: il en décrivoit indécemment les défauts cachés. Le Roi manda ſa fille & ſon fils: » Voyez, dit-il à la Princeſſe, ce que c'eſt » que d'aimer, & d'aimer un indiſcret! & à MONSEIGNEUR: » Voilà votre rival. « Il leur parla en pére: il leur parla en maître. Me. de *Conti* remplit le cabinet de ſes ſanglots: M. le Dauphin le pria d'exiler M. de *Clermont*, qui fut diſgracié juſ-

jusqu'à la mort de LOUIS XIV. Mlle. de *Choin*, dont la vertu étoit à l'abri de tout soupçon, resta dans sa place, pour être le supplice de la Princesse, & la consolation du Prince.]

Malgré toute la prudence de MONSEIGNEUR & les rigueurs de sa maitresse, leurs amours furent bientôt divulguées. Les Courtisans ajoutérent au peu qu'ils avoient vu tout ce qu'ils imaginoient, & même ce qu'ils ne croyoient pas. Le salon de Marly n'avoit pas encore été témoin d'une pareille rumeur. Les uns éclatoient de rire: les autres traitoient de fable cette nouvelle. Voilà donc, disoit-on, à quoi sert la dévotion! Dans MONSEIGNEUR elle couvre l'inclination la plus [singuliére :] dans Mlle. de *Choin* elle masque le jeu de la plus fine coquetterie: en Me. de *Maintenon* & en Me. d'*Epinoy*, elle est subordonnée à des vues assez profanes: pour Me. de *Conti*, elle ne dégénère point: & il est naturel que la fille de *la Vallière* donne des maitresses au fils du Roi.

Me. de *Conti*, outrée de ces bruits, veut les détruire en renvoyant Mlle. de *Choin*. Me. d'*Epinoy* accourt, & prie de ne pas sacrifier l'innocence aux premiers cris de la malignité du public. M. le Dauphin la conjure d'épargner ce coup à sa sen-

ſenſibilité, en la menaçant que cet outrage ſera vengé auſſi-tôt que reçu. Mlle. de *Choin*, tranquille au milieu de l'orage, s'abandonne à ſa deſtinée, ſans en déſirer une brillante, ſans en craindre une malheureuſe: auſſi indifférente pour le Couvent que pour la Cour: ſupérieure au Prince qui l'adore, & à la Princeſſe qui la chaſſe.

Ce fut alors que commença ce commerce de lettres, entre Me. de *Maintenon*, la Princeſſe de *Conti*, & Me. d'*Epinoy*, qui ne roula d'abord que ſur Mlle. de *Choin*, & qui s'étendit enſuite ſur toutes les intrigues de la Cour; ſi ſecret, qu'aucun Courtiſan ne le ſoupçonna; ſi curieux, que dans les derniéres années de ſa vie la Princeſſe reliſoit ce recueil avec délices, & le laiſſa en mourant à un Médecin de ſes amis, comme le gage de la plus aveugle confiance; ſi libre, à en juger par quelques fragmens qui me fourniſſent ces faits, qu'il ne ſera publié qu'après la mort des perſonnes dont les vices ou les ridicules en font l'intérêt & l'agrément.

Mlle. de *Choin* ſortit de la maiſon de la Princeſſe, & ſe retira chez Me. d'*Epinoy*. Là, M. le Dauphin la vit avec moins

de

de gêne & avec aussi peu de succès: il ne put en arracher ni un soupir, ni une parole: il la trouvoit toujours attentive & muette, toujours complaisante & insensible. L'amour agissoit sans doute en elle: car peut-on être si tendrement aimée sans aimer? Mais cet amour étoit si foible, & si soumis à la gloire, qu'il laissoit à son ame tout l'empire que l'indifférence a sur la passion.

Me. d'*Epinoy* craignit que les visites fréquentes de MONSEIGNEUR, suspectes si elles étoient mystérieuses, scandaleuses si elles étoient publiques, ne ternissent sa réputation & n'irritassent le Roi. Ne pouvant s'en affranchir, elle sacrifia sa protégée à sa tranquillité, & lui défendit avec toute l'honnêteté possible de rentrer dans son hôtel. Mlle. de *Choin* alla à Paris, loua un petit apartement, changea de nom, & crut être à l'abri des recherches du pére & des importunités du fils.

M. le Dauphin ne doute point qu'un ordre du Roi ne l'ait enfermée dans un Couvent. Il va chez Me. de *Maintenon*, qui ne sçait ce qu'elle est devenue, & chez M. d'*Epinoy*, qui n'osant avouer qu'elle l'a éloignée fortifie ses soupçons par ses réponses vagues. Il ne trouve aucune lu-

miére dans les bureaux des Secrétaires d'Etat. Plus il cherche, plus il ſe perſuade qu'elle a été ſecrettement enlevée ſur un ordre donné de bouche, ſans aucune de ces formalités, qui ſont comme un hommage que l'injuſtice même au milieu de ſes attentats n'oſe refuſer à la Loi. Le Roi informé de ſes inquiétudes, craint & fuit un éclairciſſement dangereux, où il faudra parler en pére ſévère, & peut-être ouïr les réponſes d'un amant déſeſpéré.

Le Marquis d'*Antin* promet à MONSEIGNEUR de découvrir bientôt en quel lieu ſa maitreſſe eſt détenue ou cachée. Ses perquiſitions furent long-tems inutiles: aucun Couvent, aucun Commiſſaire de quartier ne lui en donna des nouvelles. Enfin il apprit qu'elle logeoit au fauxbourg *St. Jacques*. Le Lieutenant de Police le ſçavoit avant lui. MONSEIGNEUR, dont tous les pas étoient comptés, l'alla voir dans un déguiſement qui ne trompa point ſes eſpions. Mlle. de *Choin*, ouvrant la porte, le reconnut & la referma ſur le champ. Le Prince attendit une partie de la nuit avec ſon favori, qui en le conſolant, maudiſſoit tout bas, & ſon maitre, & la maitreſſe, & la pruderie, & l'amour,

Mlle,

Mlle. de *Choin* changea de retraite : on la ſuivit pas à pas. Elle fut toujours inacceſſible, ſoit qu'elle crût que MONSEIGNEUR n'avoit que des vues honteuſes, ſoit qu'elle eſpérât que la réſiſtance lui en donneroit d'honnêtes. M. le Dauphin devenoit plus ardent à meſure qu'elle étoit inexorable. Le Marquis d'*Antin* lui ſoutenoit que ſes peines ſeroient toujours ſuivies de peines plus grandes. Le Prince lui repondoit, que plus il avoit ſouffert & moins il avoit à ſouffrir.

Le Roi, qui ſembloit prévoir les ſuites de cette paſſion, réſolut de rompre par autorité un engagement qu'il ſe reprochoit de n'avoir pas combattu dès ſa naiſſance. Il délibera s'il relégueroit Mlle. de *Choin* dans un Couvent de Province. Mlle. de *Choin* n'avoit pour elle que ſa vertu, & Me. de *Maintenon* qui protégeoit la vertu qu'elle quelle fût. LOUIS, trop accoutumé à ſe conſidérer comme Roi qui peut tout, & pas aſſez comme pére de famille qui ne doit vouloir que ce que les Loix veulent, croyoit l'autorité ſouveraine légitimement employée à pacifier les troubles de ſa maiſon. Il lui paroiſſoit indifférent qu'une fille fût dans

un Monaſtère ou dans une priſon: & lui déplaire c'étoit être aſſez coupable.

Il alloit donner cet ordre injuſte & cruel, lorſque Me. de *Maintenon* lui repréſenta, que Mlle. de *Choin* n'avoit d'autre crime que d'être aimable, aimée, & vertueuſe; que ſi elle avoit cédé, elle auroit été ſous la protection de MONSEIGNEUR; qu'ayant réſiſté elle devoit être ſous la ſienne; qu'à la nouvelle de cet exil odieux, tout Paris ſe demanderoit comment le vice ſeroit traité, puiſqu'une vertu ſi admirée étoit ainſi punie; qu'un remède ſi violent aigriroit le malade & ne le guériroit pas; qu'il falloit tout attendre du tems & de l'inflexibilité de Mlle. de *Choin*, qui n'avoit aucun de ces goûts pour la grandeur, pour le plaiſir, qui portent les femmes à ſe rendre aux paſſions des Princes, & à feindre d'en avoir pour eux.

Le Roi revint à cet avis, & laiſſa MONSEIGNEUR pourſuivre ſa maitreſſe dans toutes ſes refuites & ſe déſoler de n'en pouvoir obtenir un moment d'entretien. Mlle. de *Choin* recevoit tous ſes billets & n'en ouvroit pas un. Enfin la curioſité l'emporta ſur cette rigide délicateſſe. Elle y vit les ſentimens les plus ten-

dres,

dres ; elle fut affligée de tant de tourmens si bien décrits ; elle ne douta point de la vérité des sermens qu'on lui répétoit sans rien demander & sans rien attendre : son cœur se donna par pitié. Ce sentiment s'accrut dans le silence de la solitude où elle s'étoit condamnée ; on ne pense pas impunément à l'amour. Ses espérances s'élevérent : elle se crut du moins l'égale du Prince qui lui étoit soumis : & sans deviner où le sort devoit la conduire, elle entrevoyoit un dénouement glorieux. Ses idées d'abord confuses & comme envelopées dans un nuage, s'éclaircissoient tous les jours : sûre d'être aimée, sûre de l'être sans foiblesse de sa part, & avec constance de la part du Prince. Elle se respectoit trop elle - même pour imaginer qu'il songeât à l'avilir par des propositions que la passion conseille & que l'amour ne connoit pas. Cependant elle n'osoit le voir : c'eût été lui permettre d'espérer ; & l'espérance donne le droit d'entreprendre.

M. le Dauphin perce enfin jusques dans son cabinet, par la trahison d'une de ses femmes. Il se jette à ses piés ; il la conjure de l'écouter un moment ; il la laisse l'arbitre de sa destinée. Mlle. de *Choin*

voyant l'héritier du Trône à ſes genoux, ſans être pénétrée de honte pour lui, ni d'une joye immodérée pour elle-même, ne lui dit que ces paroles: » MONSEIGNEUR, s'il eſt vrai que vous m'aimiez, » vous n'avez qu'un mot à me dire, & » je n'en ai qu'un à entendre : mais ce mot, » je ne puis l'entendre, vous ne pouvez » le dire, que nous n'en ayons l'un & » l'autre la permiſſion du Roi. « Puis elle le pria de ſortir, du ton dont elle le lui avoit ordonné.

Le Prince réfléchiſſant ſur ces paroles, les ſeules qu'il eût encore obtenues d'elle, y trouva plus d'ambition que d'amour. Mais bientôt il crut que la vertu n'avoit pas d'autre langage; il crut que l'amour avoit élevé l'ame de ſa maitreſſe; & peut-être, que le plus noble effort de cette paſſion étoit de ſe garantir des foibleſſes, au hazard d'être méconnue ou mépriſée. Etre uni à Mlle. de *Choin* étoit pour lui le ſouverain bonheur: il ſe flattoit ſans doute, que cette union étoit pour elle par les mêmes ſentimens l'objet des mêmes vœux; & tout grand qu'il étoit par ſa naiſſance, il la voyoit encore plus grande par ſa fermeté. Plus il penſoit à cette réponſe, moins il étoit ſurpris, qu'elle

le aſpirât à ce qu'il eût déja fait s'il eût été libre, à ce qu'il alloit lui propoſer, quoiqu'il ne le fût pas. Mais comment obtenir le conſentement du Roi, ſi nettement exigé? Le demander, c'étoit une imprudence: ne le pas demander, c'étoit un crime.

Il dit à Mlle. de *Choin*, qu'il lui avoit été accordé. Tout fut applani. Elle le crut, ou feignit de le croire. On la blâma depuis de ne s'en être pas aſſurée. Mais la crainte ſi naturelle de tout gâter par trop de lenteur, la néceſſité de rompre avec M. le Dauphin ſi le fait étoit aprofondi, le plaiſir qu'on a dans de pareilles occaſions à être trompée, ce panchant à ſe tromper ſoi-même, l'eſpérance que ſi le Roi n'étoit pas inſtruit, il ſeroit aiſément fléchi après la concluſion, la certitude d'être protégée contre tous les événemens par MONSEIGNEUR, qui alloit aſſocier ſon ſort au ſien, tout concouroit à juſtifier ſa crédulité, ou ſa diſſimulation.

Le mariage fut béni, ſelon les uns, à Meudon, ſelon les autres à Livri. On aſſure qu'il fut approuvé par Me. de *Maintenon* & par l'Evêque de Meaux: ce qui n'eſt guères vraiſemblable: la premiére n'auroit pû ſe diſpenſer d'en inſtruire le

Roi qui s'y feroit opposé, & l'autre n'ignoroit pas qu'un Dauphin de France n'eſt jamais émancipé. Me. d'*Epinoy* le ſçut, & offrit ſa maiſon à Mlle. de *Choin*, qui parut une Héroïne tant qu'elle ne fut pas unie à MONSEIGNEUR, & une femme ordinaire depuis qu'elle le fut.

Cependant elle exigea de lui une conduite plus réguliére, de l'ordre dans ſa maiſon, moins de confiance en ſes domeſtiques, & le retranchement des ſuperfluités de ſa table ſervie avec trop d'abondance & de délicateſſe. Elle eſpéra, que la vertu feroit pardonner l'amour. Jamais homme ne fut ſi promtement converti. M. le Dauphin devint bienfaiſant, frugal, & dévot juſqu'au ſcrupule. Le Roi béniſſoit le Ciel de ce changement ineſpéré, l'attribuoit à Mlle. de *Choin*, & ne pouvoit croire la liaiſon de ſon fils avec elle, ni criminelle, ni légitime.

Après que les deux époux l'eurent diſpoſé à tolérer leur union, ils réſolurent de ſe délivrer des inquiétudes qui troubloient leurs plaiſirs, en lui diſant ce qu'ils pouvoient lui avouer ſans honte & qu'ils ne pouvoient lui taire ſans danger. Cependant MONSEIGNEUR n'oſa lui faire une confidence entiére. Par prudence ou par timidité,

dité, il aima mieux lui demander ſon conſentement à une affaire qui n'étoit pas encore faite, que le pardon de l'avoir faite ſans lui.

Dans un de ces entretiens, où ſon reſpect trop timide mettoit toujours une contrainte que les familiarités du Roi ne pouvoient en bannir, il lui ouvrit enfin ſon cœur, & lui dit, qu'il aimoit une perſonne qui pouvoit ſeule le rendre heureux, dont il connoiſſoit le caractère, dont il avoit éprouvé la vertu: que ſa conſcience lui donnoit les mêmes conſeils que ſon amour: que ces conſeils s'accordoient avec ſon inclination pour une vie retirée & irréprochable: qu'il ne pouvoit les ſuivre qu'ils ne fuſſent approuvés par l'autorité paternelle. Voyant qu'il étoit écouté ſans ſurpriſe & ſans chagrin, il ajouta, qu'il s'élevoit ſans effort au-deſſus du préjugé qui condamnoit les Princes à n'aimer que des Princeſſes: qu'une Dauphine n'avoit pas fait ſon bonheur, que ſes maitreſſes l'avoient avili & égaré, qu'il trouvoit tout en Mlle. de *Choin* hormis la naiſſance: & enfin, qu'il s'abandonnoit avec confiance aux volontés d'un pére, qui connoiſſoit les délicateſſes, les prévéntions, les générofités de l'amour, & le beſoin qu'ont

les Grands d'une compagne qui partage par reconnoissance leurs peines & leurs plaisirs.

Le Roi entrant dans son cabinet lui dit : » Mon fils ! pensez-y bien : & ne m'en » parlez plus. « Paroles pleines d'indulgence & de sagesse, qui ne l'empêchoient pas de casser ce mariage, si le bien de l'Etat ou l'honneur de la Famille Royale le condamnoit *, & qui, sans commettre son autorité permettoient à MONSEIGNEUR de conclure, en lui ôtant toute espérance de le rendre jamais public.

Je raporte avec plaisir ces anecdotes : on aime à voir les Maîtres du Monde sentir, penser, agir en hommes : ces exemples semblent inviter les Rois à être enfin Philosophes. Un peuple voisin a vu la fille de son Roi épouser secrettement un Gentilhomme, sans croire que l'une fût ravalée, ni l'autre honoré par cette alliance : ces mariages n'étonnent plus que nous.

M. le Dauphin cueilloit les premiers fruits d'un amour constant : & le public [lui donnoit tous les jours de nouvelles mai-

* [Une assemblée du Clergé avoit décidé en 1635. que les mariages des Princes du Sang, faits sans le consentement du Roi, étoient nuls.]

maitreſſes : on nommoit Me. de *Caylus*, on la croyoit exilée pour certains rendez-vous découverts : on aſſuroit que Me. de *Maintenon*, peu contente de régner ſur le pére par elle-même, vouloit régner par ſa niéce ſur le fils. D'autres le marioient. [On diſoit que la Reine d'Eſpagne n'attendoit que la mort de ſon époux, qu'elle étoit devenuë toute Françoiſe, & que pour prix du Trône que ſes intrigues aſſuroient à MONSEIGNEUR, MONSEIGNEUR lui avoit promis ſa main. La Comteſſe de *Berlips* étoit gagnée : le Marquis d'*Harcourt* avoit eu la premiére idée de ce projet : de-là, le refus fait à l'Empereur de donner [proviſionnellement] à l'Archiduc le Gouvernement du Milanez : & mille autres circonſtances, déciſives pour ceux qui admettent un fait dès qu'il explique d'autres faits qui ſouvent lui ſont étrangers.

Ce mariage, ſecret pour le public, ne le fut pas pour les Courtiſans. M. le Dauphin paſſoit ſes journées chez Me. d'*Epinoy*; & Mlle. de *Choin*, les mois entiers à Meudon, où tout lui obéiſſoit. A cette nouvelle, Madame la Ducheſſe de Bourgogne dit ; » On s'allie plaiſamment dans » cette maiſon-là ! « Elle ignoroit ſans doute l'hiſtoire de la ſienne. Etant reve-

nuë d'une grande maladie, » Si j'étois mor» te, dit-elle au Duc de Bourgogne, au» riez-vous fait le troisiéme tome de vo» tre famille? « †

Me. de *Maintenon* ne désapprouva point ce mariage : il justifioit le sien : il affermissoit son état. Qu'après la mort du Roi, MONSEIGNEUR se livrât aux bons ou aux mauvais conseils, il ne pouvoit lui faire un crime d'avoir porté son pére à un engagement qu'il avoit lui-même imité : sa modération seroit un reproche, si Mlle. de *Choin* s'élevoit plus haut, & un modèle, si elle restoit dans l'obscurité. Rien n'éloignoit plus du Trône Me. de *Maintenon* :

† Mr. de V. (Tom VI. p. 220.) reprend l'Auteur de ces *Mémoires*, sur ce qu'il dit dans ce Chapitre, que *Monseigneur* fut amoureux d'une de ses propres sœurs, & qu'il épousa ensuite Mlle. *Choin.* » Ces » contes populaires, dit Mr. de V., sont reconnus » pour faux chez tous les honnêtes-gens. Il faudroit » être, non seulement contemporain, mais être » muni de preuves, pour avancer de telles anec» dotes. Il n'y a jamais eu le moindre indice que » *Monseigneur* eût épousé Mlle. *Choin.* .... Sur » quel fondement cet Ecrivain ose-t-il avancer que » Madame la Duchesse de Bourgogne dit au Prince » son époux : *Si j'étois morte, auriez-vous fait le troisiéme Tome de votre famille?* » Il fait parler » LOUIS XIV, tous les Princes, tous les Ministres, » comme s'il les avait écoutés &c,

tenon : ſi elle y eût aſpiré, auroit-elle protégé ce mariage ?

Elle avoit la plus ſincère eſtime pour Mlle. de *Choin*. Mais ſoit qu'elle fût sûre de MONSEIGNEUR, ſoit qu'elle crût de ſa dignité de s'attacher au Roi ſeul, ſans rien eſpérer ni craindre d'autrui, elle n'eut avec elle que des liaiſons myſtérieuſes, ne la vit jamais en public, ne lui rendit aucun de ces devoirs qui auroient mis toute la Cour à ſes piés, & épargna du moins cette eſpèce d'affront aux Princes du Sang. Procédé oppoſé, ce ſemble, à ſon caractère, mais néceſſaire dans les commencemens où le mariage étoit encore incertain, ou devoit le paroitre. Le bruit qui ſe répandit, que Mlle. de *Choin* étoit groſſe, inquiéta fort le Roi, qui ne vouloit ni affliger ſon fils, ni donner d'autres fréres au Duc de Bourgogne. Quelques-uns le crurent faux : d'autres aſſurérent qu'elle étoit accouchée ſecrettement. Me. de *Maintenon* l'ayant éloignée d'elle, tant qu'on en attendit des enfans, ne crut pas devoir l'en aprocher dès qu'on n'en craignit plus.

Elle ſçavoit par Me. d'*Epinoy* tout ce qui ſe paſſoit à Meudon : & tout ce qui s'y paſſoit lui donnoit une haute idée de Mlle.

Mlle. de *Choin*. Dans la ſuite, le Roi y alla toutes les années, & Me. de *Maintenon* y eut un apartement : Mlle. de *Choin* ne paroiſſoit pas, mais préparoit toutes les fêtes & tous les plaiſirs. Elle étoit inſenſible aux honneurs : elle ne déſiroit pas d'avoir un rang : ſa propre eſtime lui ſuffiſoit.

Lorſque Mlle. d'*Oſmond* ſe maria, Me. de *Maintenon*, entre autres inſtructions qu'elle lui donna, lui dit : » Après la mort » du Roi, vous verrez peut-être Mlle. » de *Choin* toute-puiſſante : mais qu'elle » le ſoit, ou qu'elle dédaigne de l'être, » ayez toujours de la conſidération pour » elle. « Me. de *Glapion* de St. Cyr, qui la croyoit maîtreſſe de MONSEIGNEUR, ayant demandé à Me. de *Maintenon* pourquoi on ne chaſſoit pas cette fille de la Cour ; » Cette fille ! répondit-elle : nous » ſommes trop heureux de l'avoir : elle ſe » conduit bien : elle nous eſt très utile : » En mille occaſions, elle fait faire à » MONSEIGNEUR le perſonnage qui con- » vient.

Depuis, l'union du pére & du fils fut tous les jours plus intime. Le Roi lui donna ſans ceſſe de nouvelles marques d'eſtime & d'amitié : il voulut que les or-

don-

donnances de M. le Dauphin fussent acquitées au Trésor Royal comme les siennes propres : c'étoit l'associer au plus beau droit de la puissance suprême. Après qu'il lui eut annoncé ce bienfait, il dit à Me. de *Maintenon* : » Vous m'avouerez, » Madame, que je sçai faire d'assez beaux » présens: Et vous, Sire, répondit-elle, vous » avouerez que MONSEIGNEUR n'en sçait » pas abuser. « Ce présage s'accomplit : l'humeur prodigue de MONSEIGNEUR fut réprimée par Mlle. de *Choin*, qui parvint à la gloire d'une femme accomplie, s'il est vrai qu'elle consiste à être oubliée & presque inconnuë.

CHAPITRE VI.

Chagrins domestiques.

ME. de *Maintenon* eût voulu l'être; son état s'y opposoit : & de ce combat entre l'indépendance de son caractère & la contrainte de sa place, naquirent tous ses malheurs. En vain elle tâchoit d'unir la fortune & le bonheur; le lien lui échapoit sans cesse. Charmer les ennuis d'un Roi dont tous les goûts étoient émoussés, voilà la source de tous ses ennuis.

LOUIS

LOUIS XIV. parmi nous le premier des humains, avoit de grandes parties, le discernement des hommes, la probité, l'application, & cette expérience qui l'avoit rendu la meilleure tête de son Conseil. Mais il avoit trop peu d'activité dans l'esprit pour se suffire à lui-même. Son ame étoit vuide comme l'est celle de tous les Princes mal instruits: il ne pouvoit être seul un moment. Il ne cherchoit plus le plaisir: il n'en trouvoit que dans la fuite de la peine: un mésaise continuel l'obligeoit à changer sans cesse de place & d'occupation. Comme il avoit l'imagination froide, & que la lecture n'avoit pas augmenté ses lumiéres, sa conversation étoit aride: il ne parloit que de ce qu'il avoit vu de ses yeux; & les yeux d'un Monarque, occupé par ambition, obsédé par besoin, inaccessible par étiquette, voyent peu de chose. Au retour de la chasse, rendu à lui-même, il n'y retrouvoit que sécheresse, & n'offroit dans le particulier qu'un cœur épuisé, une humeur quelquefois inégale, un esprit ou assoupi, ou rempli d'affaires, encore désireux, mais incapable d'amusement, appellant la joye qui n'entend jamais ceux qui l'invoquent.

Voilà le Prince qu'il falloit réveiller,

entretenir, amuser; un Prince qui avoit ou toute l'Europe dans sa tête, ou rien; facile à changer d'impression & de goût; qui avoit aimé MADAME & dédaigné *La Vallière*, aimé *La Vallière* & méprisé *Montespan*, aimé *Montespan* & haï *Maintenon* qu'il faisoit régner.

Tous ses égards, toutes ses complaisances ne la dédommageoient point de cette servitude éternelle, des contradictions qu'elle avoit à essuyer, des reproches que des brusqueries lui faisoient croire qu'on supprimoit, des perfidies dont elle étoit témoin, de ces hommages autrefois si chers à sa vanité, mais détestés depuis que toute à Dieu elle avoit appris ce qu'étoient les hommes.

Le Roi, la voyant un jour abbatue, lui dit: » Eh! quoi? Madame, vous êtes triste! « Depuis, il ne la surprit plus dans ses chagrins. Elle lui portoit toujours un visage gay & content: » Je n'aspire, disoit-elle, » qu'à faire goûter Dieu au Roi: s'il ne » me voyoit point un front serein, il n'ai» me point la tristesse, il haïroit la dévo» tion. « Dès que le Roi sortoit de son appartement, elle se jettoit sur son lit, & donnoit un libre cours à ses soupirs & à ses larmes.

Je

Je l'ai vuë quelquefois, dit Mlle. d'Aumale, *lasse, chagrine, inquiéte, malade, prendre l'air le plus riant & le ton le plus satisfait, divertir le Roi par mille inventions, l'entretenir seule quatre heures de suite sans répétition, sans bâillemens, sans médisance Quand il sortoit de sa chambre à dix heures du soir & qu'on fermoit son rideau, elle me disoit en soupirant. Je n'ai que le tems de vous dire que je n'en puis plus. Après avoir eu le refus d'une bagatelle qu'elle demandoit pour un de ses parens, elle me dit : » Si je voulois me » donner la peine de paroitre un peu fâ» chée, j'obtiendrois tout ce que je vou» drois : mais mon personnage est de souf» frir en paix : le Roi est extrêmement » doux ; il me dit tous les jours, que je » n'ai qu'à demander : mais nos Princes ne » sçavent pas s'aviser de faire plaisir. « Je l'ai vuë plusieurs fois prête à quitter la Cour à force de soucis. » Ah! si je pouvois » quitter ce pays-ci ! mais je n'en suis » plus la maitresse : pourquoi, mon Dieu, » pourquoi m'y avez-vous attaché? « Et cela, fondant en larmes, enfermée seule avec moi, & jettant les hauts cris. » Que » les hommes sont tyranniques! me disoitelle quelquefois : » ils ne sont pas capables » d'ami-*

» *d'amitié : il n'en est pas de meilleur que*
» *le Roi : mais il faut souffrir de tous : &*
» *Dieu le permet pour me détacher du*
» *monde : Que seroit-ce de me voir ado-*
» *rée, ou plutôt la place que j'occupe, si*
» *je n'avois quelque amertume ? il faut*
» *être où je suis, pour savoir combien il*
» *est dur de vivre !*

Il faudroit avoir vécu avec elle, pour sçavoir précisément d'où naissoient ces peines. Ce n'étoient pas de chimères : elle n'avoit pas une ame à s'en nourrir, quoiqu'elle fût assez sujette aux vapeurs. Ce n'étoient pas de besoins ; elle étoit si désintéressée que le Roi n'avoit pas beaucoup de désirs à prévenir. Ce n'étoient pas des contradictions ; les Ministres tâchoient de ne penser que d'après elle : & le Roi donnoit l'exemple du respect : » C'est une » sainte, disoit-il, elle a toutes les per» fections : & peu d'hommes ont autant » d'esprit. « Mlle. d'*Aumale* se taît là-dessus : cependant personne n'est plus instruite qu'elle : elle étoit de tous les voyages, de tous les plaisirs, de tous les chagrins, dévote, active, [insensible] à tous les honneurs que sa place lui attiroit.

Vraisemblablement Me. de *Maintenon*, qui tendoit à une parfaite pureté de mœurs, haïs-

haïssoit ces soirées, où son devoir la forçoit à des actions que son goût rejettoit, actions indifférentes en elles-mêmes, mais que la pieté abhorre comme des attentats à la pudeur, ou qu'elle ne tolère que comme des soulagemens à la foiblesse humaine, quoiqu'elles soient plus saintes que le plus sévère célibat, dès qu'elles sont légitimes. Le Roi entroit chez elle à neuf heures; tous les domestiques sortoient: elle étoit déja couchée: le Roi marchant sur la pointe des piés alloit fermer tout doucement le verrou de la porte, & à dix heures alloit le tirer avec le même mystère. Sa fistule mal guérie donnoit sans cesse de l'exercice à la charité & à la patience de Me. de *Maintenon*. L'assentiment aux plaisirs ou à ce qui en étoit l'image devoit plus coûter que les mortifications des sens, à une femme qui, au lieu de parures, portoit de ces instrumens de pénitence armés de pointes de fer, ou travaillés de crin, inventés dans toutes les Religions par des Moines féroces, approuvés par une pieté fervente, & condamnés peut-être par une pieté éclairée.

Plus le Roi vieillissoit, plus la charge de Me. de *Maintenon* devenoit pénible. Il ne voyoit plus que ses Ministres par habi-

habitude, ſes jardins par goût, & Me. de *Maintenon* par eſtime. Ses aſſiduités chez elle lui montroient inceſſamment le prix de cette liberté, qu'elle n'avoit pas connue quand elle en avoit pu jouïr, & qu'elle regrettoit depuis qu'elle ne l'avoit plus. Elle aimoit la ſocieté ; & elle vivoit dans l'eſclavage. Elle haïſſoit la pompe ; & elle en étoit environnée. Elle étoit ſi franche, que M. le Duc de Bourgogne diſoit, *Elle eſt vraye, & c'eſt tout dire*; & elle étoit ſans ceſſe forcée à la diſſimulation. Elle avoit beau prendre en patience ſa grandeur : quand le malheur eſt dans le ſang, on ne compoſe point avec lui. » Je n'y puis plus tenir, dit-elle un jour au Comte d'*Aubigné :* » je voudrois être » morte. Vous avez donc parole, répondit d'*Aubigné*, » d'épouſer Dieu le Pére !

Le caractère du Roi, qui n'étoit pas exempt d'humeur, étoit une autre ſource de chagrins. Il vouloit beaucoup, quoiqu'il n'exigeât rien. Il étoit comme tous les hommes, durs pour leurs femmes, incapables de cette tendreſſe délicate que les femmes connoiſſent ſi bien, traitant en eſclaves celles qui dans la premiére inſtitution du mariage ne devoient être que leurs compagnes. Un mari rend une ſem-

femme rarement heureuse ; un mari Roi, presque jamais: » Il n'est, disoit-elle, » de douces chaînes que celles qu'on por» te pour Dieu ! « En public il cachoit son humeur : & dans le particulier il se dédommageoit de la contrainte. Me. de *Maintenon*, maitresse de son esprit comme de son visage, dissipoit ces nuages par des concerts, & par les charmes du ton de l'hôtel de *Richelieu*. Mais fatiguée d'un rôle si uniforme & si gênant, d'une extrême gayeté elle tomboit dans une tristesse amère. » Quel supplice, disoit - elle à Me. de *Bolingbrocke*, » d'amuser un hom» me qui n'est plus amusable!

Elle se prenoit à tous les objets qui pouvoient suspendre ses ennuis. Elle instruisoit à ses heures perdues un petit Nègre, que le Marquis de *Villette* lui avoit donné. Elle se plaisoit à étudier dans cet enfant naïf la nature alterée en nous qui naissons avec des préjugés. Un jour qu'elle l'exhortoit à divertir la Reine d'Angleterre ; » Je ne puis, répondit - il, toutes ces Rei» nes - là m'ennuyent. « Il dit au Roi qui répondit à une de ses questions par quelques mots qui ne signifioient rien : » Et » toi aussi, tu passeras pour sot, si tu dis » une sottise. « Trouvant un jour Me. de

Main-

Maintenon fort trifte, il s'élança fur fes genoux & lui dit à l'oreille, » Tu ne fçais » donc pas combien il eft facile d'amufer » un Roi? « Elle fut fi frappée de ce mot, qu'elle fe leva brufquement, & le répéta à M. *Jolly de Fleuri* qui étoit préfent & qu'elle connoiffoit à peine.

Quelques-uns prétendent, qu'épuifée de laffitude de divertir feule le Roi, elle fit offrir à Mlle. de l'*Enclos* un logement à Verfailles. Conte ridicule: c'eft bien une Epicurienne, qu'une dévote choifit pour l'affocier à fes ennuis! Ils ajoutent que *Ninon* répondit, qu'il étoit trop tard pour apprendre l'art de diffimuler & de fe contraindre qu'elle n'avoit jamais connu, & que tout ce qu'on put obtenir d'elle, ce fut de fe trouver un jour à la tribune de la Chapelle, au paffage du Roi, curieux de voir une fois au moins cette merveille de fon régne. C'eft là-deffus qu'on a fait ce dialogue entre Me. de *Maintenon* & Mlle. de l'*Enclos*: il eft de *Voltaire*, & il n'en eft pas moins plat: la premiére y propofe à l'autre, *de troquer, du moins en apparence, fa philofophie contre de la pruderie, &c.* Tout eft de ce ton-là. Du refte il eft vrai, que les dévots tentérent de convertir *Ninon*,

qui

qui dit à M. de *Fontenelle* : » Vous ſçavez quel parti j'ai tiré de ma perſonne : » eh bien ! je pourrois vendre encore mieux » mon ame : les Jéſuites & les Janſéniſtes » ſe la diſputent.

De fréquentes bruſqueries affligeoient Me. de *Maintenon*. Quelquefois au milieu d'un conſeil demandé, le Roi l'interrompoit durement, *Madame, de quoi vous mêlez-vous ?* Aujourdui les Miniſtres blâmoient ce que les Evêques avoient approuvé. Demain LOUIS imputoit le mauvais ſuccès d'une affaire à l'avis qui l'avoit fait entreprendre. Son eſprit & ſon application ne ſuffiſoient pas, malgré toute leur étendue, à l'inſpection immédiate qu'il s'étoit réſervée ſur toutes les parties de l'adminiſtration : il appréhendoit toujours qu'on ne lui cachât quelque dépêche importante. La confiance le portoit ſans ceſſe vers Me. de *Maintenon* : le ſoin de ſa gloire l'en éloignoit ſouvent. La différence de leur piété en mettoit auſſi dans leurs ſentimens : l'un & l'autre étoient dévots : mais Me. de *Maintenon* l'avoit toujours été, & LOUIS ne l'étoit que depuis deux jours. La premiére faiſoit conſiſter la dévotion dans l'amour du bien, le ſecond, dans la fuite du mal. Tous

les

les deux avoient des fcrupules fur les plaifirs les plus innocens, la femme par févérité, le mari par ignorance : de forte que fans pouvoir fe laffer l'un de l'autre, il falloit abfolument qu'ils s'ennuyaffent.

Des refus trop arbitraires mortifioient vivement ce cœur trop fenfible & trop peu ménagé. Le Roi n'aimoit pas fes parens, & montroit fon averfion d'une maniére offenfante. Me. de *Maintenon* lui demandant pour un d'eux une bagatelle, » Non, répondit le Roi avec une efpèce d'aigreur, » c'eft pour *Jannette*, « aujourdui Me. d'*Hauffy*, de la famille de *Penchre* en Bretagne, que Me. de *Maintenon* tira de la misère au fortir du berceau. Ces démêlés n'alloient jamais au point d'avoir befoin d'éclairciffement pour être terminés. Ordinairement ils fe préféroient l'un à l'autre : mais les caractères les mieux affortis ne font guère exemts de ces légéres brouilleries. Me. de *Maintenon* étoit fenfible, mais s'oublioit toujours elle-même ; LOUIS ombrageux, mais fans reffentiment : en cela, bien différent de fon pére, dans les caffettes duquel on avoit trouvé de longs procès-verbaux de tous les différends qu'il avoit eus avec fes chaftes maitreffes.

La malignité publique ne se taisoit point, quoique méprisée. Tantôt on la représentoit entre un cul de jatte & un Roi, souriant à l'un, donnant des nazardes à l'autre. Tantôt on peignoit LOUIS regardant à travers les lunettes de Me. de *Maintenon*, & conduit par un fil que tenoit *Pontchartrain*. *Guillaume III.* disoit : » Le Roi de France ne ressemble en rien » au reste des Rois ; il a des Ministres de » dix-huit ans & des maitresses de qua» tre-vingt. « Un sonnet *, trop beau pour ne pas aller à la postérité, trop méchant pour ne pas faire une profonde blessure, lui fut envoyé par la poste, & le lendemain répandu dans Paris. Il fut attribué au Comte *Hamilton*, le plus frivole, quoique le plus caustique des hommes, & celui qui dans le dernier siécle a fait le plus haïr l'esprit, à force d'en abuser. Le Comte de *Grammont* son beau-frére essaya de le justifier : » Vous sçavez, lui dit Me. de *Maintenon*, » que dès ma jeunesse je n'ai „ aspiré qu'à mourir dans l'obscurité. Bon ! reprit le Comte, „ des gens d'esprit com„ me vous & moi ne meurent jamais. " Elle ne fit d'autre usage de cette satyre, que de la mettre à côté des panégiriques qu'on

* Voyez T. VI. Piéces justificatives.

qu'on lui adressoit tous les jours. Cependant, elle trembloit que de pareilles piéces ne parvinssent au Roi, qui pouvoit y prendre des impressions fâcheuses, quoique la calomnie qui l'avoit insulté cent fois lui eût appris à rendre aux autres la justice qu'il attendoit d'eux.

Après ce tableau, qui peut considérer la plus haute faveur sans pâlir? Qu'on ne croye pourtant pas, que la vie de Me. de *Maintenon* n'ait été qu'un tissu de peines. J'ai rassemblé dans quelques pages des traits épars dans un espace de trente ans. Quoique sans cesse tourmentée par la délicatesse de son esprit, & par la sensibilité de son cœur, elle eût des joyes, des succès, des plaisirs: elle eut quelques beaux jours, & beaucoup, qui parurent l'être à force de courage, ou qui le devinrent à force de vertu.

CHAPITRE VII.

M. de Chamillard.

* LES changemens arrivés dans le Ministère lui ravirent ce qui lui restoit de liberté & de bonheur, en l'enga-

* 25. Septembre 1699.

gageant dans les affaires dont le Roi ne pouvoit ſeul porter le faix. Le Conſeil du Roi ne fut formé que de ſes créatures. *Pontchartrain*, qui lui devoit ſa place, lui dut celle de Chancelier vacante par la mort de *Boucherat*. Elle fit donner à ſon fils le département de la Marine, & les Finances à *Chamillard*. Le Miniſtère de l'Empereur *Léopold* étoit le ſeul qui fût plus mal compoſé. *Guillaume*, qui connoiſſoit & l'épuiſement de la France & la médiocrité des ſujets qui la gouvernoient, diſoit, que déſormais nous ne ſçaurions faire ni la paix ni la guerre, & que notre cabinet ne vaudroit pas mieux que notre armée.

Chamillard, Conſeiller au Parlement, puis Maitre des Requêtes, enſuite Conſeiller d'Etat, & enfin chargé des affaires de St. Cyr, proteſta qu'il ne ſçavoit ni gouverner les hommes ni adminiſtrer les finances. *Je vous l'apprendrai*, lui dit le Roi. Ce Prince aimoit à être ſervi par des gens qui ne duſſent ſon élévation qu'à ſa volonté : & celui-ci alloit lui devoir ſes lumiéres. Dans les Etats ſoumis à des loix, où les murmures d'un peuple libre avertiſſent les hommes en place de leurs fautes, le Miniſtre peut être impunément

un ſot : le mal eſt auſſi vite réparé que fait. Mais dans un pays, où un Secretaire d'Etat eſt un petit Roi dans ſon département, où ſes Commis ſont des tiers, des quarts de Roi dans leur bureau, où l'on ſe fait un point d'honneur de mépriſer les cris des mécontens, tout eſt perdu, ſi le Miniſtre ne vaut lui ſeul tous les ſages du Royaume. *Chamillard* n'étoit connu de Me. de *Maintenon*, que par ſon habileté à concilier les différends de quelques particuliers, & du Roi, que par ſon adreſſe au billard. M. d'*Armagnac* l'avoit préſenté à LOUIS qui aimoit beaucoup ce jeu, & qui en étoit dégoûté parce qu'il ne trouvoit perſonne de ſa force.

Chamillard, pénétré de ſon incapacité, pria Me. de *Maintenon* d'être ſon guide dans un pays qu'il connoiſſoit ſi mal. Voici les principaux traits de l'inſtruction qu'elle lui donna, après s'en être long-tems défendue.

» Vous avez, Monſieur, une place où » vous pouvez faire de grands biens. S'il » eſt vrai que j'y aye contribué en quel» que choſe, l'unique reconnoiſſance que » je vous demande, c'eſt de vous ſervir » de votre autorité pour ſoulager le peu» ple. Je ſçai que vous y êtes porté d'in-

» clination: & je ſçai auſſi que vous ne » pouvez mieux faire votre cour au Roi. » On ne penſe plus comme on a penſé. » Et ſi vous propoſiez une nouvelle dépen- » ſe, glorieuſe, ou même utile, on crain- » droit fort que le lendemain vous ne pro- » poſaſſiez un impôt.

» Les gens qui manient les finances ne » ſe font point un ſcrupule de mettre tous » les jours des fardeaux ſur les épaules » du pauvre peuple. Mais ces fardeaux, » ils ne les portent pas eux-mêmes, non » plus que leurs parens & leurs amis : & » le peuple ſçait bien le remarquer & » le dire. Cela fait haïr l'autorité: nous » l'avons vu dans le tems du Cardinal » *Mazarin* : il y avoit d'autres cauſes de » révolte; mais les impôts allumérent le » feu. Au contraire, la modération affec- » tionne les ſujets au bien de l'Etat: vous » avez vu la joye de Paris & des Provin- » ces lors-qu'on ôta la capitation, qui a- » voit été portée ſans murmure parce qu'el- » le n'avoit pas été miſe ſans ſujet.

» On dit toujours dans votre place; Les » malheurs des tems, l'engagement des » revenus du Roi demandent qu'on éta- » bliſſe de nouveaux impôts pour fournir » aux beſoins journaliers & au payement

» des

» des dettes. Depuis que je ſuis au mon» de, (& il y a long-tems que j'y ſuis) je » n'entends parler que de ces malheurs » des tems. Et je crois, que c'eſt à for» ce de ſe les faire plus grands qu'ils n'é» toient en effet, qu'on les a faits auſſi » grands qu'ils ſont aujourdui : au lieu d'a» voir recours à une économie raiſonna» ble, on a fait des édits burſaux : plus » on a eu d'argent, plus on en a dépen» ſé : & quand il a été queſtion de faire » quelque jardin ou quelque place, on » n'a point parlé du malheur des tems. » Il n'eſt que trop vrai, que nous ſom» mes dans un tems fâcheux, & que le » Royaume eſt actuellement accablé de » dettes. Juſqu'ici on n'a pas ſongé à les » acquitter. Si la continuation de la paix » permet d'y travailler ſérieuſement, je » crois qu'il faut le faire peu à peu. C'eſt » l'Etat qui doit à l'Etat. C'eſt le Roi, » c'eſt à dire la partie qui n'a rien, qui » doit à la partie la plus aiſée. C'eſt ſur le » peuple principalement, c'eſt à dire, ſur » la partie qui n'a que le néceſſaire tout » juſte, qu'il faudra lever l'argent néceſ» ſaire pour acquitter le Roi. Vous voyez, » Monſieur, qu'il faut procéder inſenſible» ment à un ſi grand ouvrage, & qu'il

» n'eſt pas poſſible de trouver un moyen » prompt de payer les aiſés ſans obérer le » Roi & ſans apauvrir le peuple. C'eſt » une vieille maladie : il faut des remèdes » doux & lents : le Roi eſt le pére de la » France : & le Controlleur Général en » eſt le Médecin.

» L'économie produira plus d'argent, » que de nouvelles impoſitions. On y eſt » diſpoſé : on reconnoit qu'il y auroit de » grands retranchemens à faire ; qu'un » Roi de France ne feroit pas moins grand » avec un moins grand nombre d'Offi- » ciers ; que les penſions ſe ſont multi- » pliées à l'excès ; qu'il vaut mieux don- » ner peu pour exiger moins. Quand vous » ferez de ces propoſitions-là, ſurtout dans » les premiers cas preſſans, vous ne ſerez » point mal reçu. On a honte aujourdui » de l'ancienne magnificence. Vos prédé- » ceſſeurs n'ont oſé conſeiller ces retran- » chemens de choſes, néceſſaires, di- » ſoient-ils, à la dignité du Trône, parce » qu'ils ont craint les murmures des gens » de la Cour, & mépriſé les plaintes des » Provinces trop éloignées pour être en- » tendues. Le Roi en eſt perſuadé : & » dès-qu'on lui dit que perſonne ne ſe » plaint, c'eſt alors qu'il croit qu'on a plus » à ſe plaindre.

» Ces

» Ces retranchemens doivent être tentés à propos : on s'y prêtera de grand » cœur, quand on verra que les impôts » sont gardés pour la derniére ressource. » Il est vrai, que le Roi n'est point porté à chagriner ceux qui ont l'honneur » d'être ses domestiques : mais il n'hésitera jamais entre eux & son peuple.

» Vous le connoissez assez pour sçavoir » qu'il n'aime pas d'être contredit. Mais » il souffrira cent contradictions plutôt » qu'une injustice. Si l'on ne va pas droit » avec lui, il s'en aperçoit & se tait. Il » ne montre pas son ressentiment, parce » qu'il est maitre de lui-même ; mais moins » il en montre, & plus il en a. Dès-que » M. de *Louvois* l'eut trompé une fois, il » fut perdu sans retour. Il veut être obéi, » mais il veut pourtant qu'on lui dise la » vérité.

» Son extrême droiture le rend fort sévère contre la cupidité. Bien loin de permettre que ses Ministres s'enrichissent » par de mauvais moyens, il ne peut » souffrir qu'ils s'enrichissent par des voyes » légitimes. Il veut qu'on ne songe qu'à » le servir ; & à la longue, on n'y perd » rien. J'ai lu, qu'un Ministre Espagnol » mourut sans avoir de quoi se faire en-

M 5 ten-

» terrer. On ne demande pas en France
» une ſi grande vertu : cependant il ſem-
» ble qu'un homme en place devroit être
» regardé & ſe regarder lui-même com-
» me dévoué au bien public. Vous avez
» de grands revenus & de beaux droits :
» il me paroit, que vous plairiez fort au
» Roi en n'uſant pas des derniers. Dans
» des tems, tels que ceux-ci, il eſt diffi-
» cile de toucher à l'argent, ſans que les
» mains en ſoient ſalies : & dans votre
» emploi, le déſintéreſſement eſt d'autant
» plus beau, qu'il eſt plus rare, & plus
» difficile à cauſe des tentations. Si vous
» ſçavez être pauvre, vous ſerez adoré
» des pauvres, reſpecté des riches, eſti-
» mé des grands. Vous ſçavez de quoi
» M. P. a été accuſé. Vous avez, Monſieur,
» une très-bonne réputation : je vous con-
» jure de la ſoutenir. En vain vous ſerez
» honnête homme, ſi vos parens, ſi vos
» amis, ſi vos gens ne le ſont pas. Les
» détours de la vénalité ne ſont pas long-
» tems cachés au public ; il y a trop de
» perſonnes qui ont intérêt à les décou-
» vrir. Le blâme tombe toujours ſur celui
» qui devoit les empêcher & les punir :
» s'il les punit tard, on le ſoupçonne de
» ſacrifier malgré lui ſes créatures à ſon
» hon-

„ honneur, & ſouvent avec raiſon. Car „ depuis vingt-cinq ans que je vois de „ près ce pays-ci, j'ai obſervé que les „ hommes en place étoient toujours ce „ que le public, tout méchant qu'il eſt, „ diſoit qu'ils étoient.

„ Il y a une maniére de corruption, „ moins odieuſe que l'autre, mais auſſi „ ſuſpecte au Roi. Elle eſt dans la facilité „ avec laquelle le Miniſtre céde aux re„ commandations : les recommandeurs ven„ dent leurs ſervices aux recommandés : „ c'eſt par-là que commencent les abus : „ & des marchés, conclus d'abord ſecret„ tement, ſe font enſuite avec une indiſ„ crétion ſcandaleuſe. Le Roi appelle cela, „ traiter du ſang de ſon peuple : & vous „ acquerrez ſa confiance, ſi vous remédiez „ à un ſi grand mal : il ne faut que de „ l'intégrité, & de la fermeté dans les „ commencemens. Les femmes ſont cel„ les qui protégent avec le plus d'audace. „ Il ſeroit bon de fermer l'oreille à tou„ tes ces protections. Je ne vous demande „ aucune exception pour les miennes. Une „ fois pour toutes, refuſez-moi quand ce „ que vous m'accorderiez n'iroit pas au „ plus grand bien de la choſe. J'ai fait „ donner beaucoup d'emplois, & peut-

„ être trop: Je ne vous en demanderai „ pas de nouveaux: & quant aux anciens, „ je ſerai bien aiſe s'ils ſont continués, & „ je ne le ſerai pas moins s'ils ne le ſont „ pas, parce que j'en conclurrai que vous „ les avez mieux remplis qu'on ne l'avoit „ fait à ma priére. Vous accoutumerez les „ Dames & les Seigneurs à vos refus, en „ n'héſitant pas à m'en faire de précis, „ que je leur aprendrai à ſuporter.

„ L'inégalité qui ſe trouve dans les ré„ partitions des Charges du Clergé a tou„ jours fait de la peine au Roi. Il vous „ verroit avec plaiſir travailler à faire ceſſer „ les plaintes des pauvres Eccléſiaſtiques „ & les railleries des libertins, qui pour „ attaquer la Religion *font*, comme on dit, „ *flêche de tout bois*. C'eſt un abus, qu'on „ pourroit commencer à réformer ſans vio„ lence, à la prochaine aſſemblée, en s'en„ tendant avec quelques-uns de nos bons „ Evêques. M. l'Archevêque de Paris ne „ vous ſeroit pas contraire: & il peut beau„ coup ſur la plus ſaine partie de ſon Corps.

„ Il me ſemble que vous ne devez ni „ être, ni paroitre uni avec M. de *Torcy* „ ni avec M de *Barbezieux*. Le Roi n'ai„ me point les diviſions entre ceux qui le „ ſervent; mais ces étroites liaiſons lui

„ ſont

„ ſont ſuſpectes. Vous les trouverez rare-„ ment ſur vos pas : ne leur cauſez aucun „ ombrage : je voudrois que vous vécuſ-» ſiez avec eux ſans confiance, ſans dé-» pendance, ſans les rechercher ni les » fuir.

» Les conſeils de M. le Duc de *Beau-„ villiers* ne peuvent vous être nuiſibles. „ Il a l'eſprit merveilleuſement droit ; il „ aime véritablement l'Etat, & abhorre „ tous les conſeils violens. Le Roi, quoi-„ que les derniéres affaires l'ayent refroi-„ di, eſt encore plein d'eſtime pour lui. „ Mais il a des amis dangereux, je dis, „ M. de *Beauvilliers*.

„ On ſe plaint depuis long-tems d'une „ eſpèce de confédération que le Control-„ leur-Général & les gens d'affaires ſem-„ blent avoir faite pour ruiner de con-„ cert le Royaume. Il eſt vrai que le Con-„ trolleur-Général leur eſt trop ſouvent „ favorable, & qu'ils l'engagent dans de „ fauſſes démarches par les ſecours extra-„ ordinaires qu'ils lui fourniſſent dans l'oc-„ caſion. Il ne faut point s'aliéner les gens „ d'affaires, puiſque l'état préſent des cho-„ ſes veut qu'on les regarde comme d'une „ grande reſſource pour l'Etat. Mais leurs „ créances ne devroient pas, ce ſemble,

„ être

„ être privilégiées : on n'eſt point sûr de „ ces gens-là : c'eſt la balayure de la na„ tion : leurs vertus mêmes ſont intéreſ„ ſées : ils ne ſont heureux que par les „ calamités publiques : ils vous vendront „ toujours chérement leur reconnoiſſance : „ ce ſont des loups béans qui engloutiroient le Royaume, ſi on l'abandonnoit „ à leur avidité. A Paris, on ſe louë fort „ de leur magnificence qui fait vivre beau„ coup d'artiſans : mais dans les Provin„ ces on ſe plaint avec juſtice de leurs „ vexations. Il eſt donc à propos d'avoir „ l'œil ſur eux & d'admettre les mémoi„ res qu'on préſente contre eux.

„ Je vous dis, Monſieur, ſans ordre & „ ſans ſuite, tout ce qui me vient dans „ l'eſprit, que je crois pouvoir vous être „ utile & du gout du Roi. Je ne vous parle „ point de l'infame trafic des ordonnan„ ces du Tréſor royal. Je vous ai vu „ dans la diſpoſition d'y mettre ordre. Il „ eſt honteux, pour ne pas dire pis, que „ les pauvres ſoient les ſeuls qui ne ſoient „ pas payés : & c'eſt faire du Roi un vo„ leur des mêmes gens dont il eſt le bien„ faiteur.

„ Vous pourriez, je crois, vous aider „ utilement de M. *Rouillé*, & même de

„ M.

„ M. *Desmarets*. Les Ministres, qui ont „ une aversion naturelle pour leur successeur, donnent rarement leur confiance „ à un homme qui seroit digne de les remplacer. Cette jalousie est fort nuisible au „ service. Je suis bien persuadée, que vous „ ne serez environné que de gens de mérite. Dans les commencemens il faudra „ tout voir, tout écouter. Ne craignez pas „ qu'on vous sache mauvais gré d'emprunter des lumiéres étrangéres. Remplir ses „ devoirs dans toute leur étenduë, voila „ l'essentiel : que le bien se fasse de notre „ propre mouvement, ou par l'impulsion „ d'autrui, qu'importe, pourvu qu'il se „ fasse?

„ J'ai souvent ouï dire à M. *Colbert*, „ *Le François changeroit les rochers en or*, „ *si on le laissoit faire.* Vous avez donc, „ Monsieur, un grand trésor dans l'industrie de la nation : vous ne manquerez „ pas d'habiles gens qui vous indiqueront „ les moyens de le faire valoir : & la paix „ que le Roi vient d'affermir mettra le „ plan d'administration que vous choisirez à l'abri de ces contrarietés perpétuelles & ruineuses auxquelles vos prédécesseurs ont été forcés. En voilà plus „ qu'il ne convenoit à une femme d'en „ dire,

„ dire, & peut-être plus que vous ne „ m'en demandiez : mais vous avez vaincu ma timidité, & je n'ai plus été maitresse de mon zèle.

„ Quant au *Monseigneur*, je crois que „ vous devez ne l'exiger de personne, le „ refuser des gens de condition, & le „ souffrir de la part des gens d'affaires.

Nul homme n'eut plus de besoin que *Chamillard* de ces conseils, que les politiques traiteront de trivialités & qui ne le seront de long-tems pour un Ministre : nul homme n'en profita moins. Il augmenta les impôts ; il multiplia les billets de monnoye ; [il les donna & ne les reçut pas en payement, de sorte qu'en les établissant il les décria :] il arrêta cette circulation d'espèces & de denrées, la vie du corps politique ; il recourut à des expédients qui étonneroient dans le fils de famille le plus prodigue : il crut que la hauteur reléveroit sa dignité. Dans ses audiences exposé à tous les yeux, il s'efforça de cacher son incapacité par sa présomption : il répondit à quelqu'un qui se plaignoit d'une injustice, » Allez, le Roi ne rend » point compte à ses sujets, & je le re- „ présente. « Il défendit aux Financiers de rien acheter ; & il vendit tout lui-mê-

me.

me. Ses filles concluoient ces honteux marchés : & les Cours étrangéres, dont nous étions maitres par la corruption, essayérent de l'exercer dans la nôtre : ces femmes, publiquement courtiéres de l'Etat, ayant vendu au Nonce pour quatre mille francs la permission refusée par le Prince de faire sortir du Royaume quinze mille fusils, le Pape montra la lettre d'avis à l'Abbé de *Polignac* Auditeur de Rote, qui n'eut rien à répliquer à ces paroles du Saint Pére, „En vérité, votre „Maitre est bien mal servi !

Les premiers jours de son Ministère ne furent point orageux : mais, à mesure que le Roi fit tomber sur lui les rayons de sa faveur, il acquit les vices de la domination. Il n'étoit ni dur ni cruel, il n'étoit que foible : mais tout tyran l'est : & la France fut opprimée, perdue par le meilleur homme du monde *.

Barbezieux mourut § presque subitement. L'Archevêque de Reims son oncle reçut son dernier soupir, lui parla beaucoup de testament, & peu de sa conscience. Le voyant expiré, il entra dans son cabinet, rem-

* Voyez son éloge dans *le Siécle de* LOUIS XIV.
§ 5. Janvier 1701.

remplit ſes poches de bijoux, parcourut tous les papiers, en prit un, & rentrant dans la chambre où ſon neveu venoit de mourir, „Parbleu, dit-il, „voilà une „plaiſante choſe écrite de la main de *Bar-* „*bezieux : J'aurai à ma trente-troiſiéme* „*année une grande maladie, de laquelle* „*je ne réchaperai pas.* Ce Miniſtre, héritier de la crédulité de ſon pére pour l'Aſtrologie, conſultoit ſouvent le P. *Alexis* Cordelier, qui d'après la connoiſſance de ſes débauches avoit hazardé cette prédiction †.

Sa place fut donnée à *Chamillard*, qui ſçachant par expérience que le choix du Prince ne donnoit point les talens, la refuſa avec toute la modeſtie d'un homme „qui en eût été digne. Le Roi lui dit, Je „ſerai votre ſecond.“ Ainſi cet homme qui ne ſçavoit ni la guerre ni les finances fut chargé ſeul de ces deux Emplois, auxquels l'application & la capacité de *Colbert* & de *Louvois* avoient a peine ſuffi. Pourquoi LOUIS les réunit-il en ſa perſonne? pour les plus frivoles raiſons: il craignoit que ſéparés ils ne fuſſent exercés par deux hommes jaloux l'un de l'autre: il étoit accoutumé à celui-ci: il le croyoit

† Mſts. de l'Evêque d'Agen.

croyoit laborieux : il le connoiſſoit modeſte : il eſpéroit de le former : il ſe flatoit d'abréger le travail de moitié en travaillant avec un ſeul : il comptoit établir entre ſes Généraux & ſes Miniſtres une harmonie qui le mettroit en état de commander de ſon cabinet ſes armées ſans trouble, ſans contradiction, avec célérité. Il voulut ſimplifier la machine politique, & la démonta.

Ni ces grandes places, ni les leçons du Prince le plus magnanime n'élevérent l'ame de *Chamillard.* Il étoit né pour l'obſcurité : il reſta dans le mépris. Point de Miniſtre plus incapable, que celui qui, maitre de l'argent & de l'armée, ne ſçait pas devenir premier Miniſtre. Il précipita la France dans des malheurs, dont je ne commencerai le détail, qu'après avoir narré la mort de MONSIEUR, celle du Comte d'*Aubigné*, & celle de Me. de *Monteſpan*, perſonnages qui appartiennent à ce que j'ai déja dit, mais qui ſont étrangers à ce qui me reſte à dire, & que je réünis ici, quoique ſortis du monde dans des tems fort différens ; perſuadé que de ſimples *Mémoires* ne ſont point aſſujettis à l'ordre chronologique.

CHAPITRE VIII.

La mort de MONSIEUR, *celle du Comte d'*Aubigné, *& celle de Me. de* Montefpan.

MAd. de *Maintenon* avoit entrepris la converfion de MONSIEUR, & fe flatoit d'y réuffir. Le P. de *la Bourdonnaye* fon Confeffeur le menaça de le quitter, s'il ne changeoit de vie. Cette févérité réveilla les remords dans le cœur de ce Prince: il déplora fes déréglemens & réprima ceux de fon fils. Il réfolut de fe retirer de la Cour, de fonder des hôpitaux, & de ne plus penfer qu'à fon falut: la mort le furprit au milieu de ces projets.

Depuis quelques jours, il faignoit du nés, & cachoit cet accident aux Médecins par averfion pour la faignée du bras. * Etant allé à Marli, il s'affit à côté de Me. de *Maintenon*, en attendant que le Roi fortît du Confeil. Me. de *Maintenon* le voyant trifte & rêveur, lui demanda s'il avoit quelque chagrin. „ Oui, répond-il en foupirant. „ Mais encore ? reprend-elle. „ Ce

* 9. Juin 1701.

„ Ce diable de Jubilé, dit le Prince, m'a „ fait faire des diables de réflexions. Il „ faut les cultiver, repart Me. de *Maintenon* : „ ce ſont des avis de la grace. J'ai „ tant fait de mal, replique-t-il, que je „ ne ſai ma foi pas comment expier tout „ cela. Dieu eſt juſte, dit-elle, mais il „ eſt bon. Parbleu, ajoute le Prince, ſi „ je n'étois marié, je me retirerois de la „ Cour; on s'y damne ſans s'en apercevoir. Ce n'eſt point, lui dit-elle, ce „ que Dieu exige de vous: votre état eſt „ d'édifier le monde, & non de vous enterrer dans un Cloître. Vous avez mis „ ordre à votre conſcience? Oui, répond MONSIEUR : „ j'ai fait de mon mieux: „ mais croyez-vous qu'il ſuffiſe de ne plus „ pécher?

Là-deſſus, le Roi ſort de ſon cabinet: on ſe met à table: il prend à MONSIEUR un ſaignement de nés qui allarme toute l'aſſemblée. *Fagon*, à qui une longue expérience permet de parler aux Princes avec une dureté ſalutaire, lui dit: „ Vous êtes „ menacé d'apoplexie; & vous ne pouvez „ être ſaigné trop promtement. Le Roi tâche de réſoudre ſon frére à une ſaignée, & ne pouvant l'obtenir lui dit: „ Vous „ verrez ce que votre opiniâtreté nous coû-

„ tera:

» tera : on nous éveillera une de ces nuits » pour nous dire que vous êtes mort. MONSIEUR ſe retire ſous prétexte de prendre un bain : il va à St. Cloud, où il ſoupe fort gayement. Sur la fin du repas, il demande à Me. de *Ventadour* d'une liqueur que le Duc de Savoye lui avoit envoyée. Me. de *Ventadour* ſe tourne vers lui pour en préſenter, & le voit au même moment tourner les yeux & tomber ſans connoiſſance. On court à Marly. Le Roi arrive. MONSIEUR n'eſt déja plus qu'un cadavre.

Il fut ſincérement regretté. Le Roi l'aimoit. Leurs inclinations étoient différentes, mais n'avoient point produit cette antipathie que tous les Hiſtoriens ont ſoupçonnée. Ce ſoupçon eſt fondé ſur ce que MONSIEUR fut exclus du Conſeil & du commandement des armées. Ce fut ſon indiſcrétion qui l'écarta des affaires : & le Roi le lui fit ſentir. MONSIEUR ſoupant avec lui, témoigna beaucoup d'empreſſement pour un fruit nouveau : „ Tenez, lui dit le Roi piqué de ce qu'il avoit divulgué un ſecret du Conſeil, „ mangez, car vous „ n'êtes pas plus maître de votre bouche „ que de votre langue. " Cette bruſquerie produiſit dans l'amitié des deux fréres un refroidiſſement dont on s'aperçut, mais qui

ne

ne dura pas. Quelque modéré que fût le Roi, il eſt conſtant, quoi qu'en diſe l'Auteur du *Siécle de* LOUIS XIV., qu'il tint un propos fort aviliſſant pour les premiéres Charges de la Cour. Il revenoit de la chaſſe, & vouloit quitter ſa caſaque : le Duc de ** qui étoit de quartier ne s'étant pas trouvé là, *Blouin*, valet de chambre, s'avança reſpectueuſement : *Tirez*, lui dit le Roi, *valet pour valet.* Tous les aſſiſtans ſe regardérent : „ Bon ! dirent les malins, le Roi n'auroit point lâché ce mot, „ ſi ce premier Gentilhomme de la Cham- „ bre étoit Gentilhomme.

Ceux qui fouillent dans le cœur des Princes attribuent à la jalouſie du Roi l'inaction où il laiſſa MONSIEUR durant la guerre. Ils diſent, que LOUIS, qui en 1677. avoit fait le ſiége de Cambrai, & chargé ſon frére de celui de St. Omer, fut ſi chagrin de la victoire complette que celui-ci remporta ſur le Prince d'*Orange*, qu'il ne lui parla jamais de cette action, & parut attriſté des cris du peuple : *Vive le Roi, & MONSIEUR qui a gagné la bataille.* Ce fait ſemble démenti par le caractère de LOUIS XIV., généreux, maitre de lui-même, fidéle aux bienſéances, & plus capable d'émulation que d'envie. Il eſt vraiſem-

ſemblable, que MONSIEUR ne ſe ſoucia pas de commander: il aimoit la gloire, il aimoit encore plus les plaiſirs; & il falloit plus d'une victoire, pour perſuader au public & à lui-même qu'un homme qui s'habilloit en femme étoit propre au métier des Héros. Quoi qu'il en ſoit, les deux fréres s'aimoient, & cherchoient à ſe plaire: MONSIEUR étoit le premier des flateurs de LOUIS: & LOUIS toléroit ſes déréglemens. Dans une converſation, où leurs cœurs s'épanchoient en liberté, le Roi lui demanda ce qu'on diſoit de lui dans le monde: „Que vous ne vous communi-„quez pas, répondit MONSIEUR: Et de „moi, qu'en dit-on? Que vous vous „communiquez trop, repartit le Roi.

Le Duc de Chartres hérita de tous les biens & de toutes les prérogatives de ſon pére. MADAME fut priée de renvoyer ſes filles d'honneur, & fut ſervie par des femmes. Elle ſe rapprocha du Roi qui l'avoit toujours traitée avec froideur. C'étoit le ſeul cœur de la Famille Royale, que Me. de *Maintenon* n'avoit pû gagner: MADAME, toujours irritée du mariage de ſon fils, affectoit encore plus d'orgueil qu'elle n'en avoit. Etant allée voir la Ducheſſe de Bourgogne, lors de ſes premiéres couches,

„Je

„ Je me retire, dit-elle en entrant, les „ odeurs que j'ai ſur moi pourroient vous „ incommoder. " Le Roi fut ſi offenſé de cette impertinence méditée, qu'il l'eût exilée, ſi Me. de *Maintenon* ne l'eût appaiſé. Quelques jours après, MADAME alla la voir, & lui dit : „ Je viens ici uniquement „ pour vous aſſurer qu'aujourd'hui je vous „ aime autant que je vous ai juſqu'ici eſ„ timée : vous m'en croirez aiſément, ſi „ vous vous rappellez avec quelle franchiſe „ j'ai dit autrefois que je vous haïſſois. " Malgré ces avances de la Princeſſe à Me. de *Maintenon*, leur commerce d'amitié ne ſe paſſa qu'en conſeils d'une part & en louanges ou remercimens de l'autre. MADAME s'efforçoit à devenir dévote, & ne pouvoit y réüſſir. Elle ne s'étoit point défaite d'un panchant ſecret pour ſa premiére Religion, qu'elle n'avoit abjurée qu'au moment où elle fut conduite à l'Autel. On l'avoit ſourdement accuſée d'une correſpondance avec un Prêtre Calviniſte, ſans doute auſſi peu fondée, que celle dont *Jurieu* accuſoit *Bayle* avec Me. de *Maintenon* *. Dans ſa

* *Bayle* accuſé de tramer avec elle la ruine de la Religion Proteſtante, répondit, dans la préface de ſa

ſa vieilleſſe, elle embraſſa toutes les pratiques de pieté qu'elle avoit mépriſées: plus les ſens s'affoibliſſent, plus on a de beſoin de ces petites ſuperſtitions qui les amuſent.

Le Comte d'*Aubigné* étoit dans l'âge où elles deviennent néceſſaires. Il ſe retira dans une Communauté de Laïques : la ſolitude convenoit à ſon humeur ſauvage: il s'y fit un apartement; & partageant ſon loiſir entre les devoirs de la Religion & les agrémens de la vie, il y vécut en vieux pécheur qui veut aller au Ciel, mais le plus juſte qu'il lui eſt poſſible. L'Abbé *Madot*, élevé à St. Sulpice, ami du célébre *La Chetardie*, Supérieur de cette Communauté, s'empara de ſon eſprit. Me. de *Maintenon* ſe chargea de la régie de ſes

ſa *Cabale chimérique : M.* Bayle *cherchant par tout Rotterdam cet homme qui s'eſt vanté le verre à la main de lui avoir donné une lettre de Me. de* Maintenon, *n'a pu encore ſçavoir qui c'eſt : en attendant qu'il ſe montre, il le déclare faux témoin: car M.* Bayle *n'a jamais reçu ni directement ni indirectement, ni en tems de paix, ni en tems de guerre, ni lettre ni aucune choſe que ce puiſſe être de cette Dame. Peut-être ne ſçait-elle pas, qu'il y ait au monde ni un* Bayle, *ni un* Jurieu : *& ſans doute ſi elle venoit à ſçavoir qu'elle a été mêlée dans leur querelle, les réfugiés lui paroitroient ou bien fous ou bien méchans de la faire ſi facile a écrire.*

ſes biens & du payement de ſes dettes. L'Evêque de Chartres, *la Chetardie*, le P. *Bourdaloue*, obtinrent du vieillard, à force d'importunités, qu'il ſe réduiroit à dix mille livres de rente. *D'Aubigné*, qui ne péchoit plus parce qu'il n'avoit ni la force ni l'occaſion de pécher, parut un Saint à la Communauté dont il étoit le bienfaiteur. Me. de *Maintenon* pria l'Abbé *Madot* de continuer ſes ſoins. Le Directeur & le dirigé devinrent inſéparables : & d'*Aubigné* fit enfin par gout les actes de Religion qu'il n'avoit faits que par bienſéance & peut-être par foibleſſe.

Sa ſanté étoit depuis quelques mois fort languiſſante. Il alla aux eaux de Vichy, & fut accompagné par l'Abbé *Madot*. Là, il tomba malade. Son ami lui annonça qu'il n'avoit que quelques momens à vivre. Le Comte d'*Aubigné* reçut cet arrêt avec autant de tranquillité que s'il avoit toujours bien vécu. Il montra de grands ſentimens de foi, de juſtice, & de pénitence. L'Abbé *Madot*, dépoſitaire de ſes derniéres volontés, vint en diligence annoncer à Me. de *Maintenon* qu'elle avoit un frére dans le Ciel ; de ſorte qu'elle apprit à la fois ce qui pouvoit l'affliger le plus vivement & ce qui

devoit la consoler. Elle pria le Roi de donner une Abbaye à l'Abbé *Madot*.

Cet Ecclésiastique, indifférent pour les richesses tant qu'il avoit été dans la pauvreté, méprisa la pauvreté dès qu'il fut riche. Il engagea Me. de *Maintenon* à demander pour lui l'Evêché de Tournai vacant par la mort de M. de *Coëtlogon*. Le Roi l'y nomma. Le P. de *la Chaise* lui représenta, que le Chapitre composé de Gentilshommes obéiroit avec peine à un bourgeois. *Madot* demanda l'Evêché de Belley, & l'obtint: il demanda une seconde Abbaye, & l'obtint encore: il demanda des lettres de cachet contre ses Chanoines; on lui en accorda. Me. de *Maintenon* crut que les désirs de cet homme insatiable étoient enfin remplis. Mais chaque jour de nouvelles lettres de Belley lui demandoient de nouveaux services. Elle entroit avec reconnoissance dans tous les besoins du saint Evêque, non sans murmurer qu'il lui fit payer si chérement le salut de son frére. Enfin *Madot* prétendit à un Evêché plus considérable, & pour intéresser sa pitié, lui dit, que l'air trop vif des montagnes de Belley étoit contraire à sa poitrine, & qu'une translation dans un climat plus doux la réta-

rétabliroit. Me. de *Maintenon* qui lui voyoit l'embonpoint de la plus brillante ſanté, & qui d'ailleurs eſtimoit les Evêchés par les fatigues & non par les revenus, lui répondit, » Vous ne pouvez, dites-vous, » vivre long-tems à Belley : eh bien, Mon» ſieur, apprenez à y mourir.

Me. de *Monteſpan* ne l'avoit pu encore apprendre. Elle paſſoit l'hiver à Paris, & l'été en Poitou : toujours mal où elle étoit, toujours bien où elle n'étoit pas : croyant que Dieu oublieroit ſes péchés, ſi elle en perdoit la mémoire, & craignant qu'ils ne lui fuſſent jamais pardonnés, toutes les fois qu'elle ſe les rappelloit : pourſuivie par ſes remords, & tâchant de les appaiſer par quelques aumônes : ſi orgueilleuſe, qu'elle diſputoit le pas aux Princeſſes Lorraines, comme ſi le titre d'ex-maitreſſe du Roi donnoit un rang ; & ſi humble, qu'elle montroit une eſpèce de joye, quand ſes domeſtiques lui manquoient de reſpect. Quoiqu'éloignée de la Cour depuis vingt ans, elle avoit conſervé tous les défauts qu'elle y avoit acquis, la molleſſe, la bizarrerie, la défiance, & ſurtout l'ambition : tant il eſt dangereux de donner à notre ame de mauvais plis ! Dès-qu'on put ſe mo-

quer d'elle impunément, *La Bruyère* la peignit, dans ſes *Caractères*, encore idolâtre de ſa beauté, en contemplant les reſtes précieux avec complaiſance, & demandant à ſoixante ans à ſon Médecin, pourquoi ces rides, cet eſtomac ſi foible, cette humeur chagrine? Elle entra, par vanité & par inquiétude, dans la cabale des Janſéniſtes, qui la comparèrent à Me. de *Longueville*, & la célébrérent comme une Sainte du parti: ces gens-là ont toujours eu de plaiſans Saints! Le Roi ſçut par Mr. de *Ponchartrain* cette nouvelle, qui effaça de ſon cœur tout ſentiment d'eſtime ou d'amitié, s'il y en reſtoit encore.

Elle alloit toutes les années aux bains de Bourbon: elle y cherchoit la ſanté, & y trouva la mort. S'étant fait ſaigner mal à propos, elle fut attaquée d'un tranſport au cerveau, qui joint à d'autres accidens ôta toute eſpérance aux Médecins. Sur le champ, on dépêche un courier au Marquis d'*Antin*, pour l'avertir du danger où eſt ſa mére. Dès-qu'elle eut la tête plus libre, ſes femmes lui dirent qu'elle étoit très-mal. Elle les gronda fort, & ſoutint au Prêtre, au Médecin, à ſes domeſtiques, qu'elle n'étoit point malade.

Le

Le Marquis d'*Antin* arrive en poſte; & ſans deſcendre de ſa chaiſe, ſans s'informer comment ſa mére ſe porte, il demande ſa caſſette. On la lui donne: on lui dit, que Me. de *Monteſpan* n'en confie la clé à perſonne, & la porte toujours ſur elle. Il monte vite dans ſon apartement, cherche la clé dans le ſein de ſa mére agoniſante, vuide la caſſette, la referme, & part, ſans donner aucun ordre, ſans témoigner ni curioſité, ni ſurpriſe, ni regret, ni pitié. Quelques heures après, Me. de *Monteſpan* expira.

Elle avoit ordonné dans ſon teſtament, que ſes entrailles ſeroient portées à la Communauté de *St. Joſeph.* Elles jettoient une ſi grande puanteur à cauſe de la chaleur de la ſaiſon, que le porteur revint ſur ſes pas, & alla les remettre aux Capucins de Bourbon. Le Pére Gardien infecté de cette odeur les jetta aux chiens. Quand on apprit à la Cour ce qu'étoient devenues les entrailles de Me. de *Monteſpan*, on en plaiſanta; un de ſes anciens amis dit, *Eſt ce qu'elle en avoit ?*

Ainſi finit cette femme célèbre par ſa beauté, par ſon crédit, par ſes égaremens, & par ſes malheurs. Elle eut mille qualités, & pas une vertu; mille défauts,

&

& pas un vice. Elle fit le déshonneur de ſon mari, ternit la gloire de ſon amant, & s'enrichit de la miſère de ſes concitoyens. Ni le Roi, ni le peuple, ni ſes enfans ne la regrettérent : elle paſſa la moitié de ſa vie dans la faveur, & l'autre moitié dans le mépris ; plus honteuſe de ſes fautes que pénitente. Son régne fut ſi funeſte à nos péres, qu'on peut le regarder comme une punition du Ciel contre la France. Sa mort fut marquée par tant de circonſtances effrayantes, qu'elle parut être un de ces coups de la Providence, qui daigne quelquefois ſe juſtifier auprès des foibles & confondre l'incrédulité des ſages, ſoit en frappant de ſa main des peuples entiers, ſoit en refuſant aux pécheurs publics les conſolations de la grace & les ſentimens de la nature.

FIN DU TOME QUATRIEME.